MANDATURE 2014 – 2020

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DU 12E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 6 NOVEMBRE 2017 – 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE

***

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

***

Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2017-171) 22 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, Mme GROMBERG, Mme HONORÉ, Mme MARQUIS, M. MOULIN, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : M. GREGOIRE, M. HAAB, M. MARGAIN, M. NAJDOVSKI.

Pouvoirs : Mme KOMITES (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme TAVAUX (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO).

***

Arrivée, à 19 H 14, de M. GREGOIRE, après l'appel nominal ;

Arrivée, à 19 H 20, de M. NAJDOVSKI, après le vote de l'adoption du procès-verbal ;

Départ, à 20 H 34, de Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ) après le vote de la délibération DFA 2017086 ;

Sortie, à 21 H 05, de M. GREGOIRE et de Mme SLAMA après le vote de la délibération DU 20170186 ;

Retour, à 21 H 10, de M. GREGOIRE et de Mme SLAMA après le vote de la délibération DEVE 20170074 ;

Départ, à 22 H 10, de M. ROMERO-MICHEL, après la suspension de séance.

***

- <u>DELIBERATION (12-2017-026)</u> : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12e arrondissement du LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Bonsoir à toutes et à tous. Je soumets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017"

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche
04 voix groupe Ecologiste
03 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à la ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 6 NOVEMBRE 2017.

Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORÉ, Mme KOMITES (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme MARQUIS, Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. SEINGIER), M. NAJDOVSKI, M.PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

(DELIB 12-2017-172)

***

- <u>DELIBERATION (12-2017-030)</u> : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
04 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à la ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-173)

***

***Débat organisé sur la communication de Madame la Maire du 12e arrondissement relative à la vie associative et la démocratie locale*.**

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous débutons par un débat organisé autour des questions relatives à la vie associative et à la démocratie locale. Des délibérations sont rattachées au débat La liste des associations inscrites à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne est annexée. Une délibération du 12e concerne l'actualisation de la charte des conseils de quartier. Une délibération DDCT concerne les subventions de fonds du Maire d'un montant de 7 088 euros à 8 associations du 12e arrondissement.

Je vais successivement passer la parole à deux de mes adjoints, Monsieur BOUIGUE, en charge de la vie associative et du budget participatif ; et à Monsieur PEUTILLOT en charge de la démocratie locale. Je donnerai la parole aux élus de chaque groupe politique qui se sont inscrits sur ce débat. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12e d'arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Vous me permettrez de ne pas lire de manière exhaustive la communication. Je vais plutôt essayer de ressortir quelques éléments sur la vie associative et le budget participatif.

Nous pourrions unanimement rendre hommage aux associations, à l'action des bénévoles, des salariés qui font vivre au quotidien les associations dans notre arrondissement. Je rappelle leur travail indispensable pour maintenir la cohésion sociale et la cohésion territoriale dans les divers quartiers de notre arrondissement.

Dans la diversité des actions et des activités menées par les associations, il y a celles qui sont établies depuis très longtemps. Mais il y a aussi un rôle de pionnier de ces associations, un rôle de laboratoire de l'innovation sociale, citoyenne, solidaire. Nous avons décidé d'accompagner ce mouvement. Dans leur diversité, toutes ces associations animent notre arrondissement et font vivre la loi 1901 de liberté pour les associations, le droit de s'associer. Elles honorent cette conquête de la République en se montant et en durant parfois très longtemps. Elles utilisent à bon escient la loi 1901.

Cette vitalité associative dans le 12e arrondissement est détaillée dans la communication : 743 associations inscrites à ce jour à la Maison des Associations, 260 associations présentes au Forum des Associations en septembre dernier, soit 50 associations supplémentaires par rapport à l'année dernière. Nous atteignons un niveau de participation qui montre un dynamisme, un intérêt. Mais nous ne pourrons pas développer le nombre de participants sauf si nous changions complètement le forum. Enfin, 400 associations du 12e arrondissement sont inscrites dans l'annuaire parisien des associations. Cela montre le dynamisme de notre arrondissement en matière de vie associative.

Madame la Maire, vous avez souhaité en 2014 que votre premier adjoint s'occupe de la vie associative pour en faire l'une des priorités de notre mandature au sein de la municipalité. Chaque adjoint travaille à son niveau avec les associations. Tous les adjoints autour de cette table ont rencontré des acteurs associatifs, à l'image de Madame MARQUIS, Madame TAIEB, Monsieur PEUTILLOT, Monsieur TOUZET, Madame SLAMA, Madame PIERRE-MARIE. Nous avons un rôle dynamique et très transversal avec les associations.

Nous avons réuni au début de la mandature les premiers états généraux de la vie associative. L'objectif était de déterminer ensemble notre feuille de route, nos pistes

de travail. Cela nous a permis de dégager quelques thèmes. Vous les retrouvez dans la communication avec les avancées en termes de locaux. Nous avons travaillé sur les locaux intercalaires, avec les bailleurs pour que les associations accèdent plus facilement aux locaux d'activité. Un espace va être encore plus ouvert aux associations de quartier à Gabriel Lamé. Nous avons travaillé sur les subventions. Il ne s'agissait pas simplement du maintien du niveau des subventions, mais aussi de leur diversification. Ce travail a été entamé avec la Maison des Associations et le Carrefour des Associations Parisiennes situé à l'ancienne Gare de Reuilly. Il s'agit d'informer sur les différentes manières de se financer, sachant que la subvention est un outil parmi d'autres, mais pas le seul. Nous avons travaillé à l'innovation sociale et solidaire : le kiosque citoyen, la boîte à dons, les locaux intercalaires, la conserve dans l'ancien conservatoire du 12e arrondissement. Nous avons ouvert des créneaux nocturnes dans certains gymnases pour que des associations puissent y accéder. Grâce à l'espace Gabriel Lamé, nous aurons une possibilité supplémentaire de permettre l'accès à des locaux aux associations.

Nous avions aussi l'envie d'être plus acteurs sur certains événements, notamment lors du Forum des Associations. Aujourd'hui, il est organisé par un comité de gestion qui réunit les associations souhaitant participer au forum. Le cadre est de plus en plus contraint puisque les consignes de sécurité données par la préfecture de police obligent à un format. Les marges de manœuvre pour imaginer le forum sont minimes. Peut-être que nous pourrons reprendre ce débat un jour.

Au mois de décembre, nous aurons les seconds états généraux de la vie associative. Cela permettra de mesurer le chemin parcouru sur les différents points travaillés ensemble. Nous allons travailler avec un bras armé de la mairie dans un sens citoyen et démocratique, celui de la Maison des Associations. Elle se rénove dans son nom, mais aussi dans ses pratiques, dans son ouverture au public, dans la manière d'accompagner les acteurs associatifs. Si la vie associative est à ce point dynamique dans l'arrondissement, elle le doit aussi au travail des équipes de la Maison des Associations et à leur envie d'innover et de proposer chaque jour.

Madame la Maire, toute cette politique que vous avez proposé d'impulser avec les acteurs associatifs, avec la Maison des Associations, s'inscrit dans une actualité. Nous ne pouvons pas la passer sous silence. Aujourd'hui, de nombreuses associations vous ont dit que la suppression brutale des contrats aidés leur posait un problème à trois niveaux. Cela mettait brutalement des personnes sur le marché du travail, cela menaçait certaines activités, cela fragilisait certaines structures et pouvait les conduire à mettre la clé sous la porte. Il y a un vrai sujet. Certes, des assouplissements ont été décidés par le Gouvernement, mais ceux-ci ne répondent que partiellement aux problèmes rencontrés par les associations. Madame la Maire de Paris est montée au créneau sur ce sujet, mais il va peut-être falloir aller plus loin. Pourquoi ne pas inviter le Gouvernement à réfléchir à d'autres options pour être plus efficace pour les contrats aidés ? Il y a sûrement des marges à exploiter. Il ne faut pas mettre en difficulté aussi vite les associations qui en ont réellement besoin. Ces associations travaillent dans un contexte contraint. Les subventions ont été réduites dans de nombreux champs. Nous pourrions fragiliser la vie associative elle-même. Nous avons besoin de nous remettre à travailler ensemble, d'entendre les besoins et d'y répondre de manière efficace.

Nous sommes un arrondissement pionnier en matière de budget participatif. Il est un peu né dans le 12e arrondissement en 2011. Il a été expérimenté pendant plusieurs années avec les conseils de quartier, avec les associations et les habitants. Aujourd'hui, une enveloppe colossale est engagée sur le budget participatif à hauteur de 4 millions d'euros. Une partie du budget d'arrondissement est aujourd'hui dédiée au budget participatif, ce qui détermine aussi la participation de la Mairie centrale.

Les habitants ont besoin et ont envie de proposer projets. Ils ont envie d'être acteurs de la vie citoyenne et de participer à l'amélioration de leur cadre de vie, de l'espace public. Le budget participatif est l'un des outils. Il s'agit d'une belle vitrine pour de

nombreuses activités, mais aussi d'une opportunité de participer pour de nombreux acteurs. Nous avons des records de participation dans les votes, mais aussi dans les projets déposés.

Concernant le budget participatif, nous ne sommes pas arrivés au bout du chemin, mais nous allons nous améliorer en marchant. Chaque année, il y a la volonté d'améliorer un dispositif lourd, neuf. Nous essayons, dans la sélection des projets, dans leur réalisation, d'être plus efficaces et plus rapides. Nous avons essayé de travailler dans les quartiers où la participation était la plus difficile avec des acteurs et des habitants non habitués à être sollicités pour participer. La participation n'est pas une chose innée. Tous les budgets participatifs sont intéressants et permettent des regroupements de projets. Au départ, j'étais très dubitatif quant à cette démarche, mais je la trouve finalement intéressante. Elle permet de rassembler des acteurs et de voir ce qu'ils ont en commun. Nous pouvons déboucher sur des projets plus synthétiques. Nous avons une belle expérience sur le budget participatif. Il faut continuer. La commission ad hoc à laquelle participent des conseils de quartier, des associations, des élus est un moment important pour décider de la manière dont nous faisons vivre le budget participatif. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BOUIGUE pour cette longue intervention à la mesure de ce que nous faisons pour la vie associative et le budget participatif dans cet arrondissement. Je m'associe aux remerciements envers les personnels de la Maison des Associations. Le directeur ici présent nous accompagne dans les évolutions à venir. Monsieur PEUTILLOT pour évoquer la démocratie locale, notamment l'évolution de nos conseils de quartier. »

M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Au bout de trois ans, nous arrivons à la période de renouvellement des conseils de quartier, comme le prévoit la charte. Avec les sept conseils de quartier de notre arrondissement, nous avons proposé de procéder à une révision de la charte. Il ne s'agit pas de faire table rase de ce qui existait auparavant, mais de l'adapter à l'évolution de la démocratie locale en général spécialement dans le 12e arrondissement.

Désormais, il y aura 30 membres, 30 habitants. Nous procéderons à la fusion du premier et du troisième collège. Le premier collège était désigné par les présidents de groupe siégeant au sein de cette assemblée. Le second collège est celui des habitants tirés au sort. Pour un collège associatif, nous n'avons pas souhaité mettre de seuil ou de plafond. Nous invitons simplement les associations à y participer dans l'intérêt local. Le périmètre des sept conseils de quartier reste inchangé. Le tirage au sort va perdurer, avec le renouvellement par moitié. Nous nous calons sur ce qui est pratiqué dans les autres arrondissements parisiens.

Le conseil de quartier demeure le premier acteur incontournable dans la démocratie locale, en particulier pour les opérations de concertation. Je citerai l'élaboration des nouvelles places de la Bastille et de la Nation. Un très beau travail entre quartiers du 12e arrondissement a été effectué, ainsi qu'avec les 4e, 11e et 20e arrondissements. Un très beau travail a été mené sur la caserne de Reuilly. Le conseil de quartier a été le fer de lance de la concertation sur cette très belle opération d'urbanisme. Je citerai la très belle mobilisation du conseil de quartier Vallée de Fécamp et Bercy concernant la défense de la ligne et de la desserte du bus 87 sur la rive gauche de la Seine dans le cadre du Grand Paris des bus. Des conseils de quartiers se sont mobilisés pour que la ligne de bus aille jusqu'au quartier latin. Je souligne combien l'ampleur de leur mobilisation a été déterminante et a pesé. J'évoque également la mobilisation du 5e

arrondissement par ailleurs. Cela fut déterminant pour contraindre le STIF à réviser ses plans initiaux.

Des actions de lien social, de solidarité, d'animation sont également menées : le cinéma itinérant, art en balade, etc. Ces éléments sont devenus structurants dans l'animation de nos conseils de quartier. Il y a également la place faite au budget participatif. Au début de la mandature, nous avons ressenti une certaine inquiétude des conseils de quartier sur l'évolution du budget participatif. Au départ, le budget participatif est un outil qui a été réalisé avec les conseils de quartier et uniquement avec eux. Aujourd'hui, nous sommes passés sur des montants d'investissement qui n'ont plus rien de commun, qui sont ouverts à tous les habitants, à toutes les associations. Néanmoins, les conseils de quartier ont toute leur place par le nombre et la qualité des projets déposés depuis 2015. Ils ont leur place dans la commission ad hoc. Ce ne sont pas des acteurs comme les autres, mais des acteurs structurants de notre vie locale. Ils ont leur place dans la commission ad hoc pour définir le choix des propositions soumises au vote des habitants au mois de septembre chaque année.

Les conseils de quartier vont continuer d'occuper une place singulière dans la démocratie locale, dans la concertation, dans la vie locale de notre arrondissement. En même temps que les conseils de quartier, nous avons vu émeger des opérations : « Madame la Maire, j'ai une idée », des concertations systématiques sur les grands projets notamment dans le cadre de Bercy-Charenton, de la caserne de Reuilly, etc. L'évolution des modes de concertation et leur généralisation ne va pas faire disparaître la place des conseils de quartier. Ils continuent d'être parmi les premiers acteurs entendus dans l'élaboration des projets et des décisions prises par la municipalité. Nous avons continué d'améliorer la communication sur l'existance des conseils de quartier. Nous présentons les projets mis en avant par les conseils de quartier sur les supports de communication de la Mairie du 12e arrondissement. Nous développons l'affichage sur les endroits dédiés. Nous utilisons les nouveaux supports de communication. Nous avons commencé par la page Facebook. Mais ces nouveaux supports ne vont pas se substituer aux anciens. Nous allons continuer à faire connaître l'activité des conseils de quartier. Je n'ai pas été exhaustif, mais je répondrai volontiers aux questions. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je pense que nous aurons l'occasion de répondre aux questions à la fin du débat. Je m'associe à la communication présentée par Monsieur PEUTILLOT en remerciant les agents du pôle démocratie locale qui accompagnent au quotidien les conseillers de quartier. Il est important d'être à l'écoute des conseillers de quartier, toujours en demande d'informations auprès de la municipalité. Je vais passer la parole aux différents orateurs. Madame ROTA, souhaitez-vous commencer ? »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Oui, je veux bien. Je vais consacrer mon intervention exclusivement au renouvellement de la charte. Les conseils de quartier attendaient le renouvellement de cette charte. Bien qu'installés depuis 2001 et malgré le rôle actif de la Mairie du 12e pour faire évoluer les conseils de quartier, cette instance est encore mal connue et peut donner l'impression d'avoir un fonctionnement opaque. Nous sommes régulièrement interrogés sur le rôle des conseils de quartier, sur ce que l'on peut y faire réellement et si cela sert réellement à quelque chose. Ma conviction profonde est l'utilité réelle des conseils de quartier.

Ainsi, le travail fait dans l'article 1 sur la définition et le rôle est réussi et vient clarifier des points importants évoqués par les conseillers de quartier qui ont participé aux réunions préparatoires. J'ai également pu y assister. Il s'agit d'un lieu où nl'on s'informe des décisions municipales, un lieu où l'on peut participer à l'élaboration des projets municipaux, un lieu qui n'est pas un espace de prosélytisme politique. Le

collège 1 dit « politique » n'existe plus. Les partis politiques ne nommeront plus de conseillers de quartier. Les conseillers seront tous tirés au sort et aucun ne se sentira investi d'un mandat particulier. La présence des associations a également été clarifiée dans la nouvelle charte. Oui aux associations dans les conseils de quartier, mais sur présentation d'un projet en lien avec le quartier. Cela permettra certainement de limiter les associations aujourd'hui inscrites, mais qui participent peu. Elles devraient se sentir impliquées. En revanche, la charte n'évoque pas de nombre limité de membres pour ces associations dans les conseils de quartier. Au cas où il y aurait 40 membres d'une même association, je pense que la Mairie pourrait peut-être intervenir.

La charte simplifie aussi la participation des personnes qui n'auraient pas été tirées au sort ou qui seraient arrivées dans l'arrondissement après et qui souhaiteraient s'intégrer dans un conseil de quartier. Il s'agit de l'article 3. La bonne volonté n'est pas découragée. Cela est lourdement répété par les conseils de quartier actuels, et je crois que la charte permet de répondre à cette attente.

Un autre point positif n'a pas été présenté. Il s'agit de la notion de parité comme principe de base au sein des conseils de quartier. Cela ne doit pas être un critère de blocage pour l'action, mais il est important pour le symbole qu'elle soit inscrite dans la charte. Pouvons-nous espérer plus de femmes secrétaires de quartier à l'avenir ? Il me semble qu'à ce jour, nous n'avons que des hommes. Ce secrétaire joue un rôle dans la réussite des conseils de quartier. L'article 6 de la charte parle de désignation. Est-ce que le terme « élu » ne serait pas moins source de conflit ? La charte est plutôt floue sur la manière de désignation du secrétaire lors de l'assemblée générale. Aujourd'hui, la charte sous-entend tous les bénévoles et les habitants présents lors de l'assemblée générale.

Un dernier mot sur le manque de communication dont souffrent cruellement les conseils de quartier. Aujourd'hui, la Mairie du 12e partage les actualités des conseils de quartier sur la newsletter, le journal du 12e, les panneaux d'affichage, les pages Facebook. Cela est nécessaire, mais je crois que les conseils de quartier ont besoin d'une campagne de communication lancée au niveau de la Mairie de Paris. De l'affichage ou de la publicité radio ciblée qui permettrait d'expliquer aux Parisiens ce que sont les conseils de quartier et pourquoi il faut s'y investir. Je vous remercie. Nous voterons ce renouvellement de la charte. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour votre intervention, Madame ROTA, qui témoigne d'une analyse très consciencieuse de la proposition de la charte. Je vous remercie d'avoir souligné les avancées. Nous répondrons à vos remarques. Monsieur SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues. Il s'agit d'un sujet consensuel. Le groupe des Républicains ne peut que confirmer la vivacité et la vitalité des associations du 12e arrondissement. Nous l'avons encore remarqué lors du dernier forum où nous étions présents. Nous ne pouvons que saluer une politique qui aide ces associations à trouver des locaux. Nous partagions la proposition des horaires dans notre programme, donc nous ne la contestons pas.

Néanmoins, je vais émettre quelques observations. Je vais parler des associations et de la charte. Je laisserai le reste de la communication à Madame ATLAN-TAPIERO. Je salue l'initiative de mettre à disposition l'espace Gabriel Lamé. Il s'agit d'un vieux sujet. J'étais moi-même conseiller de quartier à Bercy, donc je connais la force du conseil de quartier, et nous évoquions déjà ce sujet. Je voulais savoir s'il y avait toujours cette notion d'association structure. Une association était en charge d'accueillir et de gérer les associations. Est-ce toujours d'actualité par rapport à ce que vous proposez, à

savoir mutualiser les autres locaux ? Ce sont des locaux utilisés par l'administration qui pourraient être mis également à disposition des associations. Je ne vois pas ce qu'il y a d'innovant. Cela se passe beaucoup dans les communes de province. Mais Paris est tellement administrative – peut-être est-ce l'explication. En tout cas, je ne vois pas en quoi cela est innovant. Mais il s'agit d'une bonne chose.

Je suis obligé de nuancer votre satisfecit sur le kiosque citoyen, parce que cela reste un cabanon pour moi. Je sais que je vous avais choqués lorsque j'avais dit cela, mais je maintiens. Il s'agit d'un cabanon assez disgracieux au regard de la beauté architecturale de la Place Félix Eboué. Vous n'avez aucun élément nous démontrant que ce serait concluant. Au contraire, nous avons des remontées. De nombreuses personnes s'étonnent de l'utilisation de cette place pour organiser des apéritifs et non des ateliers. On voit souvent des personnes se réunir pour boire des verres et non pour organiser des ateliers. J'imagine que vous réagirez à ma remarque. S'il doit y avoir des lieux pour des ateliers, cela pourrait se faire dans d'autres espaces de la Ville de Paris. Je nuance sur la boîte à dons. J'ai vu une véritable efficacité dans la délibération 2017 DAE 117. Mais nous pourrions trouver un autre endroit pour accueillir cette boîte à dons plutôt que ce cabanon.

Je vais désormais évoquer de manière plus consensuelle la charte des conseils de quartier. A titre personnel, je ne peux que me réjouir de la vitalité des conseils de quartier. Ils sont plutôt sources de propositions, d'alertes. Monsieur PEUTILLOT l'a rappelé par rapport au bus 87. Leur dynanisme dépend de l'engagement des personnes. Parfois, ce qui peut faire fuir les personnes est une impression de non partialité des conseils, un sentiment qu'ils sont un peu trop contrôlés par la Mairie. On constate ce reproche partout sur les conseils de quartier, quelle que soit la couleur politique de la commune ou de l'arrondissement. Le seul moyen de lutter contre cette impression subjective est d'éliminer toutes ces apparences de non-partialité. L'exemple premier était le collège politique. Le fait que cette nouvelle charte enlève le collège politique est une bonne chose. Nous ne nous y opposons pas.

Concernant le secrétaire, je m'associe pleinement aux propos de Madame ROTA. Il existe une petite question sur le mode de désignation du secrétaire. Il s'agit d'un point important pour rassurer toutes les personnes. Je remercie Monsieur PEUTILLOT de m'avoir appelé pour discuter de cette charte en amont. Nous ne pouvons que saluer ce signe de concertation. Je tenais à le remercier solennellement devant l'assemblée. Je lui ai posé deux questions que je vais réitérer devant vous. La première concerne la nomination des 30 personnes. Nous partons sur un tirage au sort. Il y a tout de même quelques représentants des associations qui seraient nommés selon un autre moyen. Je voulais savoir si ces personnes s'ajoutaient aux 30 ou étaient contenues dans les 30. Nous comprenons que le pôle de démocratie locale est l'interlocteur privilégié. Est-ce que le pôle de démocratie locale est rattaché au cabinet du Maire ou à la direction générale des services ? Ce point est important dans ce que je viens de dire sur la partialité. Sur la cooptation, est-ce que nous parlons de renouvellement des conseils de quartier par moitié ou total ? Comment les 15 personnes maintenues seront choisies en cas de renouvellement par moitié ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur SEINGIER, pour votre intervention qui montre également une lecture attentive des différents documents. Madame ATLAN-TAPIERO, souhaitez-vous enchaîner ? »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Oui, je n'ai pas d'état d'âme sur le déroulé de la séance que vous menez. Chaque communication est l'occasion pour la municipalité d'afficher une très grande satisfaction sur toutes les actions menées. Si nous pouvons tous nous enorgueillir de la

vitalité du réseau associatif, que ce soit dans le 12e arrondissement ou sur tout le territoire français, il est tout de même de la bonne conscience des politiques parce qu'il permet, en lieu et place des politiques, de mener les actions que les politiques ont désormais abandonnées au monde associatif, le laissant parfois extrêmement seul. J'en veux pour exemple le budget participatif qui a un peu perdu son essence et son objet, à mon sens. Même s'il s'agit d'un vote populaire approuvé par l'ensemble des habitants, lorsque ce budget participatif permet la rénovation d'une cantine. Il me semble qu'il s'agit d'un dévoiement de ce projet, puisque la rénovation de la cantine est de la responsabilité de la collectivité et non pas d'un budget participatif qui pourrait être un plus – et non pas une action qui est de toute façon dans les obligations de la commune.

Enfin, le site Gabriel Lamé serait mutualisé en donnant des salles avec la prédominance à une association qui serait le maître d'œuvre. Cela crée une certaine confusion. Il nous semble que les lieux destinés aux associations doivent l'être à toutes les associations qui en font la demande, et pas à une exclusivement. De la même manière, nous aurions aimé recevoir le règlement intérieur, notamment de la Maison des Associations, pour voir comment sont retenues les associations et savoir si les associations estampillées par la Ville répondent bien aux valeurs républicaines qui sont les nôtres. Je pense qu'il s'agit d'une action extrêmement importante à engager parce que, sous couvert d'association, il peut se passer beaucoup de choses. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Madame SLAMA est également inscrite dans ce débat, ainsi que Monsieur GREAU. »

Mme Eléonore SALMA, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je tenais à prendre la parole un instant dans le cadre de cette communication car je crois véritablement dans la force de l'engagement, que celui-ci soit associatif ou citoyen. Nous nous en réjouissons, le 12e arrondissement bénéficie d'un réseau associatif riche, dense, diversifié et particulièrement actif. Il s'agit d'un atout considérable pour notre vivre ensemble et d'une force indispensable à notre vitalité démocratique. Les associations sont au cœur de l'apprentissage de la citoyenneté, et leur action contribue grandement à tisser du lien social dans une société trop souvent marquée par le repli sur soi et l'exclusion.

La mairie du 12e arrondissement, depuis 2001, a fait du soutien et de la dynamisation de la vie associative l'une des priorités de son action. C'est pour cela qu'ont été développées diverses structures et instances qui permettent la rencontre et l'échange entre les associations, mais aussi avec les citoyens, et enfin, un dialogue permanent avec les élus et la municipalité. Divers moyens et outils ont été mis en place pour aider concrètement les associations à mener leurs projets. Dans une autre vie, pas si lointaine, j'ai eu la tâche de rédiger un guide pratique à l'usage des associations, véritable mode d'emploi concret pour guider les associations dans leurs démarches et leur vie quotidienne. Oui, Madame ATLAN-TAPIERO, notre rôle d'élus est d'accompagner, de créer et de multiplier les outils au service des associations, au service de celles et de ceux qui, par leurs actions, par leur détermination, font du 12e arrondissement un arrondissement dynamique et attractif. Qu'ils en soient ici, à nouveau, chaleureusement remerciés car, sans eux, beaucoup moins de choses seraient possibles.

Dans cette mandature, nous avons continué ces efforts. Je veux revenir un instant sur le travail effectué pour aider les associations à trouver des locaux. Il s'agit de l'un de leurs besoins essentiels pour développer leur activité. Que ce soit dans les locaux des bailleurs sociaux, dans les locaux communs résidentiels ou dans les locaux d'activité, la Mairie du 12e arrondissement travaille activement, en lien en particulier avec les

bailleurs, pour attribuer des locaux aux acteurs associatifs. En outre, à chaque fois que cela est possible, des locaux intercalaires destinés à être en travaux étaient transformés temporairement en pépinnières associatives. Ce fut le cas à la caserne de Reuilly.

Enfin, un mot sur les associations de locataires. Nous en comptons de nombreuses dans l'arrondissement, mais je ne peux qu'encourager les habitants à s'organiser en association, que ce soit dans le parc social ou dans le parc privé, parce que vous êtes, pour nous, pour l'ensemble des acteurs, des partenaires privilégiés et indispensables de notre arrondissement. C'est en partie sur ces associations que nous nous sommes reposés pour améliorer le cadre de vie des habitants du 12e arrondissement, avec les comités locaux de l'habitat qui réunissent régulièrement les élus, les associations de locataires, les bailleurs, les services de la Ville, le commissariat, etc. Il s'agit d'une création de cette mandature, et cela méritait d'être souligné ce soir. La participation citoyenne, la démocratie participative, c'est aussi cette co-construction du quotidien pour améliorer toujours plus la vie de nos concitoyens. Face à la décision du Gouvernement de diminuer drastiquement le nombre des contrats aidés, des associations nous ont fait part de l'impact sur leur activité d'une telle mesure et de leurs inquiétudes quant à leur capacité à mener dans les prochains mois leurs actions de proximité au service des habitants du 12e arrondissement. Je ne m'épancherai pas sur le sujet car Monsieur BOUIGUE en a déjà parlé et parce que ce n'est pas l'objet de notre débat ce soir. Mais cela méritait d'être souligné pour rappeler notre sympathie et notre soutien à ces associations et à leur combat.

Permettez-moi un mot, Madame la Maire, sur la démocratie locale, parce que celle-ci entretient un certain paradoxe. D'une part, les missions affectées aux conseils de quartier, que ce soit l'amélioration du cadre de vie, le renforcement du lien social, ont été remplies et bien remplies. La Mairie du 12e arrondissement est parvenue à mettre en place des modalités de concertation pérennes, performantes, parfois innovantes dans le 12e arrondissement puis à Paris, à l'instar du budget participatif qui a fait l'objet à l'instant de vifs émois. Monsieur PEUTILLOT a cité la concertation sur les projets d'aménagement. Les conseils de quartier proposent également de nombreux temps d'animation intergénérationnels, dont certains trouvent une large audience auprès des habitants du 12e arrondissement. Mais ces points positifs ne sauraient obérer le fait que les sept conseils de quartier du 12e arrondissement souffrent, à l'instar du contexte parisien, d'un manque de participation de la part des habitants, plus particulièrement des actifs trentenaires et quadragénaires. Dès lors, il convenait de repenser le rôle et le fonctionnement des conseils de quartier, lesquels doivent pleinement s'incarner comme le relais des attentes des habitants. C'est tout l'objet de la modification de la charte qui nous est présentée ce soir. Il s'agit d'offrir un nouveau cadre pour rendre cette démocratie plus vivante. Je me réjouis de l'impulsion de cette nouvelle dynamique dans notre démocratie locale. Je vous remercie. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais intervenir brièvement, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites ce soir. Cette communication appelle à se poser trois questions, à mon sens. Comment associons-nous les habitants à la vie de leur quartier ? Comment les élus peuvent s'appuyer sur cette expertise citoyenne du quotidien pour mener à bien nos délégations et ne pas juste donner rendez-vous aux habitants tous les six ans pour déterminer d'un axe politique, mais aussi discuter avec eux tout au long d'un mandat ? Comment leur donnons-nous des moyens d'agir au quotidien sur les sujets qui les intéressent ?

Je me félicite, comme mes collègues avant moi, de la vitalité du monde associatif du 12e arrondissement et des conseils de quartier. Je pense que la révision de la charte des conseils de quartier est bienvenue. Elle va apporter un nouvel élan qui manquait à ces conseils de quartier, notamment sur la participation d'un certain nombre de personnes

désignées au sein du conseil de quartier, qui faisait défaut. Le fait de réviser cette modalité de désignation des conseils de quartier en faisant un collège unique des habitants ne peut qu'aller dans le bon sens.

Je parlais de la vie quotidienne de nos mandats et de l'importance des conseillers de quartier. Nous avons besoin des conseillers de quartier au quotidien. Dans ma délégation, j'ai clairement besoin de l'expertise citoyenne des conseils de quartier et des habitants pour mener à bien les projets de voirie et de déplacement dans l'arrondissement. D'une certaine manière, le budget participatif est le prolongement de cet engagement bénévole au quotidien, puisqu'il permet aux habitants de proposer des projets. Cela a été rappelé, mais Monsieur BOUIGUE n'est pas revenu sur le cœur des chiffres. Je les ai sous les yeux. Le cadre de vie, qui comprend de manière générale l'espace public depuis 2015, a fait l'objet de 2,7 millions d'euros d'investissement du budget participatif. Il s'agit d'une somme colossale. Cette somme a été allouée à des projets décidés par et avec les habitants. Pour moi, il s'agit du signe que les élus ne travaillent pas en vase clos. Un certain nombre de projets ne rentrent pas forcément dans les budgets qui sont les nôtres. Nous avons toujours des arbitrages à faire. Le citoyen d'arrondissement monte des projets, les défend au travers du budget participatif et les fait voter. Nous devons exécuter ce qui a été voté. Cela fait du bien à l'exercice démocratique de l'arrondissement.

Je voudrais saluer et remercier l'ensemble des associations et des conseillers de quartier pour leur impatience et leur opiniâtreté à défendre des projets et des points de vue qui ne sont pas toujours les nôtres. Cela nous permet d'avancer dans la discussion. A ce titre, je signale la participation de nombreux conseillers de quartier et habitants quelques semaines auparavant à une concertation pour le réaménagement de la Place Maurice-de-Fontenay. La seconde étape de la concertation se déroulera la semaine prochaine. Cela nous amène à complètement repenser le projet grâce à l'expertise des habitants, des usagers, des conseillers de quartier. Ils connaissent leur quartier parfois beaucoup mieux que nous. Cela nous amène à modifier nos projets dans le sens de l'intérêt général. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup aux uns et aux autres pour vos interventions. Monsieur PEUTILLOT pour répondre aux questions posées parfois très précises sur le renouvellement de la charte. »

M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues. Je suis très heureux de constater l'unanimité que procure cette délibération. Je ne doute pas que ce sera l'inverse dans quelques minutes. Sur le nombre d'associations, Madame ROTA et Monsieur SEINGIER, nous n'avons effectivement pas de seuil ni de plafond. Les associations qui voudront s'associer aux conseils de quartier auront un ou deux représentants. Cela ne va pas perturber les associations déjà associées aux conseils de quartier, qui sont présentes depuis longtemps et qui réalisent un travail main dans la main avec les autres conseillers de quartier. Nous avons écouté les conseillers de quartier lors des réunions de concertation. Les associations montrent d'abord en quoi elles veulent s'associer et pourquoi elles veulent s'associer avec les conseils de quartier. Vraisemblablement, il n'y en aura pas 10 comme le prévoit le collège. L'entrée des associations ne se fera pas d'un seul coup au sein des conseils de quartier.

Vous avez parlé de la parité. Vous avez noté qu'il s'agit d'une obligation de moyens, et pas d'une obligation de résultat. Nous l'avons tout de même inscrite. Sur la question de la désignation du sécrétaire, je reconnais que la phrase aurait pu être mieux écrite. Ce sont bien les conseillers de quartier qui vont élire leur secrétaire. Ce ne sont pas toutes

les personnes qui entrent dans le conseil de quartier qui vont procéder à la désignation du secrétaire, du trésorier, etc. Les conseils de quartier souhaitaient que l'on mentionne *expressis verbis* la possibilité que les assemblées générales puissent être ouvertes à toutes les personnes souhaitant y assister. Nous allons renouveler la moitié des membres, sachant que, dans tous les conseils de quartier, la moitié des conseillers est déjà partie au fil de l'eau ou a déjà annoncé ne pas vouloir poursuivre. Les personnes souhaitant continuer à s'investir dans les conseils de quartier resteront et celles qui le souhaiteront partiront. Vous serez tenus informés de la date de déroulement du tirage au sort, comme cela a été le cas en début de mandature. Même si je sais que nous n'avons pas prévenu tout le monde.

J'aurais peut-être dû commencer par l'impression de non-partialité sur le pôle démocratie locale. Les conseils de quartier empruntent beaucoup dans leur fonctionnement au fonctionnement associatif. Pour autant, ce n'est pas une association dotée d'une personnalité morale. Il s'agit d'une émanation de la Mairie. Ce n'est pas non plus une République autonome. Parfois, nous avons été obligés de dire qu'il ne faut pas partir des sujets non municipaux, même si, dans l'ensemble, tout se passe très bien. Parfois, il faut juste rappeler ce qu'est un conseil de quartier. Il s'agit d'un espace de concertation organisé dans le cadre de la Mairie. Sur le pôle démocratie locale, nous avons deux coordinateurs de conseils de quartier, en plus du chargé de mission. Ce sont des agents de la Ville et non des membres du cabinet. Ils sont soumis à l'autorité hiérarchique de la directrice générale des services. Nous leur demandons beaucoup. Je salue leur présence. Les conseils de quartier sont parfois très exigeants avec eux, et ils essaient de répondre au mieux à leurs attentes. De plus, ils traitent des questions relatives au budget participatif, ce qui n'est pas une mince affaire. Et ce sans augmenter la masse salariale. Nous nous sommes toutefois adjoint un service civique.

Sur l'impression de non-partialité, je comprends très bien que vous vous réjouissiez de la suppression du premier collège. Au moins, nous faisons l'unanimité à ce sujet. J'ai plutôt entendu la critique inverse, selon laquelle nous laissions faire en autogestion et que nous n'étions pas assez présents. Nous sommes peut-être parfois trop présents. Nous sommes à la recherche d'un équilibre perpétuel. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur PEUTILLOT. Je rappelle que les candidatures sont ouvertes pour être conseiller de quartier. Le tirage au sort aura lieu prochainement. Nous avons fait beaucoup de publicité pour cet appel à candidatures mais je vous invite les uns et les autres à le relayer. Les réponses de Monsieur BOUIGUE sur les questions liées à la vie associative et au budget participatif. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint de la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Monsieur SEINGIER, merci de m'avoir réservé quelques questions polémiques. Si cela n'avait pas été le cas, j'aurais passé une mauvaise soirée. Sur le kiosque citoyen, vous me permettrez de ne pas avoir la même appréciation que vous. Vous parlez d'esthétique, je vais parler de sobriété. Vous parlez d'une place qui serait splendide. Vous n'avez pas exactement le même regard sur l'esthétique de la banque Caisse d'Epargne située Place Daumesnil ni sur l'immeuble au-dessus du Simply sur lequel il me semble que le caractère remarquable de l'architecture peut largement être interrogé. Deux poids, deux mesures. Le kiosque citoyen d'un côté, et d'autres bâtiments qui, en l'occurrence, ne participent pas d'un urbanisme de qualité.

Je vais vous parler des usages. Ce kiosque permet de nombreuses activités. Ceux qui vous disent qu'il ne s'y passe pas suffisamment de choses ou des choses qui ne leur plaisent pas, ont droit de le dire. Mais venez voir par vous-même une association comme Hologramme qui organise la redistribution des invendus alimentaires sur le

marché et qui les distribue aux personnes qui en ont besoin. Regardez l'ensemble des associations qui animent cette place et rencontrent un public qu'elles ne rencontreraient pas ailleurs. Regardez l'ensemble des activités développées et qui ne se développeraient pas ailleurs. Il s'agit d'un cabanon de luxe. On peut y faire beaucoup de choses. Les associations se sentent bien dans ce cabanon puisqu'elles font régulièrement des programmations. Vous le dites vous-même, la boîte à dons fonctionne très bien. Si elle fonctionne très bien à cet endroit, pourquoi la mettre ailleurs ? Une association est chargée de sa gestion, mais il y a également une réelle responsabilité des usagers. On nous a dit que cela allait salir et détériorer, mais ce n'est pas le cas. Monsieur SEINGIER, je vous invite à venir avec moi, et nous verrons si les usages développés méritent une considération sur l'esthétique.

Madame ATLAN-TAPIERO, vous avez raison, les associations sont parfois la bonne conscience des pouvoirs publics et des élus. Je n'ai pas l'impression que ce soit dans cette optique que l'on se place. En revanche, nous avons peut-être un vrai sujet. Je pense que ce n'est pas à la Ville de tout faire. Elle peut aussi s'appuyer sur des acteurs qui ont de réelles compétences, des expériences, un savoir-faire. Où est la limite ? Je pense qu'elle est dans les actions telles que nous les voyons, dans la connaissance que vous avez, que nous avons du tissu associatif. Nous sommes plutôt dans une logique d'engagement réciproque comme une charte nationale nous y engage plutôt que sur une récupération qui serait tout à fait inutile et qui ne permet absolument rien. Nous ne sommes pas dans la bonne conscience dans ce que nous faisons dans le 12e arrondissement, sinon nous ne le ferions pas de cette manière et nous ne nous casserions pas la tête à organiser ce que nous organisons.

Vous avez raison au sujet des associations aujourd'hui accueillies à la Maison des Associations. Qui sont-elles ? Comment peuvent-elles être inscrites ? Sur quels critères ? Cela fait deux ans que nous n'arrêtons pas de dire que ce débat doit être à l'origine et au cœur du renouvellement de la charte de la Maison des Associations et du règlement intérieur. Dans le 12e arrondissement, nous avons anticipé cette demande. Nous avons pu être moteur dans la transformation à l'échelle parisienne de ces points dans les maisons des associations, notamment sur le caractère d'une activité dans l'arrondissement. Parfois, ce n'était pas du tout le cas dans certains arrondissements. Dans le 8e arrondissement, imaginez le nombre d'associations qui souhaitent être domiciliées à la Maison des Associations du 8e arrondissement tandis qu'elles n'y ont pas beaucoup d'activité. J'évoque cet exemple car la personne chargée de la Maison des Associations du 8e arrondissement l'a évoqué en réunion, et nous l'avons très bien compris.

Il faut au moins un membre avec une activité, une présence dans la vie de l'arrondissement. Il faut une activité visible dans l'arrondissement, et pas uniquement avoir des associations inscrites pour le plaisir de l'être, tandis que nous avons des demandes de réservation de salles, d'accompagnement de projet, de formation, etc. Nous avons sécurisé ces parties dans le nouveau règlement intérieur. Nous avons fait en sorte d'avoir un système plus facile pour les associations qui s'inscrivent, mais aussi pour ceux qui procèdent à l'inscription. Les agents des MDA y voient beaucoup plus clair avec les nouveaux critères. Il faudra probablement travailler sur une évaluation de ce nouveau règlement. Pour nous, dans le 12e arrondissement, il va vers ce que nous anticipions, notamment en termes d'inscription.

Je ne crois pas que le budget participatif ait perdu son essence et son objet. Le budget participatif a été initié dans le 12e arrondissement en 2011. Lorsqu'il a pris une échelle parisienne en 2014, nous avons regressé. Nous étions seuls à travailler sur ce budget participatif à une époque. Il a fallu rôder un process parisien. Nous y avons un peu perdu. Nous y avons travaillé et nous ne sommes pas arrivés au bout. Des personnes nous titillent pour que nous soyons encore plus dans les clous. Je crois que nous sommes dans une amélioration par rapport à la première année. Nous avons encore besoin de nous améliorer. La commission ad hoc fait des propositions chaque année et nous les

défendons à l'Hôtel de Ville. Aussi le budget participatif s'améliore-t-il et nous avons envie de le maintenir dans l'arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Le budget participatif ne nous permet pas de nous dédouaner de nos obligations. Je vous rassure, nous continuons à investir dans la réfection et la sécurité dans tous nos équipements publics. Nous intervenons aussi dans l'espace public. Le budget participatif est abondé par la Maire de Paris, de 2 euros pour 1 euro. L'enveloppe globale d'investissement dans les écoles est supérieure. Grâce au budget participatif, nous rénovons plus de réfectoires, plus de sanitaires que nous le ferions sans. Cela permet aux parents d'élèves de dire quelles sont leurs priorités. Ils sont toujours très mobilisés comme les parents de crèche sur les investissements qu'ils souhaitent faire dans les écoles. Nous entendons ce signal fort de leur part. Ce sont des citoyens particulièrement engagés. Nos obligations sont aussi dans l'espace public, et nous les assumons. Grâce au budget participatif, nous investissons dans l'amélioration du cadre de vie et la végétalisation.

Je voudrais répondre sur l'ancienne école Gabriel Lamé. Vous avez raison de noter le travail de pionnier qui a été fait par l'association Gabriel Lamé, qui a permis à de nombreuses associations du 12e arrondissement d'accéder au préau de cette école et de proposer des activités aux habitants du quartier sur différents domaines. Vous dites que ce que nous proposons n'est pas du tout innovant. J'ai porté personnellement ce projet avec la direction de la Ville de Paris. Peut-être que cela existe ailleurs. J'ai vu des communes où les cours d'école étaient ouvertes l'été pour que les habitants y jouent. Ce n'est pas le cas à Paris, mais ce serait bien. Nous avons un partenariat innovant à l'échelle parisienne. Nous avons souhaité que l'association Gabriel Lamé reste associée au projet de cet établissement, mais que la Maison des Associations participe. L'association Gabriel Lamé conservera un partenariat avec nous pour lancer un appel à projets à toutes les associations qui auront envie de profiter de ces locaux (nous avons élaboré un certain nombre de critères), les soirées, les week-ends et les vacances scolaires. Ceci est un peu innovant à l'échelle parisienne.

Merci aux uns et aux autres pour vos contributions. L'annexe avec la liste des associations est pour information. En revanche, nous devons voter sur les deux délibérations. »

***

Documents et délibérations rattachés :

Annexe : liste des associations inscrites à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne depuis le 1er janvier 2017.

THEMATIQUES	ASSOCIATIONS	Date de création	OBJET
CULTURE	Théâtre de l'Aquarium	21/11/1974	l'association a pour but de favoriser la création, la production et la diffusion du spectacle vivant.
CULTURE	BRUT D'ARTISTES	12/07/2014	Ateliers théâtre - Ateliers musique - création de spectacles alliant danse, musique et théâtre
CULTURE	DAME DE COEUR PRODUCTIONS	10/11/2010	Produire, réaliser, diffuser des productions culturelles destinées à tous les publics. Animer, gérer, administrer et représenter des structures de spectacles
CULTURE	ASSOCIATION BRESIL ART ET CULTURE	12/04/2017	Promotion et diffusion d'art et de la culture brésilienne par des activités publiques ou privées, l'organisation d'événements culturels, le développement de l'aspect pédagogique par la sensibilisation à différentes pratiques artistiques, culturelles et éducatives
CULTURE	UGOP, UNE GOUTTE D'ORGANISATION PRODUCTIONS	13/12/2002	Mise en place d'actions culturelles.
CULTURE	Groupe de recherches et d'études du mouvement ouvrier à Paris	18/03/2017	Aider à la recherche et l'étude du mouvement ouvrier parisien
CULTURE	Compagnie Sol Lucet Omnibus	11/12/1998	la Compagnie parisienne de théâtre musical et gestuel, fondée en 1998, dirige des Ateliers de "Théâtre", "Clown de Théâtre" et "Théâtre et LSF", "Contes", "Chant Signe". Elle créée de nombreux spectacles pour toute la famille.
CULTURE	Cosmo art	28/11/2015	Bureau de production et d'accompagnements d'artistes dans le développement de leurs projets culturels
ENVIRONNEMENT	Les amis du Panier 12	08/10/2016	Promouvoir la diffusion des produits de qualité issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et de l'homme, favorisant les circuits courts de distribution alimentaire
ENVIRONNEMENT	Décroissance idf	25/03/2017	Promouvoir la decroissance de notre empreinte écologique par l'organisation de conferences et la participation à differents évènements ou manifestations publiques.
SOLIDARITE	LIONS CLUB DE PARIS PORT AUX LIONS 2	20/03/1998	Unir par des liens de solidarité et d'amitié des hommes et des femmes, en leur donnant l'occasion de servir en toutes circonstances, l'intérêt général. De participer activement à la recherche des moyens et actions tendant à soulager les misères humaines.
SOLIDARITE	La Cloche	27/12/2014	Mettre en place des projets qui participent à la réhabilitation de l'image des plus démunis.

SOLIDARITE	ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INSERTION SOCIALE	05/12/2015	Accompagnement des ressortissants étrangers dans toutes les démarches administratives (régularisations administratives dans le cadre des lois en vigueur)
SOLIDARITE	ASSOCIATION ALCOOLIQUES ANONYMES PARIS INTRA MUROS	15/06/2006	Groupes de Paris intra muros
SOLIDARITE	ASSOCIATION LA	28/10/2016	Lutte contre la pauvreté tout en soutenant l'éducation sportive en République Démocratique du Congo.
SOLIDARITE	MEDECINS DU MONDE	21/05/1980	
SOLIDARITE	ASSOCIATION INDEPENDANTES DES LOCATAIRES	13/05/1991	Défense des intérêts matériels et moraux des locataires et des résidents.
SOLIDARITE	Didot accompagnement	05/02/1983	Promouvoir l'autonomie de majeurs handicapés menteaux pouvant y prétendre, notamment sur le plan du logement et de la vie sociale, par leur écoute, leur apprentissage de la pratique de la vie quotidienne.
SOLIDARITE	Association Esthésie	24/05/2003	Réunir différents artistes autour de projets éclectiques dans une dynamique de soutien et d'entraide. Ces projets peuvent être : la production audiovisuelle, l'écriture littéraire, la production musicale, la peinture…etc…
SOLIDARITE	LES ASTROLIENS	08/11/2016	Porposer à des personnes âgées et à des jeunes de 17-25 ans d'explorer ensemble la planète internet et le lien intergénérationnel.
SOLIDARITE	Broc Bel R	02/02/2013	Promotion de toutes actions qui concourent à tisser plus de lien social dans le quartier parisien de Bel Air.
SOLIDARITE	Fédération Française Pour l'UNESCO	06/04/1956	Contribuer à développer une culture de paix. Elle promeut les valeurs de l'UNESCO pour un monde plus digne, plus juste et plus solidaire.
SOLIDARITE	Relais 59 Maison de quartier		Défense des droits, permanence logement, formation,enfants, convivialité, alphabétisation et emploi, aide à la recherche d'emploi et de formation, informatique(EPN), couture, accompagnement scolaire, centre de loisirs, activités périscolaires…
SOLIDARITE	ART ET DEVELOPPEMENT	10/09/2016	Contribuer au développement personnel de personnes en situation de handicap visible ou non visible, ou vivant avec des maladies chroniques ou en situation de précarité.
SPORT / LOISIRS	Les V lions sports cultures	01/10/2016	Pratique et promotion l'activité culturelle et sportive permettant une socialisation ludique.
SPORT / LOISIRS	Le Cavalier de Neuilly	07/03/2009	Organisation de tournois d'échec , stages et cours destinés aux jeunes et aux adultes.
SPORT / LOISIRS	Ancien Volontaire euro 2016	28/01/2017	Conserver le lien entre les volontaires bénévoles de l'Euro 2016, leur encadrement et l'ensemble des équipes ayant participé à cette organisation.

- **<u>DELIBERATION (12-2017-029)</u> : Actualisation de la Charte des conseils de quartier.**

(DELIB 12-2017-174)

- <u>DDCT 20170113</u> : Subventions Fonds du Maire d'un montant de 7 088 euros à huit associations du 12e arrondissement.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à la ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-175 AVIS)

- **<u>DELIBERATION (12-2017-027)</u> : Adoption de l'état spécial du 12e arrondissement – Budget Primitif pour l'exercice 2018.**

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Nous ne cautionnons pas votre politique de manière générale, dont cette délibération constitue l'application financière. Comme l'année dernière, ce budget est en hausse. Nous ne pouvons pas cautionner une gestion qui n'est pas vertueuse à nos yeux, notamment sur le poste animation en hausse. Je voulais que Monsieur BOUIGUE passe une bonne soirée, et je donne désormais la joie à Madame CHARNOZ de me répondre. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci de prendre soin de nos élus. Madame CHARNOZ, nous avons un budget en hausse. Je trouve qu'il s'agit d'une bonne chose. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteure :

« Je partage votre point de vue, Madame la Maire. Je précise que cette délibération porte sur notre budget et la répartition des trois dotation. J'ai pris la peine, lors du dernier Conseil d'arrondissement, d'expliquer quels étaient les critères de cette hausse ainsi que le calcul. Ceci est parfois simplement lié à une augmentation des habitants. Je rappelle que cette hausse n'est que de +0,94%, soit 95 000 euros supplémentaires. Dans ce budget, nous devons financer le nettoyage de la médiathèque Hélène BERR qui sera dorénavant ouverte le dimanche. Il ne me semble pas, Madame la Maire, qu'une telle dépense soit considérée comme exorbitante. Nous souhaitons ouvrir davantage nos équipements de proximité aux habitants. Il faut donc les nettoyer.

Monsieur SEINGIER, j'ai entendu votre remarque. Vous me reprochiez abondamment de faire référence à nos écoles et au chauffage de nos enfants. Je suis donc passée sur le nettoyage de la médiathèque. Pour répondre sur la dotation d'animation locale, je ne peux pas laisser passer les propos de Monsieur SEINGIER. On a l'impression que nous faisons des animations et des fêtes, tandis qu'il s'agit d'événements très importants pour notre politique. Je n'en citerai qu'un, à savoir le Forum des Seniors. Ce sont des actions qui nécessitent des stands, de l'accueil, de la location. Etre aux côtés de nos seniors pour les aider à vieillir dans l'arrondissement me paraissait être un élément à faire remonter. Ce budget d'animation locale correspond à notre débat précédent. Il s'agit de financer le Forum des Associations. Plus d'associations présentes cette année, cela signifie un budget plus important, des stands. C'était également la Semaine du handicap durant laquelle des actions ont été menées. Une somme de 95 000 euros pour financer l'ensemble, et je ne suis pas exhaustive puisque nous avons des ouvertures de crèches supplémentaires avec des fluides à financer. Je dois dire que notre budget est réellement économe, maîtrisé. Je salue l'ensemble des équipes qui fait attention à la bonne utilisation des finances publiques, toujours pour plus de services dans nos équipements de proximité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Au Forum des Associations, il y avait non seulement plus d'associations, mais des consignes de sécurité plus contraignantes et coûteuses ont été appliquées par la Préfecture de police. Nous avons tout de même souhaité le maintenir dans l'espace public. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-176)

***

- DU 20170244 : Règlement local de la publicité – Objectifs et Modalités de la concertation.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Mes chers collègues. Cette délibération vise à mettre en place les conditions de la concertation qui aboutira à un nouveau règlement local de la publicité, suite à l'annulation par le Conseil d'Etat d'un marché attribué à JC Decaux, en raison des critères non respectés. Nous parlons bien de concertation, pas encore du marché. Il y a fort à penser que le sujet qui a amené le recours face à JC Decaux, qui a fait l'objet d'un débat en Conseil de Paris, concerne notamment la publicité digitale. Nous avons également quelques doutes sur cette publicité, notamment sur ce que nous appelons communément la pollution agressive.

Il ne s'agit pas de refaire le débat, mais je pense que, dans la concertation, il faudra que nous sollicitions les habitants mais aussi les associations, et que nous regardions de près l'évolution de ce type de publicité, notamment les messages envoyés sur les téléphones portables, les smartphones. Cela pollue un peu notre vie. Nous étions d'accord sur une animation qui permettait d'envoyer des messages de la Ville, notamment des alertes en cas de problème grave, de catastrophe. Il faudra conserver ce dispositif à l'esprit dans cette concertation.

Je me permets de parler d'un autre type de publicité qui a causé un débat au Parti communiste, à savoir le *naming*. Il s'agit de la possibilité de renommer des bâtiments publics en faisant de la publicité. Ce fut le cas du Palais Omnisports Bercy devenu l'Accor Hotel Arena. Cela permet à l'hôtel de faire de la publicité détournée à travers sa billetterie, l'affichage. Nous sommes déjà intervenus sur ce sujet. Nous interviendrons une seconde fois, car la question de la mémoire est posée. Je me félicite de l'inauguration prochaine du gymnase Althea Gibson, femme d'origine africaine à gagner le tournoi de Roland Garros. Nous avons porté ce vœu. La publicité évolue. Notre règlement publicitaire doit tenir compte de ces évolutions.

Nous avons également porté, à l'occasion du Conseil de Paris, un amendement au règlement de publicité locale. Je souhaiterais que la concertation évoque cet amendement adopté à l'unanimité concernant les représentations sexistes, homophobes, racistes, antisémites, lesbophobes et autres. Aujourd'hui, la question de l'agression publicitaire en termes sexiste est posée et va jusqu'à la prostitution. Dernièrement, sur l'intervention de la Mairie de Paris, un camion publicitaire relayant un site de prostitution auprès des étudiantes dans le 5e arrondissement a été retiré. Il est important d'associer dans la concertation l'ensemble des acteurs. Nous voterons pour cette délibération, mais nous serons très attentifs. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BONNET-OULALDJ. Monsieur GREAU. »

M. Davis GREAU, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je vais évoquer les deux délibérations liées, DU 244 et DFA 086, sur le règlement local de publicité et son application. Nous sommes ici face à un marché public cassé par le Conseil d'Etat parce qu'il a été attribué en contradiction avec le règlement local de publicité. Le Conseil d'Etat aurait pu faire l'inverse et dire que le règlement local de publicité n'était pas juridiquement valable et que le marché public était bon, mais ce ne fut pas le cas. A l'époque, nous avons déjà alerté sur le fait que cette publicité lumineuse interactive prévue dans le marché était contraire au règlement local de publicité.

S'il y a une utilité à passer la DFA 086 avec la signature d'une nouvelle concession respectant le règlement local de publicité, à notre sens, il n'y a pas d'urgence à lancer la concertation pour réviser le règlement local de publicité pour faire rentrer dans le futur règlement local de publicité le marché tel que nous voulions le passer au préalable et tel qu'il a été cassé par le Conseil d'Etat.

Pour ces raisons et pour la question de l'intrusion de la publicité dans la vie quotidienne des Parisiens et des Parisiennes. Cette intrusion peut être d'autant plus massive et ciblée que les panneaux de publicité deviennent intelligents, au même titre que nos téléphones. Nous voterons contre la délibération lançant la concertation sur la révision du règlement local de publicité. Cette révision ne nous paraît pas nécessaire à l'heure actuelle. Le règlement local de publicité existe et peut continuer sa vie. En revanche, nous voterons la délibération DFA 086 pour la signature d'une concession de service provisoire, malheureusement, car elle aurait pu ne pas l'être, relative à l'exploitation des mobiliers urbains d'information. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Monsieur SEINGIER, vous êtes également inscrit sur les deux délibérations. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Nous n'allons pas être contre ces deux délibérations, mais ce n'est pas un blanc-seing. Durant les deux ans de son élaboration, nous serons très attentifs. De nouveaux dispositifs publicitaires vont être mis en œuvre. Ils permettront la vidéo. Nous serons vigilants. Si nous avons de la vidéo dans la ville, cela risque de nuire à la circulation en termes de sécurité. Nous serons vigilants sur les extinctions nocturnes de ces dispositifs et sur leur nombre. Nous votons pour ce dispositif.

En revanche, le Conseil d'Etat a confirmé l'annulation du marché de concession de ces mobiliers urbains d'information à JC Decaux. La seconde délibération consiste à revoter une concession provisoire le temps d'adapter ce règlement. Nous ne pouvons pas cautionner cette forme de cafouillage. Il y a tout de même une perte d'un million d'euros par an. Cela sera imputé sur le nouveau budget. Nous allons nous abstenir sur la seconde délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Quelques précisions, car je pilote ce sujet depuis quelques semaines en central. Ce sujet est en partie seulement lié à la décision du Conseil d'Etat. Monsieur SEINGIER, il s'agit d'une bonne opération financière. La seconde délibération n'a pas pour objectif de faire le lien entre aujourd'hui et la révision du règlement local de publicité, mais de faire le lien entre aujourd'hui et l'attribution du marché pour remplacer celui cassé par le Conseil d'Etat. Je vous rappelle que le dernier règlement local de publicité modifié par le Conseil de Paris a pris huit ans. Je veux bien que ce ne soit pas urgent. Mais si cela prend aussi longtemps, et autant vous dire que l'exécutif souhaite que cela prenne bien moins de temps. Mais la procédure s'apparentant au droit de l'urbanisme est lourde. En la compressant, nous atteindrions au mieux un délai de deux ans.

Il y a un sujet sur la publicité numérique. Le Conseil d'Etat a estimé qu'il y avait une petite distorsion dans l'interprétation du règlement local de publicité actuel avec le marché tel qu'il avait été formulé dans son cahier des charges initial. Abordons le sujet de manière transparente et sans préjugés. Cela va prendre du temps. Il existe de

nouveaux supports de publicité qui permettent aussi de réduire la place de la publicité dans l'espace public et peuvent réduire l'empreinte environnementale. Certes, les dispositifs numériques consomment de l'électricité, mais permettent de limiter considérablement les déplacements puisque les changements de publicité se font à distance. Il n'y a plus d'entretien courant. Faisons-le collectivement et de manière transparente. Paris ne peut pas rester à l'abri du développement de formats de publicité innovants. Les innovations technologiques permettent aussi de limiter la saturation d'espace en termes de surface visible dans l'espace public. Les processus sont garantis par la révision du règlement local de publicité pour permettre un débat transparent et très démocratique sur ce sujet. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces précisions. Madame CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteure :

« Pour répondre à l'intervention de Monsieur GREAU qui faisait passer cette révision du règlement local de publicité pour une simple mise en conformité de sujet plutôt juridique et lui rappeler Grenelle II. En effet, Grenelle II nous amène à reprendre ce règlement local de publicité avec un volet extrêmement fort d'intégration dans le paysage et le patrimoine parisiens. Dans la longue liste de dates et de rendez-vous que vous avez dans la délibération, au-delà de la concertation de novembre 2017 à mai 2018 avec la population et les représentants, à l'été, vous aurez une saisine de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Il s'agit d'un élément important à faire valoir. Puis, une phase d'enquête publique. Ce règlement local de publicité va nous permettre de prendre en compte le nouveau cadre législatif, d'intégrer certaines technologies. Mais je pense que le Plan Climat proposera demain que la Ville de Paris soit neutre en carbone et à 100% en énergie renouvelable. Cela nous garantit un bon usage des nouvelles technologies. Il y aura également un travail sur les zones pour que les différents quartiers ne soient pas soumis au même règlement. Entre les zones commerciales, les zones touristiques et les zones résidentielles, il y aura des différences. Sur le contrat transitoire, je n'ai rien à ajouter. Monsieur GREGOIRE a tout dit. Il est important pour nous de faire la jonction jusqu'au prochain appel d'offres que nous présenterons et dont nous débattrons ici. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame CHARNOZ. Nous passons au vote. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Délibération adoptée à la ***majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-177 AVIS)

***

- <u>DFA 20170086</u> : Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre :

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à la ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-178 AVIS)

***

- <u>DVD 20170027</u> : Aménagement des 7 places parisiennes (4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e arrondissements). Communication du bilan annuel du projet.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Ces délibérations ont un intérêt car elles vont façonner notre paysage, celui de la Place de la Nation, celui de la Place de la Bastille que nous connaissons depuis toujours. Sur ce sujet comme sur d'autres, il y a des questions d'esthétique, on aime ou on n'aime pas. Il y a des questions d'appréciation de la qualité de l'air. Certains vont dire qu'il s'agit d'une nette amélioration. Les habitants de la Place de la Nation en semblent moins certains depuis la mise en place des sections et des tronçons fermés.

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'importance de l'amélioration de l'intermodalité devant être mise en œuvre et la gestion de flux des voyageurs. C'est pourquoi cette convention va dans le bon sens. Il y a une optimisation de l'intermodalité. Nous voterons favorablement cette délibération.

Lors du dernier débat sur l'aménagement des places, nous avons évoqué plusieurs points de vigilance, dont l'un nous tient à cœur. Il s'agit de la revalorisation de l'histoire de la Place qui paraît totalement absente de la délibération présentée. Enfin, une collaboration étroite avec la Préfecture pour la gestion en amont des manifestations. Le 12e arrondissement est un terreau de manifestations, le point d'aboutissement de toutes les revendications. Nous souhaiterions que la Place de la Nation, contrairement à la Place de la République, ne devienne pas aussi minérale pour qu'elle soit un champ de contestation permanent. Ce ne serait pas un véritable succès en termes de végétalisation. Nous sommes lucides sur le fait qu'il est important de prendre en compte l'arrivée des manifestations dans cet espace public. Mais il faut aussi penser à faciliter la vie des riverains et des commerçants qui, lors de ces moments, vivent un enfer. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame ATLAN-TAPIERO. Monsieur BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Nous avons beaucoup de remontées et une question sur la situation de la Place de la Nation actuellement. Tout le monde se demande comment cela évolue. Pour l'instant, nous ne sommes que sur la mise en place de blocs de béton qui séparent une partie de la voirie du centre de la place. Nous pensons que cela est insuffisant. Soit nous essayons d'aller jusqu'au bout et nous accélérons, soit nous laissons ainsi. De nombreuses questions remontent de la population. Je me fais le porte-parole de toutes ces questions. Que va-t-il se passer sur cette place et quels sont les délais ? Quelle est l'évolution du chantier ?

Nous avons porté à plusieurs reprises l'aménagement pour les personnes en situation de handicap, notamment l'idée de faire du quartier de la Bastille, étant donné que nous avons l'hôpital des Quinze-Vingts, un lieu expérimental pour les non-voyants et des mobiliers urbains issus du projet Paname. Je ne porte pas cela de façon nouvelle, Monsieur MISSIKA et Monsieur NAJDOVSKI ont travaillé sur le projet Paname. Il s'agit de l'idée que le quartier soit entièrement équipé d'un mobilier intelligent, adapté pour les personnes malvoyantes. Il s'agit d'aller plus loin que du mobilier sonore qui indique quand traverser. Aujourd'hui, le *Street Lab* est une rue artificielle dans l'hôpital. Est-ce que la rue pourrait devenir ce laboratoire sur lequel l'œil artificiel pourrait se développer ? Pour l'instant, je ne vois pas ce projet avancer. Je voulais rappeler ces positions prises depuis plusieurs années au sein du Conseil d'arrondissement du 12e et du Conseil de Paris. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BONNET-OULALDJ pour ce rappel. Monsieur MOULIN. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je souhaite également intervenir sur la situation et l'évolution du projet des places, notamment de la Place de la Bastille. J'ai fait un certain nombre de remarques lors de notre dernier débat.

Au sujet de la Place de la Nation, je m'inscris en faux par rapport aux propos de Madame ATLAN-TAPIERO. Je trouve que le projet de la Place de la Nation est équilibré dans sa manière de gérer les flux et le partage de l'espace entre les différents usages. Concernant la Place de la Bastille, je me réjouis que le projet tel qu'il a été présenté par Madame la Maire de Paris ait évolué dans le bon sens. Je parle du sens de la circulation. Il a été remis, dans le projet, un double sens circulable pour véhicules motorisés tout en rendant aux piétons et aux cyclistes l'usage de la place en supprimant le giratoire et en augmentant l'espace. Nous avons un partage équitable entre les usages. Il s'agit d'un projet plus équilibré qui devrait permettre d'éviter une congestion et des reports de circulation trop forts sur les quais ou sur l'Arsenal dont se plaignent les riverains. Cela permettrait une meilleure diffusion des flux de circulation via une sortie de la place sur la rue du Faubourg Saint-Antoine.

Ce double-sens circulable pourrait être remis en question, m'a-t-on dit au niveau du chargé de projet du secrétariat général. Je pose la question à l'adjoint à la Maire de Paris, chargé de la circulation. Est-ce que vous vous engagez sur le maintien du projet tel qu'il est présenté actuellement ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Nous allons vous répondre, Monsieur MOULIN, sur vos inquiétudes. Monsieur NAJDOVSKI. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Nous faisons le bilan annuel du projet. L'engagement avait été pris de réaliser un bilan au bout d'un an après la clôture de la concertation très riche sur ces sept places parisiennes, dont les places de la Nation et de la Bastille. En termes d'élaboration, nous sommes sur une méthode différente de celle qui a pu être réalisée par le passé. La démarche est plus progressive, plus participative. Elle permet aussi d'évaluer les projets grâce à la préfiguration avant la configuration définitive de l'aménagement des places. Par rapport à ce qui a pu être fait par le passé, nous sommes sur quelque chose permettant de voir ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien. Nous pouvons faire des ajustements si nécessaire et regarder l'évolution des usages sur ces places à partir du moment où elles ont été préfigurées.

Sur la Place de la Nation, nous constatons que, depuis la réduction de la chaussée centrale, il n'y a pas d'impact sur la circulation. En revanche, l'espace central a été très largement augmenté en surface, et nous voyons de nouveaux usages apparaître. Nous voyons aussi des personnes qui, auparavant, ne pouvaient pas y accéder et qui y accèdent désormais. Nous voyons beaucoup plus souvent des familles, que ce soit dans le square ou les abords du square. Ces familles évoluent en sécurité et bénéficient ainsi d'un nouvel espace de respiration dans leur quartier. La ludothèque installée du côté du 11e arrondissement a bénéficié aux habitants des deux arrondissements. Elle rencontre tellement de succès qu'elle revient s'installer sur la place. Les places ne sont pas simplement des lieux de passage, mais aussi des lieux de vie dans lesquels les enfants ont droit de cité. Cette préfiguration nous permet de constater cela.

Cette préfiguration nous permet aussi de faire les adaptations nécessaires. Par exemple, sur la rue, quelques adaptations rue Fabre d'Eglantine, ainsi que sur les contre-allées. C'est grâce à cette préfiguration que nous avons pu faire ces adaptations issues de ce qui a été observé en termes de fonctionnement. Je voudrais saluer le collectif COLOCO qui, depuis neuf mois, travaille sur le site et contribue à l'animation, à observer ce qui se passe, et qui fera certainement des propositions pour des aménagements définitifs, issus des observations des usages et des attentes des habitants et des usagers de la place.

Je me réjouis de cette nouvelle méthode mise en place en termes de préfiguration, notamment sur la Place de la Nation, qui permettra d'avoir un projet répondant aux attentes exprimées lors de la concertation, mais aussi après la concertation avec les usages qui se sont développés sur la place. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI. Je rassure Madame ATLAN-TAPIERO, la revalorisation du patrimoine, de l'histoire de ces grandes places fait partie des objectifs que nous nous sommes fixés. Aujourd'hui, sur la Place de la Nation, la statue est très peu visible, très peu accessible. Depuis que les passages piétons ont été raccourcis, on voit plus de personnes se rapprochant de cette statue. Elle sera encore plus visible à terme. Cela fait partie des objectifs. Sur la Place de la Bastille, à défaut de monter en haut, on va pouvoir descendre dans la crypte sous la Colonne de Juillet. On va revoir apparaître l'emplacement de la forteresse de la Bastille. Cela fait partie du cahier des charges.

Concernant les manifestations, je vous confirme que nous travaillons en amont avec la Préfecture de police sur l'organisation des manifestations. Mais cela reste une compétence de la Préfecture de police. L'axe Bastille-Nation est souvent demandé par les manifestations, pas toutes. Certaines manifestations souhaitent plutôt se rendre dans l'ouest parisien. Je vous laisserai observer lesquelles. Les moments les plus difficiles des manifestations ne sont pas forcément à Nation au moment de la dispersion. Nous avons pu tester la dispersion des manifestations avec la configuration actuelle, et cela se passe plutôt mieux qu'avant. C'est en amont que les choses sont plus compliquées, notamment à l'angle avenue Daumensil-boulevard Diderot. Certains commerçants sont victimes de personnes qui s'associent aux manifestations avec l'envie de casser et font trop de dégâts.

Monsieur BONNET-OULALDJ, je voudrais vous rassurer, cher collègue, le collectif de la Place de la Bastille travaille avec l'hôpital des Quinze-Vingts. J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte lors du dernier conseil d'administration, avec l'Institut de la vision et les associations reçues par le collectif. Que ce soit à Bastille ou à Nation, il y aura le fil d'Ariane qui permettra de faire le tour de toutes les places grâce à un guidage podo-tactile classique. Des dispositifs plus innovants seront testés grandeur nature sur ces places.

Après la période que nous venons de traverser, nous n'avons pas pu revenir vers les habitants pour leur expliquer les étapes suivantes. Mais je vous annonce d'ores et déjà que des expositions concernant ces sept places parisiennes auront lieu au Conseil de Paris en marge de notre séance du 20 novembre prochain. Des réunions publiques seront à nouveau organisées dans le 11e arrondissement pour présenter l'évolution de ces places dans les prochaines semaines. L'occasion d'expliquer aux habitants comment nous allons passer de ces étapes transitoires vers un projet définitif que nous sommes en train d'élaborer. »

PAS DE VOTE

***

- <u>DVD 20170028</u> : Aménagement des 7 places parisiennes. Convention d'études avec la RATP.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, et M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteurs :

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à la ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-179 AVIS)

***

- DU 20170026 : Opération Gare de Lyon-Daumesnil à Paris 12e – Signature d'un protocole foncier entre la Ville, la SNEF et SNCF Immobilier.

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Certains quartiers sont marqués par une histoire à vocation ferroviaire très forte. Nous en sommes fiers et pensons utile d'en rappeler la profondeur historique. Ce quartier à proximité du Viaduc des Arts est en cohérence avec les réflexions et les actions engagées par le Conseil de Paris en matière de promotion de l'artisanat et de la fabrication à Paris. A l'occasion de ce grand projet de réaménagement concernant les Halles du Charolais, il s'agit de sensibiliser la SNEF, aménageur de ce secteur, sur le souhait que la Ville de Paris et la Mairie du 12e soient associées à l'élaboration du cahier des charges de l'appel à projets et que les axes programmatiques retenus dans l'appel à projets et dans le protocole spécifique visent un large public de proximité correspond aux objectifs de l'innovation et à la MIE "Fabriquer à Paris". Il s'agit d'un axe sur lequel nous souhaitons renforcer l'attractivité de notre territoire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur GREGOIRE, pour la présentation de ce vœu rattaché. Madame ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une grande opération d'urbanisme pour notre arrondissement, 600 logements, des bureaux, des commerces de proximité, des équipements petite enfance, une école et une crèche, un jardin. Le projet est d'une ampleur proche de la caserne de Reuilly. Il s'agit d'un projet très structurant pour l'arrondissement. A ce stade de la réflexion, voici quelques remarques qui ne vous étonneront pas.

La répartition des logements donne une large part aux logements sociaux avec 60%, seulement 20% de logements intermédiaires que nous appelons de nos vœux depuis longtemps, ainsi que 20% de logements libres. Dans ces 60% de logements sociaux, avez-vous déjà identifié le pourcentage de logements étudiants ? La part des bureaux est très importante dans le projet, sachant que nous ne sommes pas loin de la Gare de Lyon et des tours Gamma. Dans la phase de concertation, nous serons attentifs et apporteurs d'idées pour les besoins d'équipements qui pourraient rejoindre ces 9 000 m² d'ateliers.

Sur le vœu, difficile d'être contre, surtout de la manière dont il a été présenté. Nous voterons pour. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Puisque nous avons évoqué les équipements, je vous donne la parole, Madame MARQUIS. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je me réjouis de ce beau projet. Comme vous le savez, le 12e est un arrondissement où la natalité continue de croître. Nous avons de plus en plus de familles dans cet arrondissement. Dès que nous créons des projets avec des logements, différents types d'activité, nous créons des services publics supplémentaires. Il y aura une crèche de 66 places. Je me réjouis réellement qu'en amont du projet, cette crèche soit dans le cahier des charges de ce futur projet, car

pour qu'une ville puisse continuer à vivre, il faut des enfants, des familles. Afin de permettre à ces futurs habitants de bien s'adapter à notre arrondissement, il est bien de leur apporter la possibilité de trouver des modes de garde dans l'arrondissement, notamment des modes de garde collectifs. Pour moi, il s'agit d'un très beau projet. De plus, il y aura le groupe scolaire. Il s'agit de la continuité des âges de l'enfant, de 0 à 16 ans. Ceci est très bien. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame MARQUIS. Monsieur SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Nous nous associons au satisfecit sur ce beau projet. L'idée de valoriser un site devenu inutilisé par la SNCF est une bonne idée. De plus, le projet est porté par l'aménageur de la SNCF. Il est normal que la Ville s'associe par cette convention. Nous sommes très attachés à la préservation du patrimoine. Nous pouvons souligner le fait qu'au moins deux des bâtiments la halle, des messageries et le bâtiment de télégraphie) devraient être préservés dans le nouveau projet.

Ma remarque portera sur la part de logements sociaux dans ce projet, qui est de 60%. Dans le projet Bercy-Charenton, l'enquêteur public a émis une réserve sur le taux de 60% en estimant qu'il était trop important et qu'il risquait de menacer la mixité sociale. Nous estimons qu'un taux de 60% est trop important pour la mixité sociale en termes de marché immobilier. Madame ROTA estime que la part des bureaux est trop importante. Cette part s'explique par l'équilibre financier du projet puisque les bureaux vont financer le logement social. S'il y en a moins, il pourrait y avoir plus de logements privatifs dans ce site. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je me félicite de ce projet qui amène une conception que nous avons de Paris pour toutes et tous, pour que chacun puisse rester à Paris. Contrairement aux propos de Monsieur SEINGIER, je pense que 60% de logements sociaux est le minimum. D'ailleurs, Monsieur SEINGIER, je ne sais pas si vous savez le prix au mètre carré dans le quartier de la Gare de Lyon. Il s'agit d'environ 11 000 euros le mètre carré. Dans le secteur privé, très peu de personnes du service public, que ce soit des fonctionnaires du commissariat de police, des agents de la Gare de Lyon, des agents travaillant dans les crèches ou les écoles, pourraient se loger s'il n'y avait pas 60% de logements sociaux. Vous nous proposez une ville de Paris pour les riches et pas pour tous. Nous vous proposons une ville de Paris pour les pauvres, les classes moyennes, tout le monde.

Ce projet contient une dimension patrimoniale importante liée à la Gare de Lyon. Il s'agissait du tri postal. Je me rappelle un piquet de grève sous l'ancienne mandature, notamment avec Monsieur TOUZET lorsque ce tri postal est parti avec le TGV postal. Le TGV postal amenait le courrier ici, qui était trié sur place et permettait moins de pollution, avec du transport de camion dans notre ville. Les deux halles restantes étaient consacrées à ce tri postal. Nous avons actuellement une attaque très importante contre la présence postale dans notre arrondissement. Un collectif vient de se créer contre la fermeture de deux guichets de banque postale Gare de Lyon. Cela nous rappelle aussi ce processus de désindustrialisation de Paris où travaillaient notamment des ouvriers.

Dans ce projet, il y a la volonté de conserver ce patrimoine, et d'y mettre de l'activité avec le vœu que nous présentons conjointement. De l'activité artisanale de production qui permet de maintenir le Fabriquer à Paris. Je trouve cela remarquable, d'autant que c'est face au Viaduc des Arts où il y a actuellement une activité artisanale importante. Il y a une cohérence entre l'histoire et le lien avec ce quartier.

Nous proposons une école et une crèche, ce qui est remarquable car il y a très peu de construction d'écoles à Paris aujourd'hui. Par contre, nous aurions pu imaginer des équipements sportifs. Cela dit, il y a toute une partie tertiaire de bureaux. Peut-être que nous pouvons encore imaginer des locaux pour une pratique sportive, de danse ou de dojo. Nous nous satisfaisons de ce programme que nous soutiendrons. Il y a une continuité. Je soutiens pleinement, contrairement à ce que certains veulent faire sur la petite ceinture, une nouvelle coulée verte. Elle part de la rue de Rambouillet et va jusqu'au boulevard de Bercy. Elle sera accessible à tout le monde et crée une nouvelle ceinture verte que nous prenons sur le béton, non sur le ferroviaire. Sur certains points, nous pouvons être d'accord. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous prenons un peu sur le ferroviaire aussi. Pour descendre jusqu'au boulevard de Bercy, il s'agit de l'ancienne voie du tri postal que vous rappeliez à juste titre. Sur cet espace vert, nous pouvons aussi imaginer des espaces sportifs en libre-service pour les habitants. Vous avez raison. Madame SLAMA. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je le redis fièrement, fortement ce soir : oui, la mixité sociale est inhérente à la politique du logement à Paris. La préservation de l'équilibre social et le souci de développer une offre de logements accessibles à tous les Parisiens sont bien évidemment au cœur de notre action. Un équilibre dans la répartition des logements sociaux, intermédiaires, privés sur le territoire. Un équilibre dans la diversité des programmes sur l'arrondissement, logements spécifiques, logements familiaux, mais aussi et avant tout, la recherche d'un équilibre social. Pourtant, certains de nos collègues dans cette assemblée nous accusent régulièrement du contraire, comme cela vient d'être à nouveau le cas ce soir. J'ai envie de vous dire : la preuve par les actes. Cette délibération en est une nouvelle fois l'illustration.

Avec ce magnifique projet Gare de Lyon-Daumesnil, ce sont 600 nouveaux logements qui verront le jour, répartis selon l'adoption du PLH voté dans cette assemblée en 2015 comme suit : 60% de logements sociaux, 20% de logements intermédiaires, 20% de logements à loyer libre. Notre ambition est que chacun puisse se loger dans de bonnes conditions dans notre ville. Je me permets tout de même de rappeler que, dans le logement social, il y a différentes catégories, au cas où certains d'entre vous l'auraient oublié. Nous avons du PLAI, du PLUS, du PLS, du PLI. Ces différentes catégories de logement social correspondent à différents types de revenus. Cela s'échelonne des personnes aux revenus précaires à celles qui ont plus de revenus. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup aux uns et aux autres pour vos interventions sur un projet important pour notre arrondissement. Monsieur BOUIGUE, quelques éléments de réponse, même si vous n'allez pas réconcilier tout le monde ce soir sur la question du logement social. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Malheureusement, Madame la Maire. J'entends votre remarque, Monsieur SEINGIER. Je vous propose d'aller au-delà du chiffre de 60% de logement social. Ce chiffre pris hors contexte dit tout et rien à la fois. Vous avez remarqué qu'il y a environ 44 000 m² de logements prévus, 38 000 m² de bureaux et 10 000 m² dédiés aux commerces. En termes de construction, le logement social, avec 26 000 m², représentera un quart de la construction sur l'ensemble du projet. Ce n'est pas exactement une opération où l'on densifie et où l'on met trop de logement social. Je ne reviens même pas sur les éléments apportés par mes collègues, je vous parle de la manière dont nous batissons une offre sur un territoire d'aménagement tel que celui-ci. Certes, 60% de logements sociaux, mais dans l'ensemble, cela ne représente qu'un quart des constructions. Ceci est relativement peu.

J'entends votre remarque, Madame ROTA. Je ne suis pas surpris, mais sachez que nous nous inscrivons dans le cadre d'un PLH voté et appliqué sur l'ensemble de ces aménagements. J'entends qu'il ne vous convient pas, mais il nous convient pour les raisons déjà évoquées. Ce projet permet, en matière de logement, de satisfaire prioritairement des Parisiens qui peuvent se loger et non pas accéder à la propriété au regard des tarifs pratiqués, et de faire le plus possible dans la mixité. Je vous rassure, il est impossible que nous partions sur une répartition dans le logement social. Il est bien trop tôt dans le projet. En revanche, la question évoquée est largement posée par Madame la Maire dans toutes les opérations d'aménagement, notamment sur la partie logement étudiant. Je suis sûr que Madame la Maire portera largement cette revendication. Ce fut le cas sur quasiment tous les autres projets, parfois ardemment, de manière à ce que nous puissions prendre en compte le logement étudiant dans un arrondissement qui va accueillir une nouvelle université et qui accueille déjà beaucoup d'écoles supérieures. Beaucoup d'étudiants viennent dans l'arrondissement et cherchent à s'y loger. Il s'agit du respect du PLH, la part du logement social n'est pas énorme. Ce quartier peut tenir en termes de vie et d'activité. L'idée est de faire en sorte que ce quartier soit vivant et puisse mixer l'ensemble de ces activités. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BOUIGUE. Je confirme que de nombreux logements étudiants sont déjà lancés et vont bientôt sortir dans cet arrondissement. Monsieur SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« J'ai oublié de faire une explication de vote sur votre vœu. Nous sommes favorables. Nous nous sommes exprimés sur Bercy-Charenton. C'est dans la même lignée à savoir promouvoir le travail à Paris donc nous sommes favorables. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à la ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-180 AVIS)

***

- <u>VŒU 122017-014</u> : Vœu présenté par Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Richard BOUIGUE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. David GREAU et M. Emmanuel GREGOIRE et l'ensemble des élu-e-s de la majorité municipale, rattaché à la délibération DU 26, relatif au lancement d'un appel à projets sur les Halles Charolais pour promouvoir sur ce site le développement d'activités liées à l'artisanat et à la « Fabrication à Paris ».

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Considérant la localisation du projet d'aménagement Gare de Lyon - Daumesnil dans le périmètre de l'Arc de l'innovation du 12e arrondissement de Paris ;

Considérant l'histoire industrielle du lieu ainsi que sa vocation ferroviaire ;

Considérant la tradition artisanale de ce quartier de Paris et la proximité du Viaduc des Arts ;

Considérant la volonté de promouvoir l'artisanat et la Fabrication à Paris tels que définis lors de la Mission d'Évaluation et d'Information du Conseil de Paris ;

Considérant le choix de conserver dans le projet une partie significative des halles patrimoniales ;

Considérant que les Halles du Charolais (2 grandes travées et 4 petites travées conservées) représentent une surface actuelle d'environ 6 800 m² sur 2 niveaux ;

Considérant que des mezzanines pourraient éventuellement être ajoutées ponctuellement dans la partie haute ;

Considérant que le succès d'un appel à projets sur une telle surface et que son adéquation aux objectifs de l'Arc de l'Innovation et de la MIE "Fabriquer à Paris" dépendent notamment des conditions financières choisies dans le futur cahier des charges ;

Considérant que la SNEF est l'aménageur de ce secteur ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12e, Richard Bouigue, Premier Adjoint en charge de l'urbanisme, Nicolas Bonnet-Oulaldj, Président du Groupe Communiste-Front de Gauche, David Gréau, Président du Groupe Ecologiste, Emmanuel Grégoire, Président du Groupe Socialiste et Républicain et l'ensemble des élu-e-s de la Majorité municipale,

Le Conseil du 12e arrondissement émet le vœu :

- que le cahier des charges de l'appel à projets sur les Halles soit défini par la SNEF en collaboration avec la Ville de Paris et la Mairie du 12e et qu'il fasse l'objet d'un protocole spécifique ;

- que les axes programmatiques retenus dans l'appel à projets et le protocole spécifique visent un public large et de proximité et correspondent aux objectifs de l'Arc de l'innovation et de la MIE "Fabriquer à Paris".

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-181 VOEU)

***

- <u>DU 20170186</u> : Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Il s'agit d'une question technique en page n°5 de la délibération, au niveau des fiches. Je lis l'intitulé : « *Question devant faire l'objet d'une décision ou d'un arbitrage de la part de l'autorité concédante* ». De quel ouvrage s'agit-il ? Quel est le coût supplémentaire évoqué dans ce point ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur SEINGIER, il s'agit d'une question technique, et je vous propose de vous répondre par la suite techniquement. Je comprends : le sujet technique que nous avons sur la Porte de Vincennes porte sur le gymanse pont. Nous rencontrons une difficulté architecturale car il s'agit d'un pont au-dessus du périphérique. Nous avons encore des sujets à approfondir pour mesurer concrètement l'installation. Construire ce gymnase au-dessus du périphérique sera beaucoup plus complexe que de le faire en terre-plein. Nous avons besoin d'une expertise complémentaire pour évaluer le coût de ce programme dans la ZAC du GPRU Porte de Vincennes. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je vous remercie de cette réponse précise. Nous allons voter pour cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Merci beaucoup. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-182 AVIS)

***

- DU 20170159 : Acquisition auprès de Paris Habitat – OPH dans le lot F de la Caserne de Reuilly d'un volume à usage de locaux techniques aménagés pour le jardin en cœur d'ilot sis à Paris 12e.

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« J'ai souhaité intervenir sur cette délibération concernant le jardin de la caserne de Reuilly et les locaux techniques destinés aux jardiniers. Il s'agit d'une très belle opération. Outre la création de quasiment 600 logements, d'une crèche de 66 berceaux, de commerces d'activité en pied d'immeuble et d'espaces publics entre les voies limitrophes et le jardin, l'opération comporte l'ouverture au public d'un jardin de 4 823 m² qui se substituera à la Place d'Armes.

Non seulement le jardin sera public, mais il reliera la rue du Faubourg Saint-Antoine au boulevard Diderot grâce à la création de trois passages au niveau de la rue de Reuilly et du boulevard Diderot dans une première phase, puis, dans une seconde phase, le passage Chaligny. Il est important de signaler que la création de ce jardin va non seulement apporter, dans un quartier, un grand espace de respiration. Mais il va ouvrir au public une zone qui, jusqu'à présent, était totalement fermée aux Parisiens pour la bonne raison qu'il s'agissait d'un espace de casernement.

Organisée dès 2015, la concertation sur l'aménagement du jardin organisée par Paris Habitat et H2O Architectes avec le conseil de quartier a fait l'objet de plusieurs visites de jardins dans Paris. Nous sommes même allés jusqu'aux Lilas. De nombreuses séances de travail ont abouti, après validation par la direction des espaces verts, aux orientations suivantes : un jardin en cœur d'îlot qui préservera le vide central et l'unité de l'ancienne Place d'Armes ; des limites dans le futur jardin et des pieds d'immeuble qui devront s'intégrer le plus discrètement possible dans le paysage ; une traversée lisible à travers l'îlot depuis les rues de Reuilly, Chaligny et le boulevard Diderot, la recherche de cohérence dans les matériaux et le traitement des sols entre le jardin et ce que nous allons appeler des passages d'espaces publics. Nous n'avons pas voulu les appeler des placettes, car ceci était réducteur, ni des places, car ce n'est pas le terme adapté. Ce sont des passages qui seront créés dans l'opération.

Le jardin a été imaginé comme un vaste espace ludique privilégiant du mobilier polyvalent, servant alternativement d'assise, de zone de repos ou de jeux. Enfin, le développement de la biodiversité par la diversification des formes et des essences végétales. Je peux vous dire que la création d'un jardin des senteurs a été proposé par le conseil des quartiers, ainsi qu'une zone humide qui répondra aux pics de chaleur.

Ces orientations ont été présentées en réunion publique le 11 juillet dernier. Elles sont consultables sur le site dédié au chantier. Elles ont été également présentées à l'occasion de deux visites organisées par la Mairie de Paris et Paris Habitat le 9 octobre dernier. Nous avons constaté que les personnes qui participaient à cette visite ont posé des questions extrêmement pertinentes. Nous avons constaté que les arbres qui seront conservés font l'objet d'une protection spectaculaire.

Comme vous avez pu le lire dans la délibération, afin de permettre au jardin de servir d'emprise en totalité puis partiellement à l'installation de la base vie de chantier, l'aménagement et la livraison du jardin se feront en deux phases. La première de juin 2018 à août 2019, la seconde au premier semestre 2020. Je voudrais apporter un mot sur la création des locaux de jardinier. Dans la mesure où nous avons des locaux neufs, nous allons pouvoir concevoir des vestiaires pour les femmes. Dans nos anciennes installations, nous n'avons pas assez de place pour créer deux types de vestiaire, donc nous n'avons que des jardiniers hommes. Dans le jardin de la caserne de Reuilly, nous aurons des jardinières. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame HONORE, pour cette présentation et le fait que nous travaillions à la mixité dans tous les métiers de la Ville de Paris. J'espère que nous arrivons à les atteindre dans les deux sens, y compris dans l'autre sens pour les professions liées à la petite enfance. »

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 5 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-183 AVIS)

***

- <u>DEVE 20170074</u> : Création d'un jardin public et de locaux de jardiniers sur le site de l'ancienne caserne de Reuilly sise à Paris 12e – Conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et Paris Habitat.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 5 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-184 AVIS)

***

- DEVE 20170156 : Aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil à Paris 12e – Bilan d'avancement annuel de l'opération et avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons deux vœux rattachés à cette délibération. Je vais commencer par dire quelques mots sur le projet de baignade et présenter l'un des deux vœux. Monsieur GREAU, je vous passerai la parole sur la présentation du vœu que vous portez pour votre groupe. Je laisserai les uns et les autres s'exprimer.

Plus tard dans l'ordre du jour, nous débattrons du nouveau Plan Climat pour Paris. Il s'agit d'un sujet qui mobilise de plus en plus les Parisiens et les Parisiennes sur la thématique majeure de la lutte contre la pollution, mais aussi sur les conséquences du dérèglement climatique. Nous voyons l'apparition de périodes de températures extrêmes. Nous avons vécu cette année, dès le printemps et au cours de l'été, plusieurs périodes caniculaires importantes, qui ont renforcé nos inquiétudes et aident à une prise de conscience plus large de chacun sur les enjeux de l'adaptation de notre ville à ces périodes caniculaires.

Cette prise de conscience est portée par l'exécutif parisien. Nous menons ce combat aux côtés de l'exécutif parisien. Il s'agit de préserver l'avenir de nos enfants qui pourront être amenés à vivre des étés à +50°. Il s'agit pour nous d'une responsabilité politique majeure que d'adapter notre ville à ces perspectives, notamment la promotion très innovante formulée dès 2014 dans le Plan Nager à Paris, d'ouvrir dans Paris des zones de baignade naturelles et accessibles à tous, offrant des espaces de détente et créant notamment des îlots de fraîcheur. Notre ville souffre beaucoup de ce manque dès que la période estivale démarre. L'idée est de permettre aux Parisiens, à ceux qui sont présents durant cette période de chaleur importante, d'accéder à des zones de baignade. Cet été, nous l'avons vu dans le bassin de la Villette, des projets de baignade ont été mis en place pour la première fois et ont rencontré beaucoup de succès. Les attentes sont fortes, notamment de la part des jeunes et des familles.

Dans notre arrondissement, nous allons examiner à nouveau ce projet de baignade écologique et gratuite dans le lac Daumesnil du Bois de Vincennes. L'objectif d'ouverture est fixé à l'été 2019. Cela vient clairement répondre aux attentes portées par les Parisiens et plus généralement par les Franciliens. Je pense que nous pouvons collectivement être fiers de ce projet généreux tourné vers toutes les familles, notamment celles qui ne partent pas en vacances pendant la période estivale. Il s'agit d'ouvrir trois zones différentes de baignade, de profondeur variable, de taille variable, organisées, sécurisées, surveillées et néanmoins gratuites.

Notre responsabilité d'élus du 12e arrondissement est de préserver le bois et de veiller à ce que ce projet s'intègre bien dans son environnement. Je sais que tous les élus du 12e arrondissement sont attachés à cet espace boisé classé, particulièrement Madame HONORE, mon adjointe en charge de ces sujets dans l'exécutif. Je connais aussi certaines inquiétudes qui ont pu s'exprimer autour de ce projet. Nous y sommes tous très attentifs et nous avons veillé à ce que ces inquiétudes soient prises en compte dans le projet, et plusieurs éléments rassurants sont à souligner dans le projet soumis aujourd'hui à notre vote. Il s'agit bien d'une baignade naturelle, écologique, avec la préoccupation de restituer le lac en dehors de la période d'ouverture. Il s'agit donc d'une baignade saisonnière. Le reste de l'année retrouvera la physionomie que nous lui connaissons habituellement.

Il s'agit aussi de mettre en place les infrastructures nécessaires à l'accueil des publics, avec une fixation de la limite. Nous aurons 1 000 baigneurs à un instant T, 2 000 personnes par jour et au maximum de la saison 75 000 personnes. Ceci est assez

important pour la fréquentation actuelle, mais modéré par rapport à ce que nous pouvons avoir comme autres activités à proximité. A titre de comparaison, la baignade dans le bassin de la Villette ouverte cet été dans le 19e arrondissement a accueilli au total 20 500 baigneurs. Cela revient à une moyenne de 1 000 baigneurs par jour pour une surface de baignade cinq fois plus petite. Nous sommes sur un projet assez modeste en termes d'accueil du public au regard de ce que nous avons pu mettre en place cet été dans le 19e arrondissement.

J'en arrive au vœu que nous portons, rattaché à cette délibération concernant la Foire du Trône et son déroulement sur la pelouse de Reuilly qui serait en amont de la baignade puisque la baignade se déroulerait en été. Ce vœu est, pour moi et pour notre arrondissement, une étape importante. Il n'y a pas de lien direct, mais une géographie des lieux et un calendrier dans l'année qu'il nous semble important d'observer et d'envisager collectivement.

Le point commun entre ces deux sujets est celui de la préservation du cadre de vie, notamment des habitants et des riverains immédiats à la fois du 12e arrondissement mais également des communes riveraines. Dans cette instance, tout le monde le sait, nous avons, à de nombreuses reprises, depuis de nombreuses années, évoqué la question de la Foire du Trône, de son déroulement, mais également de sa localisation. A plusieurs reprises, les élus du 12e arrondissement, mais également les élus parisiens ont souhaité que soit examinée une autre localisation pour cette Foire du Trône, soit à l'échelle de Paris, soit à l'échelle du Grand Paris. Une localisation qui aurait pu être plus adaptée à ce que nous connaissons aujourd'hui sur la pelouse de Reuilly. Aujourd'hui, aucune autre position alternative n'a été trouvée. Si nous pouvons continuer à chercher une position alternative, nous proposons aujourd'hui une idée nouvelle qui est de revoir l'ampleur de cet événement afin de le réduire si possible à hauteur de la moitié de la superficie de la pelouse de Reuilly. Tout cela nous permettrait de réduire les effets produits par l'organisation de la pelouse de Reuilly dans cette partie du Bois de Vincennes. Cela nous aiderait à organiser au mieux cette manifestation dans un contexte nouveau de gestion des questions de sécurité. Mais nous voulons conserver la Foire du Trône, l'accueil des cirques, et plus globalement les événements festifs, familiaux et populaires dans cet arrondissement. Nous considérons que cela doit perdurer. En revanche, sur l'ampleur de cette manifestation, si vous vous joignez à moi sur la proposition de ce vœu, nous souhaitons la diminuer. Nous pourrions ainsi retrouver des espaces de la pelouse de Reuilly pour les rendre au bois, imaginer ensemble des projets de végétalisation ou d'usage plus apaisé, plus en lien avec le bois, ouverts aux riverains comme aux visiteurs. Il s'agit de l'objet de ce vœu, qui est une proposition d'évolution d'organisation de la Foire du Trône sur la pelouse de Reuilly dans notre arrondissement.

Je suis désolée d'avoir été un peu longue, mais ces sujets nous mobilisent tous, je trouvais important de prendre le temps de bien les exposer. Monsieur GREAU, vous avez souhaité déposer également un vœu rattaché à cette délibération. Je vous donne la parole. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Merci de retranscrire, au travers de votre vœu, une préoccupation ancienne du groupe des Ecologistes de la vie dans ce quartier et de l'interaction entre le Bois de Vincennes, ses abords et les riverains.

Le vœu que nous déposons reprend une interrogation de septembre 2016 que nous avions au moment du vote de la délibération initiale sur la création de cette baignade. Il s'agit de la question de la circulation sur la portion Nord de la route de ceinture du lac Daumesnil. A cette époque, un vœu avait été adopté en septembre 2016 au Conseil de Paris. Il demandait à ce qu'une étude de cette piétonisation puisse être menée. Or,

aujourd'hui, nous avons en accompagnement de cette délibération une étude d'impact environnemental. Cette demande a été satisfaite, et nous en sommes heureux. Mais cette étude d'impact n'intègre pas la question de la fermeture partielle ou totale de cette voie. Ceci est juste mentionné au travers d'un point au sein du résumé non technique, mais pas étudié en tant que tel.

Le vœu porte simplement la demande déjà exprimée plus d'un an auparavant, afin que l'étude d'impact environnemental puisse être complétée sur la fermeture à la circulation motorisée de la partie Nord de la route de la ceinture du lac. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Peut-être que les uns et les autres peuvent s'exprimer sur les deux vœux. Madame ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Sur la délibération, le groupe UDI-MODEM a toujours soutenu le Plan Nager à Paris voté en 2015, ainsi que la délibération votée en septembre 2016 visant à la création d'une baignade publique au lac Daumesnil. Mais la délibération de ce soir ne mentionne ni les réserves émises par la Direction Générale de l'Environnement qui craint de lourds impacts sur le site pour la biodiversité, ni l'avis défavorable remis par la Préfecture de police suite au premier projet présenté par la Ville. Au Conseil d'arrondissement, nous ne pouvons pas voter pour un projet pour lequel nous n'avons pas tous les documents nécessaires, documents qui arriveront sans doute d'ici le Conseil de Paris.

Concernant le vœu que vous déposez, Madame la Maire, au Conseil de Paris, vous avez sans doute dû assister régulièrement à des interventions du groupe UDI-MODEM qui s'est montré à plusieurs reprises dubitatif sur la faible qualité des prestations du marché de Noël des Champs-Elysées ou sur le positionnement de longue durée de la grande roue. Des réalités parisiennes que la Mairie de Paris a laissé s'installer. Le vœu de ce soir peut être interprété comme une nouvelle pierre à l'édifice anti-CAMPION que la Maire de Paris essaie de bâtir, avec sans doute l'idée de faire oublier le laxisme d'hier. Or, la question de la Foire du Trône n'a pas été être associée à ce débat. Il faut être honnête, dans tous nos programmes municipaux 2014, nous évoquions la nécessité de requalifier la pelouse de Reuilly et la relocalisation de la Foire du Trône, ou a minima une nouvelle manière de fonctionner. Ce sujet est majeur pour les riverains et tous les habitants du 12e arrondissement.

A titre personnel, je ne crois pas que la Foire du Trône puisse être déplacée dans Paris vu la configuration de notre ville ; la déplacer ne ferait que déplacer les nuisances vers d'autres riverains. Ceci est compliqué à défendre. Mais je crois que la solution pourrait venir du Grand Paris, dans les projets de territoire autour desquels s'organise la Métropole. Ainsi, le vœu apporte des pistes très intéressantes pour limiter les nuisances de la Foire du Trône dans notre arrondissement. Mais je regrette qu'il ne fasse en aucun cas mention de la possibilité d'ouvrir la réflexion avec la Métropole. Madame la Maire, vous qui y siégez, est-ce un sujet évoqué à la Métropole du Grand Paris ? Si oui, sous quelle forme ? Pour ne pas engager mon groupe au Conseil de Paris, je m'abstiendrai ce soir sur ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Vous dites que, dans le dossier, il manque l'avis négatif de la Préfecture de police, n'est-ce pas ? Je vous répondrai. Madame ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Il est un peu compliqué de parler des deux sujets à la fois. Lorsque nous avons vu votre vœu sur la pelouse de Reuilly, nous n'avons pas manqué d'être étonnés qu'il soit rattaché à cette délibération. Un mot sur ces événements qui arrivent à un moment assez particulier de la fin de la grande lune de miel entre Madame HIDALGO et Monsieur CAMPION, qui a commencé par la première brouille avec la grande roue, désormais avec le marché de Noël, la Foire du Trône. Peu importe, nous n'allons pas discuter sur le fond, mais vous auriez pu tout aussi bien attaquer les cirques, au point où nous en étions, ce n'était plus la question.

Je trouve qu'il y a un opportunisme un peu dérangeant, qui n'apporte pas grand-chose au débat, qui n'enrichit pas particulièrement la délibération sur l'aménagement du lac que vous nous proposez. Sur les vœux comme sur la proposition, nous allons nous abstenir.

Mais, au préalable, je voudrais aborder quelques points concernant cette implantation de baignade. Lorsqu'on lit la délibération, ceci est une habitude de la Ville, vous êtes toujours très contents de ce que vous faites, vous êtes très rassurants sur tout, mais la voix de la Mairie qu'est parfois la *Pravda - Le Parisien* se fait l'écho de quelques éléments un peu différents, notamment sur l'impact environnemental que vous avez volontairement minimisé dans cette délibération. Je reviendrai plus précisément sur ces points.

Plusieurs questions sont en suspens puisque, de toute façon, vous mettez en avant cette baignade, au détriment du choix d'une piscine. Le Plan Nager à Paris prévoyait quatre nouvelles piscines, pas dans notre arrondissement, mais dans la mesure où nous avions un projet Bercy-Charenton. Puisqu'un vœu avait été déposé par les Verts en ce sens, nous aurions aimé voir un petit élan vers ce projet. Jusqu'àlors, nous n'avons absolument aucune réponse, bien que ce vœu ait été accepté par l'exécutif en Conseil de Paris. Nous attendions une étude, mais nous n'avons toujours pas de nouvelles. Ceci est une habitude. L'habitude la plus fâcheuse de la Ville porte sur les coûts. En septembre 2016, à l'occasion du vote de la délibération, l'exécutif parisien annonçait un montant de travaux de 4,08 millions d'euros et un coût de fonctionnement de 450 000 euros. Lorsqu'on lit la délibération, le budget est de 9,5 millions d'euros et présente des éléments biologiques, de biogénie. Il y a des choses très complexes. Noyer le poisson en employant des mots, c'est un peu comme lorsqu'on dit en même temps. C'est un peu la même stratégie.

Il est désolant que les impacts environnementaux aient amené l'inspection des sites à produire un rapport au vitriol contre ce projet. Ils ont relevé 600 m linéaires de béton qui seront injectés dans le sol ; les maçonneries sous l'eau seront visibles eu égard à la faible profondeur du lac ; l'excavation du lac est nécessaire à la création d'une profondeur de 2,50 m pour le grand bassin, ce qui est irreversible ; la dégradation de l'île de Bercy ; le risque de voir se développer des activités commerciales annexes : vendeurs ambulants alimentaires ; l'incertitude quant au démontage effectif des installations. L'inspection des sites vous reproche de n'avoir pas approfondi d'autres hypothèses comme l'espace central de l'hippodrome de Vincennes. Malgré tout, elle vous a donné un avis favorable puisque cela était impératif, exigé par le Préfet qui a mené ces affaires.

Nous notons techniquement, sur le projet présenté, des éléments intéressants. Vous allez au fond des choses parfois, et d'autres fois, ce n'est pas si fouillé. Vous nous dites qu'il n'y aura pas de baignade de nuit. J'aime beaucoup l'absence de baignade de nuit. Il est prévu une sorte de barrière de 2m tout autour de ce lac. Mais vous savez comme moi qu'il n'y a pas de barrière qui ne soit infranchissable, à part celle de la mauvaise volonté. Je ne vois pas ce qui empêchera l'intrusion et les baignades de nuit dans ce lac, à moins de mettre des vigiles. Tout ceci ne nous paraît pas suffisamment

approfondi. Nous allons attendre que vous ayez bien avancé et mûri votre projet, et vous reviendrez la semaine prochaine.

Pour revenir un instant sur les vœux que vous présentez, Madame la Maire, il est intéressant de voir combien vous êtes acharnée, depuis que vous êtes maire, à trouver un autre lieu pour la Foire du Trône et que vous ameniez cela d'un coup. Ceci est profondément risible. Je n'aurai absolument jamais vu un engagement réel pour mettre fin aux nuisances signalées par les riverains. Je trouve cela grotesque. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame ATLAN-TAPIERO. Nous vous répondrons sur tous les sujets. Monsieur BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je me félicite de l'avancée de ce projet de baignade. Vous l'avez dit en préambule, nous sommes face à des pics de chaleur importants l'été. Nous venons de vivre un épisode, de nombreux élus de droite ont appelé à la sanction, des jeunes ouvraient des bouches d'incendie dans toute la région. Que faisons-nous dans ces périodes ? Tout le monde était d'accord sur des lieux de rafraîchissement, notamment pour les plus jeunes, mais aussi pour les personnes âgées. Nous nous étions engagés, dans le Plan Nager à Paris, à ouvrir la baignade dans plusieurs endroits. Nous avons réussi au bassin de la Villette. Il s'agit d'une grande réussite. Des milliers de Parisiens sont venus se baigner. Certains ont même demandé un prolongement. Nous avons eu des compétitions de natation. Il est tout à fait naturel que nous continuions notre effort pour avoir des espaces de baignade temporaires l'été lors des pics de chaleur, dans des lieux naturels comme le lac Daumesnil.

En même temps, il y a un effort de qualité de l'eau. A travers cette exigence de baignade, nous sommes en train de requalifier des sites où l'eau n'est pas de bonne qualité. Nous allons purifier l'eau comme nous avons l'objectif de pouvoir nager dans la Seine. Il s'agit d'un effort avec un enjeu environnemental important, avec une réappropriation de zones naturelles par la population qui doit faire preuve d'éducation. Tout ce qu'évoque Madame ATLAN-TAPIERO, les baignades nocturnes, le respect de l'environnement, cela passe aussi par l'éducation et un nouveau rapport de l'homme à la nature. Bien sûr, nous voterons pour cette délibération.

Cependant, Madame la Maire, ce soir, j'ai été assez étonné et choqué d'avoir des compagnies de CRS devant la Mairie. J'ai compris pourquoi, puisque votre vœu sur la Foire du Trône a provoqué dans le monde forain beaucoup de contestations. Il semblerait qu'ils aient essayé de vous voir dans la journée. Nous n'allons pas accepter le coup de force contre la démocratie du Conseil d'arrondissement. Cela dit, pour ma part, je trouve très étonnant d'amener ce vœu sur une délibération sur laquelle nous sommes d'accord. Le groupe communiste l'a toujours affirmé, il est pour le maintien de la Foire du Trône. Nous avons toujours affirmé que s'il devait y avoir une alternative, il faudrait la proposer avant toute modification du site de la Foire du Trône.

Rappelons aussi que la Foire du Trône est née dans le 12e arrondissement, Cours de Vincennes, que le musée des Arts forains est dans le 12e arrondissement. Nous avons une tradition ancestrale des arts forains dans notre arrondissement. Il ne s'agit pas qu'à travers un vœu rattaché à une délibération qui, pour notre part, n'a pas forcément à voir avec la Foire du Trône, nous commencions progressivement à supprimer la Foire du Trône et la remettre en cause. Je suis assez étonné parce que nous en avons discuté à plusieurs reprises ; nous avons également proposé un débat politique public sur le sujet, que la question de l'alternative au site soit posée en préambule. Pour notre part, il n'y a pas de présentation à l'alternative au site pour le moment, donc nous ne participerons pas au vote sur ce vœu. Cela ne signifie pas que nous ne sommes pas pour

une évolution de la situation, notamment vis-à-vis des riverains. Nous savons qu'il y a des nuisances, des bagarres, des incivilités, et nous vivons avec depuis des années dans l'arrondissement. Mais la solution ne se règle pas par un vœu rattaché à la question de la baignade. Nous ne participerons pas au vote sur ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur BONNET-OULALDJ. Monsieur MOULIN. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je note tout de même que le vœu proposé ne remet pas en cause la Foire du Trône. Il parle d'une réduction de son espace et des nuisances. Je suis pour le maintien de la Foire du Trône. Je refuse également que nous votions sous la pression. Les agissements qui se sont produits aujourd'hui sont inacceptables. Je voterai pour ce vœu qui ne remet pas en cause la Foire du Trône.

Le projet de baignade figure dans le programme que j'ai soutenu. Il s'agit d'une idée simple et généreuse. Je note, après un certain nombre d'interventions, que sa réalisation comporte beaucoup d'inconnus. Notons qu'il existe, en Ile-de-France, des bases de loisirs, 11 au total, qui sont gratuites pour tous les publics et accessibles en transports en commun par le RER. Nous aimons tous ici le RER. Il faut admettre que certains objectifs recherchés à travers cette baignade sont déjà remplis par des structures existantes et financées. Il faut aussi admettre que le contexte a changé, un contexte aussi budgétaire. Si nous voulons que la Ville de Paris prenne sa part dans la réduction nécessaire des déficits budgétaires de la dette, il faut admettre de questionner les réalisations par ordre de priorité. Ainsi, le coût d'investissement est de 9,5 millions d'euros. Ce n'est pas énorme. Le plus inquiétant est le coût de fonctionnement, à savoir 450 000 euros par an, qui doit minimiser l'impact sur les autres services, la DPSP, la DEVE, la DPE, qui seront mobilisés pour gérer les conséquences d'un équipement qui va provoquer l'arrivée de milliers de baigneurs par jour et qui aura des conséquences sur le bois. Notons enfin que les usagers du bois n'ont pas l'air particulièrement enthousiastes sur ce projet. Je pense qu'il est important de revoir les priorités que nous nous fixons par rapport à toutes ces questions. C'est pourquoi je m'abstiendrai sur cette délibération. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur NAJDOVSKI. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Comme Monsieur BONNET-OULALDJ, je commencerai mon intervention en parlant des lieux de baignade à Paris, notamment du bassin de la Villette ouvert cet été, qui a connu un grand succès et qui montre à quel point ces lieux sont nécessaires, même indispensables, dans la mesure où ils répondent à un besoin social très fort à Paris, notamment dans les arrondissements périphériques. Un arrondissement très populaire tel que le 19e mais aussi les arrondissements de l'Est parisien en règle générale. Ils correspondent aussi à la nécessaire adaptation au changement climatique que nous vivons et qui a d'ores et déjà démarré. Le climat est en train de changer, nous pouvons le voir avec la multiplication des événements climatiques violents ces derniers mois.

Ce besoin de baignade publique existe. Il est patent. Dans ce cadre et dans celui du Plan Nager à Paris, la Maire de Paris a souhaité qu'une baignade estivale gratuite soit proposée aux Parisiens, mais aussi aux habitants de la métropole dans le Bois de Vincennes, au lac Daumesnil. Le Bois de Vincennes est un espace boisé classé. Dès son

origine, cet espace a été dédié aux loisirs, à la détente et à la promenade. Le lac Daumesnil a été lui-même créé par Jean-Charles ALPHAND, de manière à devenir le contrepoint du Bois de Boulogne et à fournir les commentaires de l'époque : « un vaste parc aux populations laborieuses de l'Est parisien ». La dimension d'ouverture à tous, d'accès au plus grand nombre était déjà présente au moment de la création du Bois de Vincennes et du lac Daumesnil.

De ce point de vue, le fait d'installer une baignade publique retient toute notre attention, dans la mesure où ce projet peut être intéressant, mais peut aussi être porteur de risques s'il n'est pas maîtrisé, notamment pour la biodiversité. Ce projet qui peut répondre à un réel besoin de baignade publique, gratuite, ouverte à tous pendant la période estivale, notamment auprès d'un public qui ne part pas en vacances, doit aussi être maîtrisé et s'insérer dans un environnement qui est celui d'un espace boisé classé. Un lieu d'accueil ouvert à tous soit la dimension intrinsèque du bois, mais c'est aussi celle d'un environnement préservé qu'il convient de conjuguer. La conjugaison de ces deux dimensions est évidemment indispensable. Il s'agit d'adapter les manifestations, les objets qui peuvent s'insérer dans le site classé du bois. Cela vaut pour la baignade publique qui doit s'insérer dans son environnement, cela vaut aussi pour les manifestations qui se déroulent sur la pelouse de Reuilly, dont la Foire du Trône. C'est le message que nous n'avons cessé de porter depuis 15 ans pour les manifestations sur la pelouse de Reuilly.

De notre point de vue, nous devons aussi regarder avec une focale plus large, pas simplement le lac Daumesnil, mais toute cette partie du bois, et la façon dont cet espace vit aujourd'hui, sachant qu'il est très sollicité. La question d'une fréquentation supplémentaire du site se pose nécessairement. Nous devons veiller à ce que cette fréquentation soit maîtrisée. De ce point de vue, les chiffres annoncés de 75 000 personnes sur une période estivale de trois mois correspondent à environ 1 000 personnes par jour. Nous pouvons considérer que, par rapport à des manifestations comme la Foire du Trône qui, certains jours, peut accueillir jusqu'à 100 000 personnes, c'est-à-dire 100 fois plus, nous ne sommes pas dans le même registre ni dans le même rapport.

Malgré tout, il y a la question de l'insertion de ce projet dans son environnement. La question de la préservation de la biodiversité : nous pensons qu'il est indispensable qu'il y ait une sanctuarisation sur l'île de Bercy pour la faune aquatique du lac pendant la période de baignade. Vous le savez, la population de volatiles, canards, cygnes, poules d'eau, bénéficie aujourd'hui de ce site. Il est nécessaire, de notre point de vue, que, dans le cadre de ce projet, cette faune bénéficie d'un espace réservé, d'un havre de paix, comme cela est le cas au lac de Saint-Mandé. A partir du moment où l'on amène une population supplémentaire, il est nécessaire pour nous de dédensifier et d'ouvrir les espaces situés aux abords du lac. Cela a été évoqué par Monsieur GREAU au sujet de la route de ceinture du lac Daumesnil. Evidemment, il n'est pas question de faire en sorte que ce projet amène de la circulation automobile supplémentaire. L'expérience du bassin de la Villette est de nature à nous rassurer, dans la mesure où la grande majorité des personnes qui viennent le font en transports collectifs. Avec le tramway et le métro, nous avons une bonne desserte en transports collectifs. Malgré tout, il est nécessaire d'ouvrir et de dédensifier les espaces situés aux abords du lac, de manière à éviter la surfréquentation des berges, dans la mesure où elles sont déjà très fortement sollicitées.

Quant à la pelouse de Reuilly, nous pensons qu'en élargissant la réflexion, il est nécessaire de penser au réaménagement de l'ensemble de cette partie du bois. Celle directement en lien avec notre arrondissement. Il est indispensable que cela s'accompagne d'une requalification paysagère de la pelouse de Reuilly. En ce sens, nous approuvons le vœu que vous proposez, consistant à réinterroger la place de la Foire du Trône sur la pelouse de Reuilly. Le site de la pelouse de Reuilly dispose d'un énorme potentiel. Ce site s'étend sur 10 hectares au cœur de la métropole. Ce site

pourrait être autrement valorisé qu'il ne l'est aujourd'hui d'un point de vue patrimonial et paysager. Aujourd'hui, ce site est stérile, c'est une sorte de tarmac tellement les allées de la pelouse de Reuilly ressemblent plus à un aéroport qu'à une pelouse. C'est dans ce cadre que nous devons porter la réflexion. Nous devons aussi poser la question de la replantation des arbres, des clairières qui vont accueillir les bassins filtrants, poser la question de la déperméabilisation et de la renaturation des sols. La proposition de requalifier en allées paysagères 4 200 m² va dans le bon sens. Mais nous pensons que nous pouvons aller au-delà de cette simple requalification. Nous devons aussi réfléchir aux allées qui bordent la pelouse de Reuilly. Je pense à la route Don Pérignon, la route de la Plaine, la route de Reuilly. Ce sont les routes qui bordent cette pelouse de Reuilly pour lesquels il est nécessaire, comme cela a été fait sur la partie Sud de la route de la ceinture du lac et la route du Bac, que nous ayons une requalification paysagère avec une renaturation qui permette aussi de rendre des espaces aujourd'hui bitumés à la nature et à une promenade tranquille.

Sous réserve de l'adoption de ces orientations et du vœu exprimé par notre groupe, nous donnerons un avis favorable. Mais nous sommes encore en attente de réponses nécessitant d'être apportées au Conseil de Paris. Nous aurons à nouveau le débat au Conseil de Paris. Au-delà de la question de la baignade publique, je voudrais aussi évoquer la question du nécessaire renfort en termes de lieux de nage à Paris et le fait d'avoir une piscine supplémentaire dans notre arrondissement. Avec le secteur de Bercy-Charenton, nous avons la perspective de voir le nombre d'habitants augmenter dans notre arrondissement. Le besoin d'un lieu de nage supplémentaire pérenne doit être anticipé dès aujourd'hui. Nous souhaitons que la future ZAC Bercy-Charenton prévoie bien la création d'une piscine qui bénéficiera à l'ensemble des habitants de notre arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI, pour cette intervention très complète. Madame HONORE, souhaitez-vous apporter des éléments de réponse ? »

Mme Évelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Oui, déjà, je remercie Monsieur NAJDOVSKI qui a bien anticipé la réponse aux questions posées. Je vais répondre à un certain nombre de questions, et je serai peut-être un peu redondante. Je rappelle qu'en septembre 2016, dans cette assemblée, tout le monde avait applaudi la création de cette baignade. Les questions posées aujourd'hui ne concernent pas le coût. Nous avons émis quelques réserves sur le coût de fonctionnement, le fait de veiller à avoir une piscine pérenne dans le 12e arrondissement. Mais je n'avais pas noté les mêmes questions. Peu importe.

Je voudrais répondre sur le coût de fonctionnement. Après avoir analysé tous les documents, il semble que cette augmentation très sensible du coût d'investissement soit liée à la nécessité de renforcer le traitement de l'eau. Même s'il s'agit d'un traitement écologique, les contraintes imposées par les architectes des bâtiments de France et les nécessités techniques ont fortement impacté le coût d'investissement. Le coût d'investissement est de 9,5 millions d'euros. Je ne pense pas que l'augmentation soit liée à l'augmentation du nombre de fonctionnaires de la Ville qui vont surveiller la baignade. Ce coût avait été évalué l'année dernière. Je pense qu'il n'a pas bougé au niveau de 450 000 euros par an. Je pense que les contraintes techniques et environnementales sont fortes. Nous allons voir la réalisation de deux grands bassins filtrants qui ont un coût de réalisation important et qui vont jouer un rôle dans le prolongement de la trame bleue dans le bois.

J'aborde désormais le problème de la compensation. Nous ne pouvons pas nier que le piétinement occasionné par la forte population sur le site nécessite de compenser. Je

voudrais rappeler les obligations de compensation écologiques dans la loi sur la biodiversité : éviter, réduire, compenser. Ce sont les principes cardinaux de la loi relative à la biodiversité. L'étude d'impact met bien en valeur tous les efforts pour éviter et réduire. Mais je pense qu'au niveau de la compensation, nous pouvons faire beaucoup plus. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à ce que cette étude de la piétonisation du tronçon Nord de la route de ceinture du lac soit étudiée. Nous avions demandé en septembre 2016 qu'une étude nous soit fournie un an après le vote de ce vœu. Nous ne l'avons pas reçue. Mais il y a un moyen de compenser les nuisances. Je pense que la proposition de la Maire de récupérer, sur la pelouse de Reuilly, 5 hectares bouleverse complètement la donne. J'ai rêvé d'une pelouse de Reuilly enherbée, d'une prairie sur laquelle seraient organisées des séances de cinéma en plein air, des jeux, un véritable espace tenant lieu de transition entre la ville et le massif forestier. Je pense que cette solution est extrêmement pertinente. Elle ne va pas dans une suppression du jour au lendemain d'un espace dédié à des événements de grande ampleur. Mais il s'agit d'une mesure transitoire.

Je réponds à Madame ATLAN-TAPIERO concernant la baignade de nuit. Il n'y aura pas d'éclairage pour protéger la faune, mais rien n'empêche actuellement une personne la nuit de se baigner dans le lac si elle le souhaite. Que le lac soit aménagé ou pas, des personnes se baignent la nuit dans le lac. On peut penser que, du fait des installations saisonnières, il y aura une surveillance qui n'est pas exercée actuellement.

Je voudrais terminer par l'objectif de ce projet, qui est de répondre à une très forte demande pour des raisons d'augmentation de température à Paris l'été et l'hiver, surtout l'été. Il s'agit de répondre à la demande des Parisiens de se rafraîchir. Nous avons vu le succès remporté par l'organisation d'une baignade surveillée dans le bassin de la Villette. Vous avez posé une question concernant les objections de la Préfecture de police, Madame la Maire dispose des éléments. Je sais qu'une première présentation a été faite, puis une seconde. Nous sommes favorables à ces mesures, sous réserve que nous obtenions des réponses aux demandes formulées sur les études devant être menées sur le tronçon Nord de la route de ceinture du lac Daumesnil, et sous réserve que le vœu concernant la pelouse de Reuilly soit voté. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame HONORE. Quelques éléments sur le vœu déposé par les Ecologistes sur le complément d'étude à mener sur la piétonisation de la route Nord de la ceinture du lac. Je rappelle que nos objectifs, élus parisiens, sont partagés en termes de reconquête du Bois de Vincennes. Ce n'est pas toujours le cas des élus des communes riveraines. Nous en reparlerons après, dans la question posée par les élus du groupe LR. Nous avons toujours soutenu le fait de fermer un certain nombre de voies circulées et de les rendre au bois. Ce fut notamment le cas sur la route Sud de la ceinture du lac Daumesnil, qui a été réalisée début 2007, après une longue et constante mobilisation des élus écologistes du 12e arrondissement. Je veux rendre hommage en particulier à Monsieur NAJDOVSKI. Nous avons aussi avancé dans cette mandature sur le parking de l'hippodrome, le parking de l'INSEP. Il s'agit de réaménager encore plusieurs carrefours, le carrefour de la conservation, ou encore la reconstitution de la rivière des Minimes.

Vous demandez par ce vœu que soit examinée la fermeture de la route Nord de la ceinture du lac, de manière définitive ou au moins de manière saisonnière pendant la période d'ouverture de la baignade. Je suis favorable à ce que ces études soient menées. Je vais émettre un avis favorable à ce vœu.

Sur les commentaires des uns et des autres, cette baignade n'est pas un projet alternatif qui se ferait au détriment d'une piscine. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter en début d'année 2018 lorsque nous soumettrons à l'approbation des élus du 12e arrondissement puis du Conseil de Paris le projet de ZAC Bercy-Charenton. Il s'agit

d'inclure, dans cette ZAC, une piscine, projet collectivement adopté par les élus du 12e arrondissement. Il ne s'agit pas de minimiser l'impact environnemental. Je ne vois pas ce qui vous permet de dire cela. Dans les documents, vous avez une étude de l'impact environnemental assez conséquente, je l'ai parcourue, elle fait 200 pages, Madame ATLAN-TAPIERO. Je peux vous dire qu'il n'y a aucune espèce protégée menacée, il n'y a aucun enjeu majeur en termes de préservation de la biodiversité sur ce projet. Sinon, nous n'en serions pas là. Même si, heureusement, l'inspectrice des sites a fait fuiter son rapport, ce qui vous a donné quelques éléments d'intervention. S'il y avait eu des impacts sur la biodiversité, nous n'aurions jamais eu l'avis favorable de la commission des sites et nous ne serions pas en train d'en discuter devant vous.

Nous avons encore des discussions à mener avec la Préfecture de police qui a émis quelques recommandations – et pas un avis négatif. Depuis que cette information est sortie dans la presse, nous avons travaillé avec la Préfecture de police. Aujourd'hui, nous avons trouvé des solutions qui nous permettront d'accueillir le public sur ce site sans mettre en danger qui que ce soit. Evidemment, ce n'est pas dans nos habitudes.

Enfin, Monsieur MOULIN, les îles de loisirs de la Région Ile-de-France ne sont pas suffisantes aujourd'hui pour répondre aux nouveaux enjeux de rafraîchissement de tous. Il n'est pas normal que nos enfants soient obligés d'aller très loin pour se baigner en Ile-de-France. Aujourd'hui, il y a très peu d'endroits dans Paris permettant à nos enfants l'été de se rafraîchir. Ils trouvent spontanément des fontaines où se baigner ou créent eux-mêmes des fontaines en détériorant le matériel des pompiers, ce qui n'est pas une très bonne solution. Ce déficit en zones de baignade a été identifié dès 2014, ce qui nous a fait valider tous ensemble le Plan Nager à Paris présenté par la Maire de Paris, retenu lors des élections de 2014.

Monsieur NAJDOVSKI l'a très bien expliqué, pour nous, il existe un réel enjeu d'intégration de ce lieu dans son environnement. Dans ce souci, nous avons aussi souhaité aborder la question de la pelouse de Reuilly. Le fait qu'une partie de cette pelouse puisse être rendue au bois rentre dans la compensation que nous devons au bois. Il ne s'agit pas du tout d'opportunisme, Madame ATLAN-TAPIERO, mais bien de courage, de trouver, d'acter qu'aujourd'hui, aucun maire du Grand Paris, Madame ROTA, ne s'est porté volontaire pour accueillir la Foire du Trône sur son territoire, ni totalement ni partiellement. Aucun autre maire d'arrondissement ne s'est porté volontaire pour accueillir la Foire du Trône.

Ce n'est pas faute que les élus du 12e arrondissement aient souhaité travailler sur ces sujets. Vous-même, lors de la campagne de 2014, avez évoqué les localisations alternatives. Nous avons cherché dans le 12e arrondissement, mais personne n'a accepté que l'on regarde sur son propre territoire. Cela fait 10 ans que je suis ce sujet, car j'ai été adjointe sous la précédente mandature, comme certains d'entre vous. Je sais à quel point nous avons travaillé à améliorer les conditions d'accueil de la Foire du Trône avec la Préfecture de police, avec les services de la Ville, mais aussi avec les forains. Nous avons travaillé ensemble à améliorer le déroulement de la Foire du Trône. Aujourd'hui, la fréquentation est si élevée, les contraintes de sécurité ne sont plus les mêmes. Le degré d'exaspération des riverains est également élevé. Monsieur BONNET-OULALDJ, vous ne pouvez pas ne pas avoir entendu les riverains et leur mécontentement sur ce sujet. Je note que vous l'avez dit. Aujourd'hui, il n'existe pas d'alternative sur un autre site. Pourtant, je souhaite que nous puissions proposer la baignade à un plus grand nombre sur le lac Daumesnil, à côté du site de la pelouse de Reuilly. Je souhaite que l'on retravaille les conditions d'accueil sur la pelouse de Reuilly de cette Foire du Trône, mais qu'on la maintienne en partie sur la pelouse de Reuilly, comme l'on maintiendrait les cirques. Madame ATLAN-TAPIERO, il ne s'agit pas de s'attaquer aux cirques ni aux manifestations populaires qui ont lieu à Paris, car elles doivent être maintenues dans le périmètre de notre ville. Il s'agit de diminuer l'ampleur de cette manifestation et de la rendre plus compatible avec les évolutions que nous souhaitons tous pour ce quartier et pour le Bois de Vincennes.

Je pense que les réponses ont été apportées et que chacun a exprimé sa position sur les vœux. Si vous en êtes d'accord, je vais soumettre aux voix ces deux vœux ainsi que la délibération.

Je vous remercie pour la qualité de nos échanges. Je vous propose que nous fassions une suspension de séance pour nous ravitailler un peu et que nous reprenions car nous avons encore quelques sujets importants pour notre arrondissement à l'ordre du jour. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 6 voix dont 2 pouvoirs :

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen : M. MOULIN

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-185 AVIS)

***

- <u>VŒU 122017-015</u> : Vœu présenté par Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, rattaché à la délibération DEVE 156, relatif à la demande de réduction de moitié, à l'horizon 2019, de la surface dédiée à l'accueil de la Foire du Trône sur la Pelouse de Reuilly.

Considérant le projet de créer dans le Lac Daumesnil du Bois de Vincennes une baignade écologique saisonnière (de mi-juin et mi septembre) qui ouvrira à l'été 2019 ;

Considérant que ce projet vise à offrir un nouvel espace de détente et de loisirs, en particulier aux familles, tout en préservant la flore, la faune et la quiétude de ces espaces du Bois de Vincennes appréciés par les habitants du 12e et les usagers du Bois ;

Considérant que la Pelouse de Reuilly attenante au Lac Daumesnil accueille chaque année la Foire du Trône en avril/mai, appréciée pour ces animations et son caractère populaire, mais également source de nuisances importantes pour les habitants du 12e riverains de la Pelouse, les habitants des communes riveraines et les usagers du Bois ;

Considérant que la Mairie du 12e arrondissement, avec l'appui des services parisiens et de la Préfecture de Police s'attache, à chaque édition de la Foire du Trône, à encadrer cet événement d'ampleur pour en limiter au maximum les nuisances ;

Considérant qu'il n'a pas été possible pour le moment de trouver un nouveau lieu d'accueil pour la Foire du Trône, à l'échelle parisienne voire métropolitaine, plus adapté que la Pelouse de Reuilly ;

Considérant les vœux déjà adoptés en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris pour engager la reconquête paysagère de la Pelouse de Reuilly, notamment par des projets de végétalisation ;

Considérant qu'une limitation de la superficie de la Pelouse de Reuilly dédiée à la Foire du Trône serait de nature à réduire les nuisances, permettant en particulier de mieux maîtriser les enjeux de sécurité, aux abords de la Foire comme en son sein, tout en facilitant le contrôle, par la Préfecture de Police, des métiers forains au regard des normes en vigueur ;

Considérant qu'une limitation de la durée de la Foire du Trône, à 6 semaines au maximum, et/ou de ses horaires d'ouverture tardifs en soirée, réduirait également son impact sur les quartiers environnants et le Bois ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12e arrondissement, le Conseil du 12e arrondissement forme le vœu :

- **que la surface dédiée à l'accueil de la Foire du Trône, sur la Pelouse de Reuilly, soit réduite de moitié d'ici 2019 ;**
- **que cette surface plus limitée permette, en l'absence de site alternatif identifié à ce jour, de poursuivre l'accueil dans le 12e de cette fête populaire, mais en réduisant significativement son impact sur les habitants du 12e riverains du site et ceux des Communes riveraines ;**
- **que soit également examinée la possibilité de limiter la durée de la Foire (par exemple à 6 semaines) et/ou ses horaires d'ouverture tardifs en soirée ;**
- **que les réflexions d'ores et déjà engagées sous l'égide du Secrétariat général de la Ville de Paris pour proposer d'autres occupations positives de la Pelouse de Reuilly en dehors de ces périodes se poursuivent et puissent être présentées aux habitants dans le courant de l'année 2018 ;**

- **qu'un travail de reconquête paysagère des espaces ainsi libérés sur la Pelouse de Reuilly soit mené, dans un objectif de végétalisation et pour « rendre ces espaces au Bois ».**

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 8 voix dont 3 pouvoirs :

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Vœu adopté à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-186 VOEU)

***

- <u>VŒU 122017-016</u> : Vœu présenté par le groupe Ecologiste du 12e arrondissement, rattaché à la délibération DEVE 156, relatif à l'aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil.

Considérant le projet de créer dans le Lac Daumesnil du Bois de Vincennes une baignade écologique saisonnière (de mi-juin et mi-septembre) qui ouvrira à l'été 2019 ;

Considérant que l'étude d'impact jointe au projet de délibération fait état d'une projection d'augmentation du trafic automobile lié à cette ouverture entre 150 et 350 véhicules par jour ;

Considérant que le résumé non technique de cette étude mentionne, dans le point 7. 2, que « *Le projet retenu porte sur la mise en valeur du lac de Daumesnil et de ses abords. Il comprend deux opérations conjointes :*

- La réalisation d'une baignade dans le lac,
- La transformation de l'ancienne route de ceinture du lac et de ses abords. »

Considérant que seul le premier point fait l'objet de l'étude soumise au Conseil du 12e arrondissement ;

Considérant que le second n'est abordé qu'au travers d'aménagements déjà réalisés sur les parties Sud et Ouest de l'ancienne route du lac et non pas la partie Nord ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris des 26, 27 et 28 septembre 2016 demandant une étude de la piétonisation de la partie nord de la route de ceinture du lac ;

Sur proposition du groupe des élu-e-s écologistes, le conseil du 12e arrondissement émet le vœu que :

- **les études menées sur ce projet soient complétées par une étude de la fermeture à la circulation motorisée de la partie nord de la Route de ceinture du Lac, en distinguant les options de fermeture sur la durée de l'ouverture de la baignade et de fermeture pérenne.**

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 5 voix dont 2 pouvoirs :

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Vœu adopté à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-187 VOEU)

***

SUSPENSION DE SEANCE

DE 22 H 00 A 22 H 35

A la reprise de la séance la majorité requise, 16 membres des 30 membres du conseil d'arrondissement en exercice, était présente.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORÉ, Mme MARQUIS, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROTA, M. SEINGIER,
Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

Etaient excusés : M. HAAB, M. MARGAIN, M. ROMERO-MICHEL.

Pouvoirs : Mme KOMITES (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme TAVAUX (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris, constatant que le quorum est atteint, fait reprendre la séance qu'elle préside à 22 H 35.

Secrétaire de séance : Mme Manon GROMBERG.

- DEVE 20170170 : Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Energie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Ce document est très important, très transversal. Il fait 82 pages. Il essaie de donner une vision globale du plan à Paris. Je ne vais pas reprendre les propositions sur lesquelles nous sommes d'accord.

Je voudrais apporter une réflexion générale sur ce Plan Climat puis pointer certains aspects concernant le 12e arrondissement. Les objectifs chiffrés en préambule dans le document sont ambitieux, et le plan est décliné dans de nombreux secteurs d'activité. Néanmoins, le plan manque d'ambition dans les moyens publics alloués à sa réalisation. Nous y voyons apparaître la notion de gouvernance, de plaidoyer, d'incitation individuelle et de bonnes pratiques. Cela renvoie plutôt à l'individu, aux bonnes pratiques. Je pense que nous pouvons au contraire, en tant que puissance publique, proposer de mettre en œuvre de grands chantiers publics pour parvenir aux objectifs environnementaux. Nous devrions réaffirmer que la question de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique passe par des investissements publics ambitieux pourvoyeurs d'emplois, au service d'une mission globale et de l'intérêt général, pour que ces mesures profitent à tout le monde dans un esprit de solidarité.

Nous avons évoqué la MIE que je présidais, "Fabriquer à Paris". Il s'agissait de relever les défis sociaux et environnementaux. Face aux questions environnementales, nous pouvons relever le défi en créant de l'emploi et en créant de grands chantiers, que ce soit dans le domaine des transports, de l'habitat. Je pense notamment à tout ce qui relève du BTP, au chantier du Grand Paris Express. Par de grands chantiers publics, nous pouvons relever ces défis. Ce n'est pas simplement en renvoyant aux individus et aux Parisiens.

Nous avons une divergence concernant l'énergie. Dans ce Plan Climat, il est question de la fracture énergétique et de rénover les bâtiments pour réduire les consommations d'énergie. Nous allons rentrer en période hivernale, et nous savons qu'un grand nombre de Parisiens a une difficulté à se chauffer pour des raisons de coût. Cela engendre régulièrement des incendies à Paris en raison de chauffages d'appoint. La question de la fracture énergétique est très importante. Pour y répondre, nous avons besoin d'un grand service public de l'énergie. Le problème posé dans ce plan est le marché décentralisé de l'énergie. Il ne doit surtout pas générer des inégalités de territoires. Avec cette vision, nous perdons de vue le fait que l'énergie est un bien commun qui doit être géré par la puissance publique, dans un service public national afin de garantir l'intérêt de tous.

Comment imagine-t-on articuler ces principes de bonne gouvernance, de sobriété énergétique avec ouverture à la concurrence du marché de l'énergie et la fin des tarifs régulés de l'électricité ? Cela nécessite un grand service public national. L'absence de volonté politique et de mesures de la sorte au niveau national : comment la Ville pourra-t-elle faire, d'autant que Paris est totalement dépendante de la production énergétique ? Il ne faut pas croire qu'avec du photovoltaïque ou de nouvelles énergies, on va régler la question de l'énergie à Paris. Nous dépendons en grande partie aujourd'hui du nucléaire, même s'il doit y avoir un débat sur la recherche, sur les avancées, sur la sécurité. Il ne faut pas croire que Paris pourra être autonome et autoproduire son énergie. Il s'agit d'un débat sur lequel nous aurons certainement des divergences.

La question du transport. Les principales pollutions en particules fines sont dues notamment au transport de marchandises et aux camions qui fonctionnent au diesel.

Ainsi, 95% des marchandises transportées à Paris viennent via des camions au diesel. Nous pensons qu'il faut privilégier le fret ferroviaire et fluvial. Cela pose une question fondamentale dans le 12e arrondissement puisque nous avons deux grandes gares, la gare de Lyon et la gare de Bercy, et nous avons la Seine. Nous nous interrogeons également sur l'avenir de la petite ceinture. Peut-être pas à court terme, mais à long terme. Nous posons par principe l'idée de réversibilité de la petite ceinture. Elle pourrait être un lieu d'étude pour du nouveau matériel roulant, non bruyant, non polluant et adapté à du petit transport de marchandises qui fasse le tour de notre capitale. Nous y reviendrons au sujet de la ZAC Bercy-Charenton. Je note que, dans ce Plan Climat, il n'y a aucune référence à la ZAC Bercy-Charenton. Elle pourrait être un quartier expérimental en la matière, relevant à la fois les défis environnementaux, les défis industriels, les défis de transport, l'ensemble des défis posés dans ce Plan Climat. Nous insisterons sur la place importante de l'expérimentation de cette ZAC.

Dans ce Plan Climat est évoquée la question de l'alimentation. Il s'agit d'une question très importante à laquelle les Parisiens sont très attentifs. Nous avons porté à plusieurs reprises, avec le groupe Communiste, le développement de halles alimentaires. Nous nous félicitons car, ce soir encore, dans le 14e arrondissement, une délibération sera votée et présentée au Conseil de Paris pour la création d'une seconde halle alimentaire permettant des circuits courts entre producteurs et consommateurs, la traçabilité des produits, la transparence de l'origine des produits. Il s'agit d'une exigence importante qui permet de maintenir des terres agricoles en proximité de l'Ile-de-France et de s'opposer à des projets inutiles comme Repas City prévu dans le nord du Grand Paris. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BONNET-OULALDJ. Monsieur SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais rebondir sur les propos de Monsieur BONNET-OULALDJ. La part de l'emploi est sous-estimée puisque ce plan prône la décroissance, notamment celle des déplacements, tandis que nous sommes dans un monde où la mobilité est de plus en plus croissante. Surtout, elle se contredit puisqu'elle favorise la mobilité électrique (pas de remarque), mais elle demande de réduire la consommation électrique. Il s'agit d'un véritable débat. Je ne vais pas revenir sur les propos de Monsieur BONNET-OULALDJ sur le nucléaire en France. Nous ne pouvons pas tout miser sur l'électrique. La part est trop faible sur les autres énergies. Je pense notamment à la géothermie, puisqu'il en est question dans la ZAC Clichy-Batignolles et Paris Nord. Pourquoi pas un puits dans la ZAC de Bercy-Charenton ? Mais cela ne va pas assez loin. Le plan pourrait être plus ambitieux, notamment sur la récupération de chaleur et d'autres innovations.

Une remarque générale sur les objectifs affichés. Nous pouvons regretter que le bilan du Plan Climat 2004/2020 ne donne pas de crédibilité à celui-ci parce qu'il n'est pas positif. Nous avons une évaluation assez particulière des bilans. Un coup le carbone et le CO2 sont associés. En redressant l'ensemble des données, nous constatons que la Ville annonce une baisse de 9,2%, tandis qu'il y a bien une augmentation de 6% du bilan carbone si nous le comptabilisons parfaitement. La Ville de Paris revendique une baisse de 2% de son propre bilan carbone, mais si nous reprenons les données fournies en 2007, les émissions ont en réalité augmenté de 5%. Nous avons un manque de fiabilité des chiffres annoncés. On fait passer pour vert le projet controversé des voies sur berges. C'est la raison pour laquelle le groupe Les Républicains va proposer une série de contrepropositions que nous espérons voir être examinées sérieusement afin de voter favorablement.

Nous proposons de reconstituer un observatoire de suivi des impacts de la fermeture des voies sur berges pour l'élargir à tous les projets d'aménagement de voirie. Nous

proposons l'installation du contrôle automatisé par rapport aux véhicules polluants. Nous proposons un audit de tous les équipements municipaux. On explique que la consommation de carburant baisse. En réalité, au sein de la consommation de carburant, 48% correspond à du diesel, contre 30% en 2006. La part diesel du carburant des véhicules de la Ville a augmenté. On compte 30% de bennes en diesel, tandis que les prestataires privés de collecte des ordures ménagères n'ont plus le droit d'y recourir depuis 2014. On propose de sortir le diesel du parc municipal dès 2020 et de l'essence dès 2025. Nous souhaitons que, dans la création de parkings, soient pris en compte les emplacements équipés de bornes pour la consommation électrique. Il est bien beau de prôner la mobilité électrique, mais encore faut-il pouvoir recharger les véhicules. Actuellement, les bornes de recharge sont largement insuffisantes. L'une des solutions est de remettre un palier de création de parkings dès lors qu'ils sont équipés de bornes de recharge. De la même manière, augmenter la part des bornes dans les nouvelles concessions de parkings souterrains concédées par la Ville de Paris. Madame ATLAN-TAPIERO complétera. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je vous engage chacun à compléter et à intervenir de manière plus concise. Monsieur GREAU, puisque vous présentez deux vœux rattachés. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais m'efforcer de rester uniquement sur les vœux, même si j'ai beaucoup de choses à dire sur ce qui vient d'être dit par nos collègues. Je présente deux vœux rattachés à cette délibération.

Le premier vise à ce que ce nouveau Plan Climat de la Ville de Paris intègre une stratégie de gestion des eaux pluviales, ce qui n'est pas le cas actuellement. Que, dans tous les projets d'aménagement, de réaménagement, nous puissions favoriser la perméabilité des sols et avoir une véritable stratégie de gestion des eaux pluviales pour les réutiliser.

Le second vœu concerne les menus végétariens dans les cantines scolaires et la lutte contre le gaspillage alimentaires. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des chiffres. Nous avons expérimenté depuis plus d'un an avec succès l'introduction d'un menu végétarien hebdomadaire dans les repas servis aux enfants dans les écoles du 12e arrondissement. Nous savons l'impact que la consommation de viande peut avoir sur le climat. Nous souhaitons proposer d'aller plus loin en proposant deux menus végétariens hebdomadaires. Nous souhaitons que soit menée une étude pour obtenir des éléments sur une alternative végétarienne à chaque repas en restauration scolaire. Nous sommes dans la demande d'éléments d'appréciation sur la mise en place d'alternatives. Enfin, il s'agit de permettre que la caisse des écoles puisse contractualiser avec des partenaires associatifs pour leur remettre les produits alimentaires qui n'auront pas été consommés dans les cantines du 12e arrondissement, de manière à ce que ces produits ne soient plus jetés et soient réutilisés par des associations qui en feraient la demande. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur GREAU, pour la présentation de ces vœux. Madame ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« En règle générale, ce Plan Climat appelle une remarque. Les objectifs définis au préalable étaient sans doute un peu trop ambitieux. Le secteur résidentiel concentre 80% de la consommation d'énergie et 20% de l'empreinte carbone. Nous avions pour

ambition dans « Eco Renovons Paris » : 1 000 copropriétés restructurées et améliorées. Des audits ont été réalisés. Nous nous apercevons que, sur le parc social, seuls 28 000 logements ont été traités. Nous avons pris beaucoup de retard. Ce n'est pas avec la situation des bailleurs sociaux dont la trésorerie est accaparée par la Ville que nous pouvons envisager un traitement de l'ensemble des logements sociaux avant 47 ans, si nous suivons ce rythme de 4 500 logements par an. Si l'objectif était de 5 000 par an à partir de 2020, il nous faudrait 40 ans pour rénover ce parc social. Nous pourrions envisager, pour les copropriétés vertueuses, une exonération des taxes foncières durant deux ans, de façon à inciter les personnes à faire ces travaux pour notre bien-être.

Par ailleurs, un dossier des plus criants sur les ambitions affichées et sur la réalisation est l'objectif de 50% de déchets recyclés à l'horizon 2020. En réalité, le simple respect des directives européennes. Il est hors de portée à Paris, puisque le taux de recyclage ne dépasse pas les 17% aujourd'hui. Nous avons des difficultés à appréhender les objectifs tels qu'ils sont fixés par rapport à leur réalisation.

Nous nous rendons compte que le Plan Climat reprend un ensemble de plans qui ont déjà été adoptés pour faire face au changement climatique. Mais les ambitions affichées étant trop élevées, nous voyons mal comment nous allons les atteindre. Ceci est fort dommageable pour continuer à être cette ville décrite dans la délibération comme la ville leader contre le dérèglement climatique. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame ATLAN-TAPIEO. Madame ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Pour nous, Paris a un rôle majeur pour faire respecter les accords de Paris. Nous allons voter pour, et ce vote nous engage tous jusqu'en 2050. Le groupe UDI-MODEM et moi particulièrement, ne pouvons que soutenir cette vision proposée pour Paris. La vision est-elle réaliste ? Assurément, non. Mais cette vision idéale de Paris en 2050, nous la voulons tous. Effectivement, les objectifs du précédent plan ne sont pas encore tous atteints. Nous ne pourrons que continuer d'accumuler le retard. Mais un grand oui pour ce plan.

J'en profite pour faire une explication de vote sur les vœux déposés. Nous serons favorables. Je rends hommage au groupe UDI-MODEM qui avait déposé un vœu demandant également la possibilité de menus végétariens en juillet 2017 dans toutes les cantines scolaires, mais il avait été rejeté. Cela va dans le sens de ce que nous demandions. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Un vœu au Conseil de Paris. Merci beaucoup Madame ROTA. Madame CHOPIN-GENET. »

Mme Florence CHOPIN-GENET, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je souhaite intervenir sur cette délibération pour la lutte contre le changement climatique qui entraîne de la pollution à Paris. Pour parvenir en 2050 à une ville neutre en carbone et à 100% en énergie renouvelable, il nous faut agir concrètement dès aujourd'hui. Ce plan ambitieux doit intégrer tous les acteurs du territoire, sachant que le secteur du transport totalise plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre à Paris.

Je tenais, par cette intervention, à m'arrêter sur ma délégation et les véhicules utilisés par la direction de la propreté et des eaux. Il faut savoir que les services de la propreté de Paris circulent au GLV (gaz naturel pour véhicules). Et 80% des bennes de collecte des déchets fonctionnent avec ce gaz. Ce gaz naturel pour véhicules est aujourd'hui le premier carburant alternatif au monde. Il présente de multiples atouts écologiques, sanitaires et économiques. Il contribue à la préservation de la santé et de l'environnement. Paris est la plus grande ville du monde à s'engager dans la collecte des déchets alimentaires. A ce titre, je pense pouvoir dire que nous pouvons nous réjouir que notre arrondissement soit à l'avant-garde en expérimentant cette collecte.

Paris poursuit ainsi son objectif 0 déchet. La collecte est réalisée par les services de la Ville avec des bennes spécifiques à étanchéité renforcée roulant au biogaz produit à partir de vos déchets alimentaires. Pour Paris, la mise en place de ce système de collecte est une obligation de la loi de transition énergétique qui impose à toutes les collectivités et les professionnels produisant plus de dix tonnes de biodéchets par an d'organiser leur collecte. Dès 2018, près de 1 200 tonnes de biodéchets produits par les cantines, les restaurants d'entreprise, les maisons de retraite seront collectées à l'aide de camions fonctionnant au gaz naturel ou au biogaz dans les 20 arrondissements de la capitale. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame CHOPIN-GENET. Madame SLAMA. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je vais pouvoir répondre à Madame ATLAN-TAPIERO. De toute façon, j'avais prévu de parler de l'impact du Plan Climat sur les logements. L'amélioration du cadre de vie fait partie des trois piliers de notre action dans le domaine du logement avec la création de logements, et la transparence et l'équité dans la gestion des demandeurs de logements.

L'amélioration du cadre de vie est un enjeu majeur pour les élus de la majorité, si bien que nous investissons massivement pour cet objectif. Dans cette mandature, c'est la moitié du parc social de l'arrondissement qui va bénéficier de programmes de réhabilitation, de requalification ou de Plan Climat. Je pourrais vous les citer : Contenot, Erard-Rozanoff, etc. Ces grands ensembles en bénéficieront. Le Plan Climat est généralement plebiscité par les habitants du parc social parce que le Plan Climat, c'est avant tout la baisse des dépenses énergétiques et la baisse des charges. C'est du concret pour la planète et le portefeuille des locataires.

Ce soir, nous allons voter une délibération concernant la mise en œuvre du Plan Climat, la réalisation au 4/6 rue Claude Decaen d'un programme de réhabilitation Plan Climat réalisé par l'habitat social français. Ce programme de travaux se traduira par une baisse de 38% de la consommation d'énergie. Il s'agit d'un chiffre absolument considérable. Cette réalité prendra forme à la fin des travaux prévue en avril 2019.

Le parc privé n'est pas oublié. La Ville de Paris a lancé, depuis bientôt deux ans, un programme nommé « Eco Rénovons Paris » qui incite les propriétaires du parc privé à engager des travaux de réhabilitation. Ils sont accompagnés par des professionnels pour cela. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame SLAMA. Madame CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je souhaite saluer ce projet de nouveau Plan Climat, d'autant plus qu'il est extrêmement courageux. C'est la première fois qu'une ville prend la globalité de ses émissions et accepte de prendre en compte les déplacements en vacances de ses propres habitants. Il s'agit d'une démarche globale qui met sur la table l'ensemble des émissions des gaz à effet de serre des Parisiens et qui propose un plan pour arriver à une ville 0 carbone et 100% énergie renouvelable.

Je souhaite saluer cette démarche, car elle est globale et fait très attention à la complexité des phénomènes. Lorsque nous parlons de réduire la part du diesel, des énergies fossiles, nous travaillons autant les problématiques d'émission que d'isolation, d'acquisition d'énergie. Demain, nous allons chercher de l'énergie renouvelable, mais pour que ce soit tout à fait réaliste, nous diminuons notre consommation d'énergie.

Je souhaite revenir sur la méthode, avec une concertation large et une conférence citoyenne. Le réel enjeu de ce Plan Climat est posé dans la délibération que nous allons voter. Il s'agit bien de l'appropriation, par les citoyens, de notre capacité à les entraîner et à les convaincre de ce que nous faisons. Il s'agit d'un enjeu de santé publique, de nouveau modèle à impulser. Paris comme collectivité sent sa capacité à agir et à influer. A partir du moment où une collectivité décide d'acheter 100% d'énergie renouvelable, elle envoie un signal par rapport à ceux qui produisent. Lorsqu'une Ville décide d'acheter tous ses véhicules, y compris ses bennes à ordures sans consommer du diesel, il s'agit d'un signal fort envoyé aux constructeurs. Ce document cherche à avancer.

Je prends l'exemple des équipements de proximité, car cela nous touche au quotidien. Monsieur SEINGIER a parlé du manque d'ambition et de réalisation. Au contraire, je souhaite mettre en avant le bilan des 10 années d'actions précédentes. Je vais prendre les écoles, mais cela est le cas sur tous les équipements de proximité : 240 écoles ont été rénovées ou sont en cours de rénovation, dans un objectif d'isolation et de baisse de consommation, de meilleure utilisation des énergies. Cela correspond à une baisse de 30% de leur consommation énergétique. Dans le 12e arrondissement, il s'agit des l'écoles élémentaires de la Brèche-aux-Loups, de Bignon-Lemonnier, d'Armand-Rousseau, du 315 Charenton, de Montempoivre. D'autres phases arrivent avec les maternelles Arnold Netter et Carnot, les élémentaires 8 et 10 Lamoricière, le 19 Marsoulan. Nous nous apercevons à quel point la volonté est forte. Lorsque nous nous donnons les moyens d'avoir cette approche globale de répondre à la complexité, nous ne pouvons que nous réjouir, et appuyer une telle politique.

Cela va nous servir de fil rouge durant les prochaines années. Tous nos investissements, tous nos financements se verront à l'aune de ce Plan Climat. Il faut que nous comprenions cela. Cette grande délibération va nous impacter tous. Ce qui sera voté ce soir devra être mis en œuvre jusque dans les moindres délibérations. Dans le budget participatif, 20% des projets devront avoir un impact sur le climat. Cela me semble illustratif de cette démarche. Il s'agit d'une belle délibération. Monsieur SEINGIER, certains focalisent sur la mobilité, certains focalisent sur les aménagements passés. Nous avons le regard vers l'avenir. Tous les domaines sont concernés, de l'alimentation aux déchets, aux bâtiments, aux équipements publics. Toutes nos délibérations nous engageront demain pour répondre à ces objectifs. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame CHARNOZ. Monsieur TOUZET pour répondre au vœu concernant la restauration scolaire. Puis Monsieur TEISSEIRE. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Le 12e arrondissement fait partie des quelques arrondissements en pointe sur ce sujet. Depuis un an, nous avons déjà un repas végétarien par semaine au menu des écoles du 12e arrondissement. Ce vœu va dans le bon sens. Pour ce menu végétarien hebdomadaire, l'objectif était non seulement de contribuer à réduire la part de la viande dans l'alimentation parce qu'il s'agit d'un impératif écologique. Il s'agit également de montrer aux enfants que l'on peut manger végétarien en mangeant de la qualité et équilibré.

Introduire du végétarien dans les menus va de pair avec l'augmentation de la qualité des repas. Nous introduisons davantage de bio. Nous avons dépassé les 50% de bio dans les cantines du 12e arrondissement avec l'introduction de viandes et poissons labélisés.

Pour aller dans le sens de ce vœu mais l'affiner, le groupe Socialiste et Apparentés propose au groupe des Ecologistes une modification en séance. Elle a été déposée sur table. Nous proposons un bilan et une concertation d'ensemble d'ici l'été 2018. C'est dans ce cadre que nous souhaitons examiner l'hypothèse d'introduire un second repas végétarien hebdomadaire et l'hypothèse d'une alternative végétarienne à chaque repas. Nous y ajoutons le besoin d'étude, notamment sur la question de l'alternative végétarienne. Il n'est pas du tout évident que ce soit techniquement faisable. Cela pourrait augmenter le gâchis alimentaire, ce qui serait paradoxal par rapport au dernier point du vœu qui demande à la caisse des écoles d'examiner la contractualisation avec les partenaires associatifs pour leur céder des produits alimentaires non consommés. J'espère que cet amendement conviendra au groupe des Ecologistes, que je remercie vivement pour l'initiative de ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Madame ROTA, je vous confirme que, dans le 12e arrondissement, nous avons un repas végétarien hebdomadaire depuis plus d'un an. Monsieur TEISSEIRE pour répondre à certains interrogations de nos collègues. »

M. Christophe TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement, Délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Je croyais que cette délibération pouvait passer inaperçue, mais je vois que ce n'est pas le cas. Je m'en félicite. Je rejoins Madame CHARNOZ sur le fait qu'elle va définir une bonne partie de la politique de notre arrondissement et de Paris dans de nombreux domaines pour les 30 prochaines années. Elle trace quasiment la voie d'une utopie. Il s'agit de la sobriété heureuse, chère aux écologistes. Il y a une notion de décroissance de la pollution, de la consommation d'énergie. Selon vous, nous n'aurions pas dû mettre les choses non atteintes dans nos projets. A cause de la pollution au niveau du Grand Paris, 6 500 personnes meurent prématurément. Il faut le prendre en compte. Vous semblez être très attachés au déplacement en voiture. La seule chose que vous êtes capable de nous dire est de passer du thermique à l'électrique. Il serait bien, en termes de grille de lecture, de cesser celle de l'époque de Pompidou.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur TEISSEIRE, répondez globalement, et n'entrez pas dans un dialogue avec les élus de l'opposition qui vous écoutent silencieusement. »

M. Christophe TEISSEIRE, Délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

Vous nous parlez d'emploi par rapport à la voiture et au nucléaire. La voiture, ce sont 200 000 emplois directs, le nucléaire 120 000 emplois. Les énergies renouvelables, ce sont quatre fois plus d'emplois que le nucléaire d'ici 2030. En termes de PIB, la culture contribue sept fois plus que l'industrie automobile. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Peut-être que vous pourriez donner l'avis de l'exécutif sur le second vœu. »

M. Christophe TEISSEIRE, Délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Le Plan Climat est un document riche d'environ 500 mesures pour une ville 0 carbonne et 100% énergie renouvelable d'ici 2050. L'ambition est telle que ce plan appelle à actionner tous les leviers possibles pour parvenir à atteindre les objectifs fixés. La question de la gestion des eaux pluviales est l'un des leviers actionnés. Il s'agit d'un véritable enjeu lié aux objectifs portés par le Plan Climat. Je remercie les Ecologistes d'aborder le sujet. Il s'agit d'une problématique essentielle, alors que les eaux pluviales sont trop souvent renvoyées vers les stations d'épuration, le futur zonage pluvial est actuellement en préparation. Nous aurons l'occasion d'en reparler ici même en début d'année prochaine. Il répondra aux points que vous soulevez dans votre vœu. Le zonage pluvial permettra de prendre en compte les enjeux de la gestion des eaux de pluie dans une approche bénéfique dans la politique de lutte contre le dérèglement climatique. Cela passera notamment par la poursuite de nos projets de végétalisation, de la présence de l'eau dans la ville. L'objectif étant de retenir au maximum l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe et d'éviter l'artificialisation des sols. Le zonage pluvial, s'il est approuvé, deviendra un document réglementaire et opposable. Un travail pédagogique devra être mené auprès de nos partenaires, notamment de la construction et de l'aménagement, afin que ces enjeux soient pris en compte dès la conception dans le futur projet. Pour ces raisons, je propose un avis favorable.

Mesdames et messieurs les conseillers, avant de vous apprêter à voter, je voudrais que vous gardiez à l'esprit que les coûts humains et financiers de la non-adaptation au changement climatique à Paris seraient bien plus importants. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur TEISSEIRE. L'avis favorable sur la gestion des eaux pluviales sans modification. Nous proposons des modifications sur le vœu concernant les repas servis dans nos cantines scolaires. Monsieur GREAU, acceptez-vous les modifications ? Merci. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Nous n'avons pas donné d'explication de vote sur les vœux. Nous allons voter contre le vœu pro-repas végétariens par cohérence. Nous nous abstenons sur le second vœu, car nous n'avons pas eu le temps de l'étudier. Nous n'avons pas eu le moyen de déposer des vœux rattachés, compte tenu du délai entre la communication des données et le Conseil d'arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous accorde que cette délibération importante et volumineuse est arrivée très taridement dans l'ordre du jour pour tout le monde. Nous passons au vote sur les vœux.

J'ai oublié de répondre à Monsieur BONNET-OULALDJ. Il me semble que, dans le document, Bercy-Charenton est proposé comme un quartier objectif 0 carbone. Nous avons à l'esprit que, sur les nouveaux quartiers importants, nous devons nous fixer des objectifs ambitieux au-delà de ceux que nous nous fixons globalement pour la ville. Nous votons sur la délibération. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Nous nous abstenons sur la délibération, dans l'attente de l'adoption des amendements proposés par notre groupe au Conseil de Paris. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-188 AVIS)

***

- <u>VŒU 122017-017</u> : Vœu présenté par le groupe Ecologiste du 12e arrondissement, rattaché à la délibération DEVE 170, relatif à une stratégie parisienne de gestion des eaux pluviales.

M. GREAU, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant les épisodes de fortes pluies, notamment liés au dérèglement climatique, tels que ceux subis à Paris au début de l'été 2017 entrainant des inondations qui freinent, voire immobilisent les activités de la ville ;

Considérant que le dérèglement climatique est également source d'épisodes de fortes chaleurs ;

Considérant qu'au regard de l'évolution du dérèglement climatique et de ses conséquences, ces épisodes frapperont les villes avec une fréquence et une intensité accrues ;

Considérant que les revêtements asphaltés des trottoirs participent aux phénomènes d'inondation en empêchant l'infiltration des eaux pluviales et accentuent l'effet ilot de chaleur emmagasinant les rayonnements solaires ;

Considérant le rôle positif de la végétalisation dans la lutte contre les effets du réchauffement climatique et la gestion des eaux pluviales, participant à leur filtration ;

Considérant le nouveau Plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris dont l'un des principaux objectifs est la lutte contre le réchauffement climatique ;

Considérant la Stratégie Parisienne d'Adaptation au Changement Climatique dont deux des grands axes sont la protection des parisiennes et des parisiens face aux évènements climatiques extrêmes et l'aménagement durable et qui se fixe notamment pour objectif le renforcement de la présence de l'eau dans les aménagements urbains ;

Considérant que, pour atteindre ces objectifs, la Stratégie Parisienne d'Adaptation au Changement Climatique propose une gestion alternative des eaux de pluie avec, par exemple, l'aménagement de fossés drainants et de jardins inondables ;

Considérant le futur plan de la gestion des eaux pluviales de la Ville de Paris qui sera soumis au Conseil de Paris en début d'année 2018 et qui vise une stratégie de gestion des eaux pluviales notamment par infiltration ;

Aussi, sur proposition Groupe Écologiste du 12e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

Que soit étudiée pour tout projet d'aménagement ou de réaménagement la question de l'infiltration des eaux de pluies en visant la performance maximale atteignable en :

- Conservant des zones de pleine terre existantes dans le cadre des projets de (ré)aménagement, de construction ou de réhabilitation, à chaque fois que cela est possible ;
- Désimperméabilisant des espaces au sol dans le cadre des projets d'aménagement ou de réaménagement, de construction ou de réhabilitation, à chaque fois que cela est possible ;
- Étudiant la faisabilité de jardins inondables dans le cadre des projets de (ré)aménagement, de construction ou de réhabilitation, à chaque fois que cela est possible ;
- Optant pour des plantations en pleine terre dans le cadre de tout projet de végétalisation, à chaque fois que cela est possible.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Vœu adopté à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-189 VOEU)

***

- <u>VŒU 122017-018</u> : Vœu présenté par le groupe Ecologiste du 12e arrondissement, rattaché à la délibération DEVE 170, relatif à la promotion de menus végétariens dans les cantines scolaires et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

M, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant le premier Plan Climat Energie de la Ville de Paris de 2007, réactualisé en 2012, visant la diminution de 20% de la part carnée des repas de la restauration collective et le plan d'alimentation durable 2015-2020 pour la restauration collective parisienne ;

Considérant que le nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se distingue du précédent par la définition de nouveaux objectifs à horizon 2030 et 2050 ;

Considérant que ce nouveau document décline l'objectif global de neutralité carbone, secteur par secteur, pour répondre à l'urgence de la transition énergétique, via un plan d'actions opérationnel ambitieux ;

Considérant que d'ici 2030 le PCAET se donne notamment pour objectifs de favoriser la réduction de 40% de l'empreinte carbone du territoire par rapport à 2004 ;

Considérant qu'à Paris, le secteur de l'alimentation représente près de 18% du bilan des émissions globales de gaz à effet de serre et qu'en 2014, la totalité de ces émissions était liée à des activités extramuros, notamment pour la production, le transport et la transformation des produits alimentaires ;

Considérant que dans le rapport de 2013, Tackling climate change through livestock, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) établit à 14,5% la contribution de l'élevage dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine anthropique ;

Considérant que le nouveau PCAET encourage le développement d'un régime alimentaire flexitarien, c'est-à-dire majoritairement végétarien, visant une réduction de 56% des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'alimentation ;

Considérant la Stratégie d'Alimentation Durable qui sera présentée en 2018 au Conseil de Paris visent le développement du bio dans les cantines scolaires et les terres agricoles autour de Paris ;

Considérant que la restauration collective est un levier majeur pour une alimentation de meilleure qualité, plus inclusive et moins émettrice de GES, et qu'elle joue un rôle pédagogique essentiel dans l'éducation alimentaire des enfants ;

Considérant le succès de l'augmentation de la part d'aliments issus de l'agriculture biologique et labellisés et l'introduction d'un repas végétarien hebdomadaire dans les menus des écoles du 12e arrondissement ;

Considérant par ailleurs que la lutte contre le gaspillage alimentaire fait l'objet d'une action au niveau national, au travers notamment d'un Pacte National contre le gaspillage alimentaire ;

Considérant que la mesure n°6 de ce pacte prévoit que les parties prenantes puissent « *Accompagner les acteurs de la restauration collective d'un territoire donné dans des opérations de prévention du gaspillage alimentaire et de don alimentaire* » ;

Considérant les efforts entrepris par la Caisse des Écoles du 12e arrondissement pour réduire le gaspillage ;

Sur proposition du **Groupe Écologiste du 12e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :**

- Soit proposée à la Caisse des écoles, après concertation et bilan sur l'introduction d'un menu végétarien avec la communauté scolaire, la mise en place à la rentrée 2018 de deux menus végétariens par semaine dans les restaurants scolaires de l'arrondissement ;

- Soit menée une étude sur la mise en place d'une alternative végétarienne à chaque repas en restauration scolaire ;

- Que les résultats de cette étude soient communiqués avant la fin du premier semestre 2018 à l'ensemble du Conseil d'Arrondissement.
- Que la Caisse des Écoles du 12e arrondissement contractualise avec des partenaires associatifs pour donner les produits alimentaires non consommés.

Vœu amendé et adopté sous réserve de la modification des quatre points ci-dessus et remplacés par :

Sur proposition du **Groupe Écologiste du 12e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Caisse des Écoles :**

- fasse le bilan de l'introduction d'un repas végétarien hebdomadaire et mène d'ici juin 2018 une concertation, avec la communauté éducative, pour envisager d'accroître la part des repas végétariens servis dans les écoles et collèges de son ressort ;
- examine notamment, dans le cadre de cette concertation, d'une part l'hypothèse d'introduire un 2ème repas végétarien hebdomadaire ; d'autre part la possibilité de proposer une alternative végétarienne à chaque repas ;
- examine avec la Mairie de Paris les moyens nécessaires aux études relatives à ces évolutions, le cas échéant ;
- examine en parallèle la possibilité de contractualiser avec des partenaires associatifs pour leur céder les produits alimentaires non consommés et destinés, sinon, à être jetés.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Vœu adopté à la ***majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-190 VOEU)

- DASCO 20170130 : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2018-2019.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Nous avons constaté, sur le périmètre scolaire transmis, que vous avez pris un certain nombre de mesures techniques, notamment la Z 574 concernant la route des fortifications. Or, à l'heure actuelle, il n'y a pas d'enfants dans cette voie. Je voudrais savoir pourquoi nous avons un transfert d'Armand Rousseau à Meunier puisqu'il n'y a pas d'habitations à cet endroit.

Est-ce qu'il y a une nouvelle façon d'apprécier les efforts de mixité sociale ? Comment les incitons-nous, puisqu'il n'y a toujours pas de classement ZEP, REP dans notre arrondissement ? Dans la mesure où vous présentez assez tôt le ressort des écoles publiques, avez-vous déjà anticipé vos dates de dérogation ? Est-ce que les commissions de dérogation accueilleront des membres de l'opposition ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous confirme qu'il n'y a pas d'habitants rue des Fortifications et que nous n'avons pas l'intention de construire puisqu'il s'agit d'une petite route entre le stade Léo Lagrange et le bois. En revanche, peut-être que des logements de fonction au stade Léo Lagrange pourraient être domiciliés route des fortifications. Mais je crois que ce n'est même pas le cas. Il s'agit de mesures techniques.

Monsieur TOUZET va répondre, mais je vous confirme que trois groupes scolaires sont placés en éducation prioritaire. Cela fait sept écoles : Carnot-Lamoricière, la Brèche-aux-Loups, et rue de Bercy. Ce sont des mesures académiques. Ces écoles ont un label éducation prioritaire. Toutes les mesures de la Ville et de l'Education Nationale accompagnent les classements en éducation prioritaire, à l'exception des indemnités et des progressions de carrière pour les enseignants. C'est ce qui a été obtenu lors de la dernière révision de la carte de l'éducation prioritaire grâce à une forte mobilisation de la communauté éducative et des élus du 12e arrondissement. Ce sont des moyens supplémentaires pour ces groupes scolaires, et ils en sont ravis. Cela nous fait des budgets supplémentaires pour le fonctionnement quotidien de ces établissements scolaires. Monsieur TOUZET. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Madame la Maire, vous avez réponse à toutes les questions. Quelques compléments sur la route des Fortifications. Rassurez-vous, il n'y aura pas d'élèves sur cette adresse. Il s'agit d'une modification technique qui tient surtout à la cartographie. A l'époque où il y eut un certain nombre de changements de secteurs, les services n'étaient pas allés jusqu'au bout, et il restait une tache de couleur incompréhensible. Il s'agit d'unifier les couleurs sur les cartes de sectorisation. Voici ce qui explique ce changement.

Sur l'éducation prioritaire, Madame la Maire a fourni l'essentiel de la réponse. Nous étions tout de même assez satisfaits de pouvoir obtenir ce classement en convention académique de priorité éducative (CAPE) pour la rentrée 2015, pour une durée de 4 ans. *Quid* de la rentrée 2019 ? Je ne vous cache pas que nous sommes un peu inquiets de la rediscussion qui s'annonce sur la carte de l'éducation prioritaire. Discussion qui démarrera probablement en 2018. Nous ferons notre maximum pour conserver voire accroître le classement en éducation prioritaire des écoles qui en ont besoin dans le 12e arrondissement. Il s'agit du cas des sept écoles concernées par la CAPE actuellement.

Les dates des comités de dérogation n'ont pas encore été fixées. La position de l'exécutif est inchangée par rapport à la position exprimée par Madame la Maire les années précédentes. L'opposition municipale est déjà présente au sein de nombreuses commissions à la Mairie du 12e arrondissement. Au regard de ce qui se passe dans les autres arrondissements, nous ne sommes pas enclins à faire davantage d'efforts aujourd'hui. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Par ailleurs, il y a de moins en moins de demandes de dérogation. Comme nous les refusons majoritairement, les habitants ont compris que ce n'était pas forcément nécessaire. Pour nous, il s'agit d'un outil de maintien de la mixité sociale dans nos établissements scolaires, qui existe dans les quartiers, mais que nous ne retrouvions pas forcément dans les écoles. En analysant les demandes de dérogation, bizaremment, les demandes de dérogation sortante étaient toujours pour éviter les établissements classés en éducation prioritaire. Les parents d'enfants sectorisés dans les établissements classés en éducation prioritaire ont tous un travail dans le centre de Paris. Nous avons réalisé un travail très rigoureux d'examen de chacune des demandes de dérogation. Au fil des années, les demandes diminuent. Nous continuons à examiner les cas particuliers. Les élus du 12e arrondissement, les services, les inspectrices de l'Education Nationale s'associent à nous pour réaliser ce travail en toute transparence. Le nombre de dérogations n'est pas important, et je pense que vous êtes beaucoup plus utiles au comité de gestion de la caisse des écoles que dans la commission de dérogation. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-191 AVIS)

***

- DASCO 20170073 : Subvention d'un montant de 15 900 euros à 38 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens ».

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci de me donner l'occasion d'évoquer « L'Action collégiens », car il s'agit d'une satisfaction de voir s'installer ce dispositif sur le collège Germaine Tillion. Ce dispositif était souhaité depuis plusieurs années par la communauté éducative du collège et soutenu fortement par la Mairie du 12e arrondissement. Le déploiement de ce dispositif va dans le sens de la politique de la Ville qui permet d'assurer la mixité sociale et de prévenir le décrochage scolaire. Il rejoint le dispositif « Tous mobilisés » dorénavant déployé dans le même secteur pour le groupe scolaire Lamoricière-Carnot.

Mes chers collègues, si je dis qu'il faut se réjouir, c'est parce qu'il s'agit d'un dispositif de prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité destiné aux élèves mineurs scolarisés dans les collèges parisiens et qui a su montrer son efficacité au sein des collèges où il existait déjà. Il s'agit de l'un des pivots des actions de prévention du décrochage scolaire. La collectivité parisienne fournit les moyens en nommant un adjoint éducatif pour intervenir au sein du collège dont la mission est d'accompagner l'adolescent dans la construction d'un projet éducatif, professionnel et citoyen, de le guider dans sa scolarité, et de l'aider dans les difficultés qu'il peut y rencontrer.

L'accompagnement à la scolarité est mené en relation avec les équipes éducatives et pédagogiques du collège, et permet une prise en considération des difficultés de l'élève, et la construction d'une relation de confiance avec lui, propice à favoriser sa réussite scolaire. Cet accompagnement peut prendre la forme d'un tutorat individualisé, d'une préparation à l'orientation d'ateliers. Les séances se déroulent pendant les heures libres de l'emploi du temps de l'élève et peuvent être intégrées à son emploi du temps. Sur l'accompagnement à la scolarité, il s'agit principalement d'une aide méthodologique apportée à l'élève ou plus spécifiquement d'une aide individualisée. Vous comprendrez que ceci est très personnalisé. Ces séances peuvent également être axées sur une aide à l'orientation, une aide à la recherche de stages, à la rédaction de CV, à la préparation d'un salon. Les séances se déroulent alors pendant les heures libres de l'emploi du temps de l'élève dans le collège.

La force de ce dispositif est que l'élève et la famille signent un contrat d'engagement. A la fin de chaque trimestre, un bilan est réalisé avec les partenaires du collège, chefs d'établissement, professeurs principaux ou conseillers principaux d'éducation. Ceci pour être au plus près des besoins du jeune et ajuster l'accompagnement. Cet accompagnement est entièrement gratuit et basé sur le volontariat. Sur le temps extrascolaire, l'adjoint éducatif propose également différentes activités sous forme de sorties, d'ateliers culturels, sportifs ou artistiques s'inscrivant dans le cadre d'un travail éducatif échelonné sur l'année. Le jeune peut également profiter le week-end de séjours lui permettant de s'initier à la vie en collectivité et de vivre un réel temps de détente avec ses camarades.

Pour résumer, je vous invite à voter sans réserve cette délibération parce qu'il s'agit d'un dispositif de soutien aux jeunes, aux familles et aux équipes pédagogiques, ce qui nous permet à tous de nous satisfaire de son implantation dans le 12e arrondissement, puisque cela a démarré en septembre. Merci de votre écoute. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame TAIEB, de nous permettre d'évoquer ce dispositif qui arrive au collège Germaine Tillion et qui a été soutenu par la municipalité. Monsieur TOUZET. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je remercie cordialement, vivement et chaleureusement Madame TAIEB de nous donner l'occasion d'insister sur ce dispositif sur lequel Madame la Maire et moi-même, nous sommes beaucoup mobilisés auprès de l'Hôtel de Ville pour l'obtenir. Il s'agit d'une grande satisfaction. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-192 AVIS)

***

- DLH 20170174 : Acquisition au 9-11 rue de Toul à Paris 12e d'un programme de 47 logements sociaux (26 PLUS et 21 PLS) par la RIVP.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je peux m'exprimer sur les deux délibérations, ainsi que sur la suivante. L'échange précédent a permis de remarquer une erreur. Il s'agissait de la DLH 270, et non la DLH 250. La DLH 270 concerne un logement sur lequel nous n'avons pas de remarque particulière. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'accord. Nous évoquons d'abord la rue de Toul, si vous le voulez bien. Puis nous regarderons à quoi correspond la DLH 270. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Très bien. Pour la DLH 174 et la DLH 373, je souhaite souligner la subtilité de l'analyse de nos propositions sur les votes de logements sociaux. Lorsque les programmes de logements sociaux nous semblent équilibrés, nous votons favorablement. C'est le cas ici. Nous avons une véritable création de logements et la fiche est de bonne qualité. Nous avons bien pu mesurer la répartition des logements sociaux. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur BOUIGUE pour quelques éléments sur la répartition et sur le signe positif de nos collègues en faveur de la création de logements sociaux dans notre arrondissement. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Monsieur SEINGIER, je suis ravi que vous votiez favorablement cette délibération néanmoins assez atypique. Nous sommes arrivés à cette répartition non par volonté initiale, mais par une contrainte liée à un programme sur lequel nous avons eu beaucoup de mal à aboutir. Des contraintes liées aux propriétaires, j'allais dire aux multiples propriétaires, à l'ambition du promoteur de maintenir tout de même ce projet parce qu'il y avait investi de l'argent et de la Ville pour y faire du logement social. Nous arrivons aujourd'hui à un compromis que nous ne retrouverons probablement pas dans nos prochaines programmations. Ce programme s'est beaucoup rétréci en termes de logements et nous contraint à faire des compensations les plus astucieuses et intelligentes possibles avec le promoteur. Si nous étions restés sur le projet initial, nous n'aurions pas eu exactement la même répartition. Nous avons voulu tenir tous les bouts du sujet pour le promoteur, les propriétaires, les locataires et la ville. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 5 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

M. PEUTILLOT du groupe Socialiste Radical et Citoyen ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-193 AVIS)

***

- <u>DLH 20170373</u> : Acquisition au 9-11 rue de Toul à Paris 12e d'un programme de 6 logements sociaux en PLAI par SNL-Prologues.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 5 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

M. PEUTILLOT du groupe Socialiste Radical et Citoyen ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-194 AVIS)

***

- <u>DLH 20170250</u> : Réalisation au 66-68 boulevard Soult à Paris 12e d'un programme d'acquition-réhabilitation d'un logement PLUS par la RIVP.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité d***es suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-195 AVIS)

***

- <u>DLH 20170270</u> : Conclusion d'un avenant n°1 au traité de concession d'aménagement passé le 13 décembre 2016 avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Vous ne serez pas surpris, cette délibération concerne une application du droit urbain renforcé. Nous sommes défavorables à ce dispositif. Je note qu'il s'agit d'un cas particulier puisqu'il s'agit d'une réhabilitation de logements insalubres. Nous sommes pour la réhabilitation des logements insalubres, mais il existe d'autres dispositifs incitatifs pour que les propriétaires réaménagent leurs locaux. Nous ne sommes pas obligés de passer par le droit urbain renforcé pour arriver à ces objectifs. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Madame SLAMA. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Cela devient un maronnier, Monsieur SEINGIER. Nous avons déjà eu ce débat dans cette même assemblée. Votre intervention révèle une fois encore notre profond désaccord de fond sur ce sujet majeur, et votre décalage avec les préoccupations premières des Parisiens concernant le logement. Oui, le droit de préemption urbain renforcé est un outil sincèrement utile. Je dirais même indispensable. Il permet une vraie mixité de palier et permet de protéger le caractère populaire des quartiers concernés soumis à une forte pression foncière et d'éviter que des familles entières ne soient chassées de leur appartement. Je ne peux vous dire que de voter malgré tout cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Madame CHARNOZ, je pense que nous pouvons dire des choses sur la lutte contre l'insalubrité. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Exactement. Monsieur SEINGIER, la SOREQA est une société exceptionnelle qui a la particularité de pouvoir agir sur les deux tableaux. Lorsque nous sommes titrés « Droit de préemption urbain renforcé » ou pas, « Appropriation publique » ou pas, nous avons toujours un volet incitatif pour permettre aux propriétaires de bonne foi de mobiliser l'ensemble des aides et de reprendre leurs logements en main. Nous le faisons depuis 2001/2002 à Paris. Nous faisons de l'appropriation publique lorsque cela est nécessaire. Dans le cas de cette nouvelle concession d'aménagement, nous menons un travail sur les chambres de bonne. Lorsque vous avez une chambre de bonne de 6 m², quoi que vous vouliez faire, vous ne la rendrez pas aux normes. Lorsque vous avez l'eau sur le palier et parfois, ce n'est même pas le cas, vous avez beau être un propriétaire de bonne foi, vous ne pouvez pas le faire. Si nous n'arrivons pas à acquérir à l'amiable. Nous mettons toute notre énergie. Nous avons un service d'acquisition à l'amiable très important. Nous irons à l'expropriation. Il s'agit d'un outil fin pour construire et développer une offre digne. La SOREQA n'intervient sur Paris que dans des situations d'indignité et d'insalubrité. Je pense que le droit de préemption urbain renforcé n'était pas forcément illustratif de l'action que nous menons, ou démontre que nous avons toujours à cœur de proposer de l'habitat digne dans tous les quartiers. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à ***l'unanimité d***es suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-196 AVIS)

***

- <u>DU 20170223</u> : Revente à la SOREQA et à AXIMO de 23 lots de copropriété préemptés par la Ville dans l'immeuble sis au 43 avenue Saint-Mandé – 51 bis boulevard de Picpus à Paris 12e.

(DELIB 12-2017-197 AVIS)

***

- <u>DEVE 20170152</u> : Signature d'une convention avec la Société Française des Iris et Plantes Bulbeuses (S.F.I.B.) pour l'organisation du concours international d'iris au Parc Floral de Paris 12e.

(DELIB 12-2017-198 AVIS)

***

- <u>DEVE 20170167</u> : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 « + de nature en ville ».

(DELIB 12-2017-199 AVIS)

***

- <u>DEVE 20170153</u> : Renouvellement de la convention avec l'association « Cirque Ici » pour l'occupation du bâtiment n°6 situé dans le Jardin d'Agronomie tropicale au sein du bois de Vincennes à Paris 12e.

(DELIB 12-2017-200 AVIS)

***

- <u>DASCO 20170133</u> : Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 212 452 euros, subventions d'équipement d'un montant de 130 972 euros et subventions pour travaux pour 4 356 euros.

(DELIB 12-2017-201 AVIS)

***

- <u>DJS 20170136</u> : Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018.

(DELIB 12-2017-202 AVIS)

***

- <u>DJS 20170266</u> : Espaces de remise en forme : Charléty à Paris 13e, Ladoumègue à Paris 19e, Bercy à Paris 12e – Avenants de transfert des trois conventions d'occupation du domaine public au profit de la SAS Les Cercles de la Forme.

(DELIB 12-2017-203 AVIS)

***

- <u>DJS 20170270</u> : Terrain d'Education Physique Cotte sis à Paris 12e – Couverture du terrain – Dépose d'une demande de permis de construire.

(DELIB 12-2017-204 AVIS)

***

- <u>DJS 20170271</u> : Centre Sportif Carnot sis à Paris 12e – Couverture du 3ème terrain de tennis – Dépose d'une demande de permis de construire.

(DELIB 12-2017-205 AVIS)

***

- <u>DLH 20170212</u> : Réalisation au 4-6 rue Claude Decaen à Paris 12e d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf).

(DELIB 12-2017-206 AVIS)

***

- <u>DLH 20170249</u> : Location de l'immeuble au 3 rue Crozatier à Paris 12e à la RIVP - bail emphytéotique.

(DELIB 12-2017-207 AVIS)

***

- **<u>DELIBERATION (12-2017-028)</u> : Choix de la gestion par marché public de prestations de service de l'établissement collectif de petite enfance situé au 28 avenue du Docteur Arnold Netter à Paris 12e.**

(DELIB 12-2017-208)

***

- <u>DFPE 20170085</u> : Subventions d'un montant de 2 792 160 euros et avenants à l'association « La Maison Kangourou » (L.M.K.) 10e pour ses 11 établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2017-209 AVIS)

***

- <u>DFPE 20170110</u> : Subvention et avenant n°1 d'un montant de 94 245 euros à l'association « Les Pieds Tendres » sise à Paris 12e pour la crèche parentale.

(DELIB 12-2017-210 AVIS)

***

- <u>DFPE 20170118</u> : Subventions d'un montant de 521 521 euros et avenants à l'association « Accueil et Reclassement Féminin Œuvres de Gares-Lafayette » sise à Paris 6e, pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2017-211 AVIS)

***

- <u>DFPE 20170119</u> : Subvention d'un montant de 1 256 191 euros, avenants et convention avec « l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants » (APATE) sise à Paris 11e pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2017-212 AVIS)

***

- <u>DFPE 20170132</u> : Subvention d'un montant de 69 152 euros et avenant n°1 avec l'association « Les Gardons » sise à Paris 12e pour la crèche parentale.

(DELIB 12-2017-213 AVIS)

***

- <u>DFPE 20170180</u> : Subventions d'un montant de 69 250 euros à neuf associations, dont huit avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école pour les 2e, 3e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

(DELIB 12-2017-214 AVIS)

***

- <u>DFPE 20170181</u> : Subventions d'un montant de 28 000 euros et conventions avec onze associations concernant le projet Paris Collèges Familles visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

(DELIB 12-2017-215 AVIS)

***

- <u>DAE 20170177</u> : Subventions d'un montant de 271 200 euros, conventions et adhésion pour 3 150 euros pour le soutien de dix-neuf initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire.

(DELIB 12-2017-216 AVIS)

***

- <u>DAE 20170310</u> : Subvention d'un montant de 20 000 euros et convention avec l'association « Les Ami-e-s du Panier du 12e » sise à Paris 12e.

(DELIB 12-2017-217 AVIS)

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à ***l'unanimité d***es suffrages exprimés.

Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :

- DASCO 20170056-G : Divers Collèges – Dotations d'un montant de 703 750 euros pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

***

- DASCO 20170060-G : Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 93 037 euros, subventions d'équipement et d'investissement d'un montant de 583 153 euros, et subventions pour travaux pour 56 140 euros.

***

- DASES 20170088-G : Subventions d'un montant de 672 000 euros à 46 associations et conventions avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

***

- DASES 20170149-G : Subventions d'un montant de 774 606 euros et conventions avec 14 associations pour le déploiement des dispositifs de remobilisation sociale en vue d'une insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

***

- DASES 20170403-G : PPIE. Appel à projet « Dynamiques professionnelles » - pour un montant de 70 959,62 euros.

***

- <u>VŒU 122017-019</u> : Vœu déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains, relatif à un audit sur la gestion du bois de Vincennes.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseiller d'arrondissement :

« Nous aurions pu imaginer que ce vœu soit présenté préalablement avec le lac puisqu'il concerne le Bois de Vincennes

Je ne vais pas vous lire l'ensemble des considérants. Toutefois, la charte du Bois de Vincennes prévoyait la mise en place d'un observatoire des bois destiné à faciliter l'analyse de l'impact de la gestion sur le milieu naturel pour estimer le degré de satisfaction du public, pour apprécier l'adéquation sociale, économique et environnementale qui n'a toujours pas été créée.

Considérant que la charte d'aménagement du bois de Vincennes signée le 26 avril 2003 comporte une partie intitulée « *Développer un mode de management exemplaire* » *et stipule que* « *la requalification paysagère des espaces ou se déroule actuellement des manifestations (Pelouse de Reuilly) sera étudiée* » et que depuis 2006 le *statu quo* demeure avec une Pelouse de Reuilly laissée en « jachère » une grande partie de l'année.

Nous demandons à la Maire de Paris, la mise en place d'un audit indépendant pour évaluer la conformité de la gestion des bois avec les engagements écologiques de la Ville, que le résultat de cet audit soit présenté en Conseil de Paris, que soit organisé un débat sur la gestion du Bois de Vincennes en séance du Conseil de Paris courant 2018, que l'observatoire des bois soit créé par la Mairie de Paris en associant les communes riveraines des bois. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« L'avis sera défavorable. Je trouve ce vœu assez confus et fourre-tout sur le Bois de Vincennes. Ce vœu présente en lui-même une étrange contradiction. Il reprend pour l'essentiel de façon un peu abrupte et rapide les éléments d'un rapport de la Chambre régionale des comptes présenté et débattu le mois dernier en Conseil de Paris. Au final, vous demandez un audit pour évaluer la gestion des bois. Justement le but du rapport de la Chambre régionale des comptes est de réaliser un audit. Si vous me pardonnez l'expression, il s'agit du serpent qui se mord la queue.

Si le propos vise à laisser entendre que nous gérons le bois sans le respecter et en l'absence de toute concertation avec les communes riveraines qui l'entourent, je m'inscris en faux. Le Bois de Vincennes est un espace boisé, classé, que nous protégeons et auquel nous sommes tout particulièrement attachés, parce qu'il constitue un élément identitaire et remarquable du patrimoine culturel et écologique de notre arrondissement.

La charte du bois du 26 avril 2003 est d'ailleurs un excellent cadre de référence. Je salue la relance du comité du bois par notre collègue, Madame KOMITES, auquel je siège aux côtés de Madame la Maire. Celui-ci a été réuni à cinq reprises depuis le début de l'année 2016 et présente le grand mérite d'associer à la gestion du bois les maires et les représentants des neuf communes riveraines. Le comité du Bois de Vincennes s'est tenu trois fois cette année, le 13 mars, pour aborder les thématiques relatives aux aménagements, le 19 mai sur les usages, le 11 juillet avec pour ordre du jour la circulation et les déplacements. Nous y avons débattu de l'ouverture de l'espace

autorisé à la pratique du naturisme, de l'aire d'accueil des gens du voyage, ou encore de l'organisation des festivals comme de la desserte du bois par les bus, des opérations Paris Respire, de la limitation de la vitesse, et des projets de fermeture de voies.

Nos échanges avec les communes riveraines sont réelles. Les propositions sont prises en compte, écoutées, ce qui est normal. Pour autant, les investissements d'entretien du bois sont entièrement à la charge de la seule Ville de Paris qui réalise chaque année des investissements conséquents. Sommes-nous pour autant d'accord sur tout lorsque nous discutons avec nos voisins ? Peut-être pas. Paris assume ses différences, parfois. Lorsqu'il s'agit d'accueillir la première aire d'accueil des gens du voyage, en remplacement d'un terrain à l'abandon, dédié au stationnement sauvage, pour permettre à Paris de se mettre enfin en conformité avec la loi. Je ne peux pas vous laisser dire par ailleurs qu'une atteinte serait portée à la vocation d'espaces naturels, de promenades publics, et d'espaces de loisirs de plein air. Lorsque nous fermons en début d'année la ceinture Sud du lac Daumesnil à la circulation automobile, nous apaisons ces espaces et les rendons au bois. Même chose lorsqu'il s'agit du très bel aménagement paysager réalisé accompagnant l'aire d'accueil. Je pourrais également citer la reconquête végétale des berges des lacs Daumesnil, Saint-Mandé et des Minimes entre 2012 et 2015, des routes du Bac, de la Plaine, de la Croix Rouge en 2016, la création de pistes cyclables sur l'avenue de Gravelle en 2010 et l'avenue de Nogent en 2013, le réaménagement du parking de l'INSEP, l'ouverture au public de l'école Dubreuil en 2016, le réaménagement du square de la Croix Rouge en début d'année.

Mais aussi les projets de réaménagement des carrefours de la Conservation et de la Porte Jaune prévus à l'été 2018, et d'extension de la rivière des Minimes à l'automne 2018. Le même état d'esprit est présent dans le vœu, porté par la Maire dans ce Conseil, demandant une reconquête de la pelouse de Reuilly par une réduction de moitié de la Foire du Trône. Je tiens dès lors à votre disposition la carte de tous ces projets réalisés ou à l'étude, diffusée en toute transparence auprès des communes riveraines lors des différents comités du bois.

Un mot sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, puisque vous l'évoquez. Il semble que vous oubliiez d'indiquer que la majeure partie des questions posées portent sur les concessions du Bois de Boulogne. Or, votre vœu portait sur le Bois de Vincennes. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame HONORE. Je note également que l'antépénultième considérant de votre vœu n'a pas été lu, Madame ATLAN-TAPIERO. Je vais le lire : « *Considérant que le maintien de la foire du Trône sur la Pelouse de Reuilly est aussi en contradiction avec une politique écologique responsable et volontariste* ». Je m'étonne que vous n'ayez pas voté notre vœu tout à l'heure.

Nous avons un avis négatif sur ce vœu et des éléments de réponse que vous pourrez transmettre à Madame MONTANDON. Peut-être qu'elle le redéposera au Conseil de Paris et Madame KOMITES aura l'occasion de lui répondre. »

<u>Vœu</u>

Vu le voeu 38 bis adopté en séance du Conseil de Paris du 16, 17 et 18 mars 2015 en réponse au voeu n° 38 déposé par Valérie Montandon relatif à la gestion du bois de Vincennes ;

Vu la charte d'aménagement du bois de Vincennes signée par le Maire de Paris le 26 avril 2003 ;

Vu le plan arboricole 2006-2020 ;

Vu le plan biodiversité voté en conseil de Paris en novembre 2011, dont la révision est imminente ;

Considérant que l'engagement d'organiser un débat en séance de la 3ème commission sur la gestion et le bilan écologique du bois de Vincennes (voeu 38 *bis* de l'exécutif susmentionné) n'a pas été tenu à ce jour ;

Considérant que le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Ile-de-France concernant la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes met en évidence des études trop lacunaires des dossiers des concessions des bois, en particulier dans l'évaluation et le suivi des travaux annoncés par les titulaires de convention d'occupation du domaine public ;

Considérant que ce même rapport rappelle (p.13) que la charte d'aménagement du bois de Vincennes prévoit la mise en place d'un observatoire des bois destiné à faciliter l'analyse de « *l'impact de la gestion sur le milieu naturel pour estimer le degré de satisfaction du public et pour apprécier l'adéquation sociale, économique et environnementale* » et qui n'a toujours pas été créé ;

Considérant que la CRC affirme que la concertation avec les communes riveraines a été mise en échec en raison de l'absence d'outil d'évaluation des projets et de leur conséquence sur les communes riveraines ;

Considérant que le bois de Vincennes fait l'objet de trop nombreuses atteintes à sa vocation d'espace naturel, de promenade publique et d'espace de loisirs de plein air ;
Considérant que le maintien de la foire du Trône sur la Pelouse de Reuilly est aussi en contradiction avec une politique écologique responsable et volontariste ;

Considérant que la charte d'aménagement du bois de Vincennes signée le 26 avril 2003 comporte une partie intitulée « *Développer un mode de management exemplaire » et stipule que « la requalification paysagère des espaces ou se déroule actuellement des manifestations (Pelouse de Reuilly) sera étudiée* » et que depuis 2006 le *statu quo* demeure avec une Pelouse de Reuilly laissée en « jachère » ;

Considérant que la ville est certifié ISO 14001 depuis 2010 pour sa gestion environnementale des espaces arborés et que l'élargissement du système de Management Environnemental ISO 14001 au Système de Management Environnemental et d'Audit (SMEA) est prévu dans le bois de Vincennes ;

Considérant que le projet de baignade naturelle dans le lac Daumesnil sous-estime l'impact écologique de la surfréquentation du site, de l'excavation d'une partie du lac et de la pose d'éléments de structure en béton comme le souligne un rapport de l'Inspection des Sites particulièrement à charge ;

Sur proposition de Madame Valérie Montandon et des élus du groupe les Républicains, le Conseil du 12ème arrondissement demande à la Maire de Paris :

- La mise en place d'un audit indépendant pour évaluer la conformité de la gestion des bois avec les engagements écologiques de la ville ;

- Que les résultats de cet audit soient présentés en Conseil de Paris et que soit organisé un débat sur la gestion du bois de Vincennes en séance du Conseil de Paris courant 2018 ;

- Que l'observatoire des bois soit créé par la Maire de Paris, en associant également les communes riveraines des Bois.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 5 voix dont 2 pouvoirs :

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 22 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-218 VOEU)

***

- <u>VŒU 122017-020</u> : Vœu déposé par Ophélie ROTA et les élus du groupe UDI-MoDem, relatif à la mise en place du nouveau Vélib'.

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Ce vœu reprend les inquiétudes portées par le groupe UDI-MODEM depuis de nombreux mois au Conseil de Paris et ici même au Conseil de septembre. Quatre points : le manque d'information sur les nouveaux tarifs appliqués, même s'ils ont été annoncés cet après-midi ; le manque de transition entre l'ancien service et le nouveau avec des stations déjà dépourvues de Velib' ; le manque de réglementation autour des services de vélos en libre-service qui se sont développés dès la période de transition ; faire un geste commercial envers les abonnés pour permettre une compensation financière aux actuels abonnés qui paient pour un service qui n'est plus au niveau. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Vous l'avez noté avec satisfaction, le service Vélib' évolue. Il s'agit d'une bonne chose après une dizaine d'années de service Vélib', il était temps de faire évoluer les choses. Vous notez que 30% du parc sera composé de vélos électriques, et cela ne se fait pas sans changement. Il est nécessaire de changer les bornes, ce qui représente un travail considérable et obère la qualité de service durant ce temps.

Sur les tarifs, vous notez que, depuis la publication de votre vœu, des éléments sont sortis dans la presse. Je rappelle que le conseil syndical du Syndicat Mixte Vélib' Métropole les votera le 9 novembre. J'attendrai le 9 novembre pour avoir l'ensemble de la grille tarifaire. Les éléments sortis dans la presse étant assez partiels sur certaines questions.

Vous parlez d'un défaut d'information et d'anticipation. Je me permets de vous indiquer que la présentation du nouveau Vélib' et l'étape de transition entre les deux contrats a été réalisée, puisque vous portez ce vœu au niveau parisien en Conseil de Paris. L'ensemble des mairies d'arrondissements et des communes riveraines concernées ont été approchées par le Syndicat Vélib' qui a présenté l'architecture du changement.

Sur la question de la dégradation du service pendant six mois et sur l'éventuelle compensation, c'est au conseil syndical Vélib' d'en décider. Mais il semblerait qu'une offre d'abonnement à tarif réduit en janvier, pendant les premiers mois de démarrage du service, soit dans les tuyaux.

Le dernier point de votre vœu concerne les vélos sans station et leur multiplication. Si j'étais taquin, je vous demanderais si vous êtes contre la concurrence libre, mais je ne le ferai pas. C'est un problème que la Ville et la Préfecture de police de Paris prennent à bras-le-corps. Une réunion aura lieu dès la semaine prochaine pour mener une réflexion sur l'encadrement de ces activités. Cette réflexion sera portée au niveau national dans le cadre des assises de la mobilité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur GREAU, pour ces éléments de réponse. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Nous allons nous abstenir. Ce sont des préoccupations qui ont déjà été soulevées lors du dernier Conseil. Au regard du dernier considérant, Monsieur GREAU m'a pris mon argument, donc nous ne voterons pas favorablement, mais nous nous abstiendrons. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

Un avis défavorable de l'exécutif.

Vœu

Considérant que le service Vélib' compte actuellement 300 000 abonnés et a permis en 2016 d'effectuer environ 40 millions de déplacements ;

Considérant que la Ville de Paris a décidé en décembre 2016 d'abandonner la gestion de Vélib' au profit du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole ;

Considérant que le 12 avril 2017, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attribué le nouveau contrat Vélib' pour les 15 prochaines années au consortium Smoovengo ;

Considérant qu'à la suite de cette décision et du changement de prestataire, une phase de transition de 6 mois a débuté depuis début octobre 2017 afin de substituer l'ancien matériel et les anciennes bornes par ceux du nouveau prestataire, notamment sur le millier de stations que compte Paris intramuros ;

Considérant que dans le cadre du nouveau service Vélib', il est prévu que 30% des vélos disponibles soient à assistance électrique, dans le cadre d'un supplément d'abonnement ;

Considérant que, de fait, la part de vélos mécaniques ne constituera plus que 70 % de l'ensemble du parc de vélos disponibles, réduisant de fait l'accessibilité aux vélos mécaniques ;

Considérant que la grille tarifaire du nouveau service Vélib' n'est toujours pas connue, notamment celle concernant l'utilisation des vélos à assistance électrique alors que le nouveau service entrera en service au 1er janvier 2018 ;

Considérant que Smoovengo annonce que la part de vélo électrique dans le parc global pourrait être amenée à s'accroitre, rendant quasiment inutilisable l'abonnement « classique » ;

Considérant que selon les statuts du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, les deux représentants de la Ville de Paris au sein de ce Syndicat, tous deux issus de la majorité municipale, disposent d'un poids très important dans les votes qui concernent la compétence Vélib' ;

Considérant que depuis le début de la période de transition, le service est très fortement perturbé par les travaux, le nombre de stations et de vélos disponibles étant en diminution constante ;

Considérant que du fait d'un défaut d'information et d'anticipation de la part de la Ville et du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, un grand nombre de Parisiens découvre cette situation et doit subir cette forte dégradation de service ;

Considérant que la situation devrait continuer de se dégrader, au moins jusqu'au 31 décembre 2017, si les travaux se déroulent comme prévu, avant de revenir petit à petit à la normale entre le 1er janvier et le 31 mars 2018 ;

Considérant que rien n'a été prévu pour dédommager les usagers qui ont payé un abonnement plein tarif pour un service qui sera dégradé durant au minimum 6 mois ;

Considérant que Smoovengo, le nouveau prestataire en charge de l'exploitation du Vélib', annonce déjà qu'il cherche à diversifier ses sources de revenu en proposant le « naming » de stations ;

Considérant de plus que l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché du vélo en libre-service à Paris, tels que GooBee.bike, qui est déjà implanté, ou oBike, Indigo Weel et Ofo, qui projettent de s'installer sur le marché parisien, pourrait à terme mettre en péril le modèle économique fragile de Vélib' ;

Considérant que ces nouveaux acteurs, dont les services ne nécessitent pas l'installation de stations fixes, exploitent actuellement un vide juridique afin de développer leur activité dans Paris sans avoir à s'acquitter de la moindre redevance d'occupation du domaine public ;

Considérant que si 4000 places de stationnements pour vélos ont été déployées sur les 10 000 prévues dans le cadre du Plan Vélo 2015-2020, de nombreux vélos, et notamment ceux déployés par ces nouveaux acteurs, occupent l'espace public hors des emplacements prévus ;

et les élus du groupe UDI-MoDem émettent le vœu :

- **Que la Ville de Paris interpelle le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole afin qu'il rende public la nouvelle grille tarifaire du service Vélib' dans les plus brefs délais ;**

- **Que la Ville de Paris interpelle le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole afin que la communication, notamment concernant les stations encore en service, soit améliorée, tant sur le site velib2018.com que sur les stations en travaux ;**

- **Que la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, mette tout en œuvre afin que les abonnés Vélib' ayant eu à subir une forte dégradation du service durant les 6 mois minimum que dureront le changement de prestataire obtiennent une compensation consistant en une prolongation gratuite de leur abonnement équivalente au nombre de mois durant lesquels le service ne sera pas intégralement disponible ;**

- **Que la Ville de Paris, en lien avec l'Etat, mette en œuvre les plus rapidement possible une règlementation afin d'encadrer le développement des services de location de vélos sans stations, notamment en matière d'occupation de l'espace public.**

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 22 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Vœu rejeté à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-219 VOEU)

***

- <u>VŒU 122017-021</u> : Vœu présenté par Eléonore SLAMA et les élu-e-s de la majorité municipale, relatif à la politique du logement.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je ne vais pas vous lire le vœu. Chacun a pu en prendre connaissance. Je vais juste vous parler avec mon cœur d'un sujet grave, le logement.

En tant qu'adjointe en charge du logement, certainement comme beaucoup d'entre vous, je rencontre tous les jours des demandeurs de logement en détresse de ne pas avoir un toit au-dessus de la tête, de vivre à 4 ou 5 dans une seule pièce, d'avoir un taux d'effort si important que ces locataires ne sont pas en capacité de nourrir leur famille correctement. Et tant d'autres situations terribles, mais pourtant si courantes à Paris et dans bien d'autres villes aujourd'hui en France.

Le logement pourtant est un droit constitutionnel. Le rôle de la puissance publique est de protéger les locataires en leur garantissant de pouvoir se loger grâce à un niveau de construction suffisant, à des montants de loyer adaptés à leurs moyens, dans des logements de qualité. Oui, aujourd'hui, nous sommes très nombreux à nous inquiéter de la nouvelle politique du logement conduite au plan national et des conséquences lourdes des mesures d'économie drastiques sur les bailleurs sociaux.

Si le gouvernement s'est récemment décidé à entendre les bailleurs sur les effets dramatiques d'une politique aussi brutale, les réponses apportées en particulier à l'Assemblée sur la progressivité du prélèvement demandée ne répondent pas aux attentes légitimes des Parisiens sur l'entretien et la qualité de leurs logements. La Maire de Paris l'a récemment rappelé, ce sont environ 60 millions d'euros par an dont les bailleurs sociaux ne disposeront plus pour contribuer à l'entretien de leurs immeubles.

Notre arrondissement est tout particulièrement concerné, puisque nous avons engagé, avec les bailleurs, un plan de réhabilitation de très grande envergure conduisant au cours de la mandature à la rénovation de la moitié du parc social du 12e arrondissement, ce qui est tout à fait considérable. Nous ne pouvons pas imaginer un seul instant la remise en cause de ces projets majeurs. La nécessité de protéger le patrimoine du parc social est impérieuse. Ce patrimoine est avant tout celui de ceux qui précisément n'en n'ont pas. Sa raison d'être ne peut être sacrifiée au travers d'une logique de cession progressive et non compensée. La fragilisation du modèle économique du logement social et la pénalisation des bailleurs logeant les plus modestes n'est pas acceptable dans une société dans laquelle de plus en plus de personnes sont confrontées à des difficultés croissantes pour se loger, notamment dans la métropole parisienne, malgré notre politique de production extrêmement volontariste.

L'absence de concertation en amont des décisions annoncées par le Gouvernement a été très mal perçue par les acteurs mobilisés depuis pour que le logement des classes moins aisées et la mobilisation des promoteurs, des syndicats patronaux et des salariés devraient alerter le gouvernement sur le bien-fondé de revenir en arrière. Nous devons nous mobiliser pour l'alerter de nouveau sur ces dangers et exprimer notre conviction. Une autre voie est possible.

Pour toutes ces raisons, je vous soumets ce vœu afin que les coupes budgétaires annoncées soient reconsidérées, que, conformément aux demandes des bailleurs sociaux, un moratoire sur la baisse des APL soit mis en place dans le cadre d'une concertation globale avec tous les acteurs concernés par cette nouvelle politique. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame SLAMA. Monsieur SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Certes, la méthode choisie par le gouvernement est brutale et sans concertation, et pénalise les plus fragiles, notamment les étudiants et les petits budgets. Certes, la baisse des loyers par les bailleurs pour compenser la baisse des APL aura un impact sur l'entretien et la rénovation des ensembles sociaux. Toutefois, vos considérants semblent être un satisfecit unilatéral de votre politique municipale du logement, tandis que cette politique a également pour conséquence de réduire les marges de manœuvre des bailleurs sociaux. La Ville de Paris exige des bailleurs sociaux un versement de loyer capitalisé sur 50 ou 60 ans, ce qui ponctionne lourdement leur trésorerie : 350 millions d'euros en 2016 et 287 millions d'euros en 2017. Le seul but est de combler les trous du budget de la Ville de Paris. Cette politique néfaste qui vise à augmenter les conventionnements, c'est-à-dire à ne pas créer assez de nouveaux logements et au contraire retirer des logements pour les classes intermédiaires et ainsi capitaliser les loyers, doit être remise en cause. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir sur votre vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Abstention courageuse. Monsieur BONNET-OULALDJ pour une explication de vote également. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Cette décision du gouvernement a été massivement rejetée au congrès des HLM, dans l'unanimité des couleurs politiques. J'ai entendu le Président de l'Association des Maires de France, Monsieur BAROIN, au parti des Républicains. Il s'est exprimé lors d'une assemblée générale des présidents des commissions de présence postale et qui était très en colère. Je crois qu'il en fera part au prochain Congrès des Maires sur ce sujet.

Nous sommes engagés, Madame la Maire, devant les Parisiens à produire du logement social à un rythme très précis, à savoir 7 000 logements sociaux par an. Ceci est marqué dans le 12e arrondissement, avec de nouveaux quartiers. Nous en avons adopté un tout à l'heure, c'est la Sablière. Je pense à Charolais-Rotonde, Bercy-Charenton, la caserne de Reuilly. Tout cet effort de constructions, de réhabilitations repose sur nos bailleurs sociaux. A partir du moment où nous faisons reposer la baisse des APL sur les bailleurs sociaux, cela correspond à moins de marge de manœuvre pour eux. La marge de manœuvre pour les bailleurs sociaux : c'est leur proposer de vendre une partie de leur patrimoine, ou de répercuter sur les locataires parisiens les plus pauvres. Ceci est totalement scandaleux.

Aujourd'hui, le gouvernement dit qu'il va lisser cela sur plusieurs années, mais lisser ne signifie pas revenir en arrière. Lisser signifie que nous n'aurons peut-être pas la répercussion cette année, mais nous l'aurons encore plus l'année prochaine et l'année suivante. Aujourd'hui, des personnes dorment dehors et vont mourir. Nous avons besoin d'un effort conséquent de construction de logements sociaux et d'atteindre au moins les 30% de logements sociaux. Cette mesure va contre notre politique municipale exemplaire en matière de logement social. C'est pourquoi nous voterons ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BONNET-OULALDJ. Monsieur MOULIN. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais être moins théâtral et moins caricatural que les présentations précédentes. Je ne m'associe pas à ce vœu. Je ne voterai pas pour ce vœu. Je vais plutôt m'en tenir aux faits. Je soutiens la politique mise en œuvre à Paris comme vous-même, mais celle-ci n'est pas remise en cause par la politique annoncée par le gouvernement.

Lorsque nous sommes face à un investissement de 40 à 41 milliards d'euros et que nous avons 4 millions de personnes mal logées en face, il faut se réinterroger sur l'efficacité de notre politique en matière d'aide personnelle au logement et de soutien à la construction. Il faut noter qu'APL et loyers augmentent parallèlement dans un cercle vicieux. Il est faux de dire que ce sont les locataires du logement social qui paieront la baisse des APL. Pourquoi ? Parce que le gouvernement a lancé une réforme sur trois ans, une baisse conjointe des APL et des loyers. Elle ne va pas empêcher les bailleurs de financer la rénovation et la construction. Il a mis une mesure de justice en recalculant les APL non pas sur les revenus deux ans auparavant, mais sur les revenus de l'année en cours. Comment les bailleurs financent la construction et la rénovation ? L'Etat a annoncé qu'il étalerait la durée d'endettement des bailleurs de 20 à 30 ans, pour réduire les remboursements annuels et leur laisser des marges de manœuvre pour investir dans les travaux. Les loyers ne servent pas à investir dans les travaux. Ils servent aux travaux d'entretien, mais pas à la construction. La politique mise en œuvre met l'accent sur les zones tendues et n'est pas en contradiction avec les engagements de la Ville de Paris. Les projets du Gouvernement vont permettre d'améliorer les attributions et la mobilité dans le parc social. A la vue de certains scandales dans la presse sur les députés élus de la France Insoumise, nous pouvons nous réjouir du fait d'améliorer la fluidité et la mobilité dans l'attribution des logements sociaux. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Rendez-vous dans quelques mois et dans quelques années pour faire le bilan de la politique menée au niveau national, en particulier à Paris et dans notre arrondissement. Nous en reparlerons. »

Vœu

Considérant que le 12e arrondissement de Paris compte plus de 10 000 demandeurs de logement, et que plus de 115 000 ménages sont aujourd'hui en attente d'un logement social à Paris (chiffre Apur 2015) ;

Considérant les réels efforts entrepris dans cette mandature pour créer sans cesse de nouveaux logements, 420 logements pour tous (étudiants, jeunes travailleurs, familiaux...) ont ainsi déjà été livrés depuis le début de cette mandature, et près de 2000 logements sont en cours de conventionnement ;

Considérant les réels efforts entrepris pour rénover le parc social existant du 12e, plus de la moitié du parc social de l'arrondissement devant bénéficier de grandes opérations plan-climat ou de réhabilitation durant cette mandature ;

Considérant les réels efforts entrepris pour plus de transparence et d'équité dans la gestion des demandeurs de logements avec la mise en place de la cotation et l'anonymisation de la commission de désignation dans le but de rétablir le nécessaire lien de confiance entre les parisiens, les bailleurs et l'administration parisienne ;

Considérant que les mesures annoncées le 20 septembre dernier par le gouvernement d'Edouard Philippe auront pour conséquence une coupe nette de 1,4 milliards d'euros par an dans les finances des bailleurs ;

Considérant l'article 52 du Projet de Loi de Finances intitulé « Réforme des aides au logement et de la politique des loyers dans le parc social », tel que présenté en 1ère lecture à l'Assemblée nationale ;

Considérant que les organismes HLM utilisent leurs ressources pour rendre le service de proximité dû à leurs locataires et réinvestir dans l'entretien du parc et la construction neuve ;

Considérant que si les emprunts souscrits par les bailleurs venaient à ne plus être remboursés, ce sont les collectivités qui seraient appelées en garantie ;

Considérant que le logement est un droit constitutionnel qui découle des 10e et 11e alinéas du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, que la puissance publique doit protéger les locataires en leur garantissant de pouvoir se loger grâce à un niveau de construction suffisant, à des montants de loyers adaptés à leurs moyens, dans des logements de qualité ;

Considérant la nécessité de protéger le patrimoine du parc social, parce qu'il est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, financé par l'argent public, sa raison d'être ne peut être sacrifiée au travers d'une logique de cession progressive et non compensée ;

Considérant que les locataires du parc social seront les premières victimes de la mise en œuvre du plan logement du gouvernement d'Edouard Philippe car les organismes, faute de moyens, réaliseront moins de constructions neuves permettant de renouveler l'offre locative et de contribuer aux parcours résidentiels des locataires, réaliseront moins de réhabilitations et d'entretien du patrimoine et mettront en œuvre moins de services aux locataires ;

Considérant que le logement social est un moteur de croissance, créateur d'emplois, qu'il est un amortisseur de crise, tant sociale qu'économique ;
Considérant que les mesures annoncées par le gouvernement mettent en péril 43 000 emplois directs et indirects générés par l'activité des Hlm en Ile-de-France, la part des travaux réalisés pour le compte du secteur Hlm représentant près de 12% du volume de l'activité des entreprises du bâtiment, et le volume de la construction neuve atteignant 30% des carnets de commandes ;

Considérant que les demandeurs de logement social ne verront pas leurs demandes satisfaites avec la baisse drastique de la production de logements sociaux ;

Dans l'objectif de préserver l'équilibre économique à long terme des bailleurs sociaux afin qu'ils poursuivent leur mission sociale, entretiennent correctement leur patrimoine, accroissent leur production de logements sociaux et très sociaux, sur proposition d'Eléonore Slama et d'élu-e-s de la majorité municipale, le Conseil du 12e arrondissement émet le vœu :

- **que les baisses des Aides personnalisées au logement (APL) et les coupes budgétaires prévues dès 2018 sur les bailleurs sociaux ne soient pas mises en œuvre ;**
- **qu'une véritable concertation en faveur d'une politique juste et efficiente du logement social s'engage entre l'Etat, les élus locaux et les acteurs du logement social.**

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 3 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 1 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen : M. MOULIN

Abstention : 5 voix dont 2 pouvoirs :

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Vœu adopté à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-220 VOEU)

***

<u>Q122017-010</u> : ***Question orale posée par Matthieu SEINGIER, au nom du groupe Les Républicains, relative au projet de ZAC Bercy-Charenton et le secteur de la Râpée.***

La commission d'enquête publique sur le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur de Bercy Charenton a rendu son rapport le 9 juin 2017. Il en ressort un avis favorable assorti de pas moins de trois réserves importantes et quatre recommandations.

Elles concernent :

- Le complexe Léo Lagrange (dont la commission considère « *l'ouverture à l'urbanisation (…) inappropriée* »),
- La gare de la Rapée (dont la partie inférieure, dite sur place « les tunnels »),
- La pollution de l'air,
- La proportion bien trop élevée de logements sociaux, qui nuit à la mixité sociale,
- La hauteur des immeubles
- La desserte, la mobilité et la simulation des flux.

Je ne doute pas que les services de la Ville travaillent actuellement à adapter le projet de la ZAC à l'avis des enquêteurs publics et que nous rediscuterons de ce sujet prochainement.

Toutefois, un sujet appelle des réponses plus urgentes car il concerne directement l'avenir économique et personnel d'hommes et de femmes, travaillant dans le secteur de La Rapée.

La commission d'enquête déclare dans son rapport :

« *la commission n'est pas entièrement convaincue des principes d'aménagement présentés à l'enquête, qui aboutissent notamment à la démolition des voûtes 5 et 6 de la Gare inférieure de la Rapée, et de la façade Ouest avec sa succession spectaculaire d'arcades et son chemin de ronde.* »

Elle estime que le secteur de La Rapée doit, en raison de son caractère singulier, faire l'objet d'un appel à projets spécifique, notamment pour préserver et valoriser les éléments remarquables du site et en particulier de la gare et de ses qualités.

Confirmez-vous distinguer ce secteur de La Rapée selon l'ensemble des propositions de l'enquête public (ouvrir une partie de la gare inférieure au public transformé en zone culturelle ou d'animation, mise en avant du patrimoine ferroviaire, création d'un jardin, etc.) ?

Si oui, est-ce que le futur cahier des charges imposera le maintien des occupants actuels au sein d'au moins une voute et obligerait néanmoins à un départ dès 2018 ?

***

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Le rapport de l'enquêteur public sur Bercy-Charenton propose, pour Bercy, notamment le secteur de la Râpée, un appel à projets spécifique. Il y a une petite urgence pour les personnes qui travaillent. Est-ce que l'appel d'offres est déjà en cours de rédaction ? Si oui, est-ce qu'il serait possible de maintenir le tunnel des artisans et l'ouvrir au public par une zone culturelle ou d'animation ? Si tout cela est appliqué, est-ce que le cahier des charges imposera le départ dès 2018 de ces occupants ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Sur le site particulier de la Râpée, la Ville de Paris n'est pas signataire des baux, n'est pas propriétaire des terrains. Aujourd'hui, c'est la SNCF. Est-ce qu'en 2018, les occupants pourront être maintenus où ils sont ? Ce n'est pas à la Ville de Paris d'en décider, mais à la SNCF. Je rappelle que les baux qui arrivent à échéance au 31 décembre sont précaires et ont été signés par la SNCF. C'est encore la SNCF qui est responsable. Avec vos connaissances, il faudrait que vous répandiez l'information que la Ville de Paris n'est pas propriétaire. Elle le deviendra peut-être lorsque nous aurons discuté avec la SNCF, nous serons d'accord après des études assez longues et que les éléments financiers auront été rétablis sur le protocole. Ce n'est pas encore exactement le cas.

Nous débattons de ce sujet de manière régulière dans ce Conseil. Il a toujours été expliqué par la Mairie du 12e arrondissement que nous ferions en sorte que, pour toutes les associations, tous les commerçants, tous les artisans manifestant un intérêt à rester dans les lieux actuels, au regard d'une configuration particulière dont ils ont besoin, que ce soit la température ou autre, nous nous efforcerions de répondre et de les loger dans le périmètre du projet. Nous avons déjà dit à des entreprises que nous allions construire un hôtel logistique et qu'elles pourraient prétendre, suite à un appel à candidatures, à s'y installer. Lorsque nous deviendrons propriétaires du site, nous prendrons nos responsabilités. Nous verrons comment faire évoluer ce lieu. Vous évoquez un appel à projets. Le commissaire-enquêteur l'avait déjà évoqué. Nous voulons retenir cela pour proposer un lieu pas tout à fait comme vous le proposez, mais en reprenant les propos du commissaire-enquêteur. Une partie sera destinée à l'animation du quartier et ouverte au public. Il ne parle pas de lieu culturel. J'insiste : le devenir immédiat pour les artisans dans le tunnel est d'abord une relation avec la SNCF, et pas avec la Ville de Paris. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je me permets de préciser que tous ne sont pas artisans. Il y a des activités diverses et variées parfois très éloignées de l'artisanat comme nous avons envie de le soutenir. »

Q122017-011 : *Question orale posée par Valérie MONTANDON, au nom du groupe Les Républicains, relative à l'augmentation de la pollution dans l'Est de Paris à la suite de la fermeture des voies sur berges*.

Dans le dernier rapport d'AirParif, des études consécutives à la fermeture des voies sur berges ont été réalisées. Elles sont sans appel quant à la dégradation de la qualité de l'air dans l'Est parisien.

Le rapport précise en effet que « *la dégradation est particulièrement marquée dans l'Est de la capitale notamment sur le quai Henri IV mais aussi sur le quai de Bercy où les taux de dioxyde d'azote ont bondi de 15%* ».

Aujourd'hui, force est de constater que la fermeture des voies sur berges dans le centre de la capitale a des impacts loin d'être négligeables dans l'Est de Paris. Les chiffres sont sans équivoque et montrent que la pollution s'est déplacée des zones peu habitées vers des zones plus habitées. Il s'agit donc bien d'une double peine pour les habitants

de l'Est qui ne bénéficient pas des équipements à proximité immédiate et pâtissent d'une détérioration de la qualité de l'air et du cadre de vie dus au report de circulation et à la congestion.

Madame La Maire, vous avez toujours refusé les études d'un projet alternatif d'un aménagement de promenade du port de l'arsenal jusqu'à Charenton sous forme de ponton qui n'entravait pas la circulation automobile, préférant le projet de fermeture brutale et sans concertation des voies sur berges. Ce projet alternatif présenté par les élus du groupe les Républicains du 12ème avait été initié dans les conseils de quartier d'Aligre et Bercy.

Quelles mesures concrètes et rapides comptez-vous mettre en place pour que les habitants du 12ème ?

***

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Dans le dernier rapport d'AirParif, des études consécutives à la fermeture des voies sur berges ont été réalisées. Elles sont sans appel quant à la dégradation de la qualité de l'air dans l'Est parisien.

Nous souhaiterions savoir quelles mesures croncrètes et rapides seront mises en place pour que les habitants du 12e arrondissement retrouvent un cadre de vie plus apaisé et une qualité de l'air acceptable. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Nous referons le débat lors du prochain Conseil. Nous le faisons quasiment à chaque Conseil, ce débat sur les voies sur berges, désormais. Le désaccord subsistera. Nous avons voté aujourd'hui le Plan Climat sur lequel vous nous accusez d'être trop ambitieux. Nous voulons réduire la pollution atmosphérique en limitant l'usage des voitures individuelles polluantes au profit des circulations douces, durables, et des transports en commun. Vous continuez de penser qu'il n'est pas nécessaire de limiter la circulation polluante pour améliorer la qualité de l'air et libérer l'espace public des bouchons pour le redonner aux autres usagers.

Vous mettez en gras dans votre question le fait que les chiffres sont sans équivoque. Encore faut-il les lire correctement. Sur les quais de Bercy, vous dites que les taux de dioxyde d'azote ont bondi de 15%. Ce n'est absolument pas ce que dit Airparif. Là où le taux est le plus haut est sur le quai Henri IV ; certes, l'augmentation a pu aller jusqu'à 15%. Sur le quai de Bercy, l'augmentation est limitée à 5%. Vous oubliez de dire que, par ailleurs, la piétonisation a entraîné une baisse de ces même polluants de l'ordre de 25% sur les quais. Nulle part, nous n'avons une hausse supérieure à la baisse que nous connaissons sur les quais.

Néanmoins, nous sommes d'accord, il faut poursuivre l'effort d'aménagement sur les quais. Nous comptons toujours sur le soutien de la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilité pour la ligne à haut niveau de service que nous souhaitons mettre en place sur les quais hauts qui permettra d'améliorer la circulation sur les berges de Seine. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

<u>Q122017-012</u> : *Question orale posée par Valérie MONTANDON, au nom du groupe Les Républicains, relative à la construction de l'Aréna II au sein du POPB.*

Des rumeurs d'abandon du projet de construction de l'Arena à Bercy ont été relayées par la presse.

Cette nouvelle salle est destinée à accueillir plusieurs épreuves des Jeux Olympiques de Paris 2024 mais aussi, de façon permanente, des clubs de handball et de basketball.

Pourriez-vous informer le Conseil de l'avancée du projet, des éventuelles contraintes rencontrées et des éléments qui permettent d'évaluer la faisabilité ou non du projet sur le site de Bercy ?

***

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Cela concerne des rumeurs sur le projet de construction de l'Aréna II. La nouvelle salle est destinée à accueillir plusieurs épreuves des Jeux Olympiques de Paris 2024, mais aussi de façon permanente des clubs de handball et de basketball.

Pourriez-vous informer le Conseil de l'avancée du projet, des éventuelles contraintes rencontrées et des éléments qui permettent d'évaluer la faisabilité ou non du projet sur le site de Bercy ?

J'ai une partie de la réponse puisqu'habitant Bercy, j'ai été destinataire de votre tract. Mais peut-être que tous les habitants n'ont pas reçu ce tract. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Merci Monsieur SEINGIER. Il s'agit d'une vraie question. Ce ne sont pas des rumeurs. J'espère que vous ne faites pas une question orale à chaque fois que vous entendez des rumeurs dans notre arrondissement. Non. Ce n'est pas un tract, mais un courrier aux habitants, qui a vocation à être pédagogique et qui répond à des courries reçus. Peut-être est-ce que pour cela que vous parlez de tract.

Première information, oui, nous avons besoin, à l'échelle de la métropole du Grand Paris, plus particulièrement à l'échelle parisienne, d'une Aréna de 8 000 places, notamment pour nos clubs de handball et de basketball. Il s'agit d'un engagement que nous avions pris devant les Parisiens en 2014, indépendamment des Jeux Olympiques. Oui, nous avions prévu de la positionner à proximité de l'Accor Hôtel Aréna pour faire plaisir à Monsieur BONNET-OULALDJ, plus connue sous le nom de POPB, parce qu'il y a une complémentarité à trouver entre cette « petite salle » et la grande salle.

Aujourd'hui, le site de Bercy n'est pas définitivement retenu. Si jamais le site de Bercy était retenu, cela ne se ferait pas aux dépens du parc, contrairement aux rumeurs. Je suis d'accord avec vous, ce sont des rumeurs, voire de fausses informations, voire des informations instrumentalisées et volontairement mensongères. Il n'a jamais été question de construire cette seconde Aréna en plein milieu du parc. Devant la montée de ces rumeurs, j'ai souhaité répondre aux habitants de Bercy qui m'interpellaient de manière légitime en raison des informations erronées diffusées. Je vous réponds avec plaisir à cette question orale aujourd'hui.

Merci beaucoup. Nous avons reçu le planning des séances du Conseil de Paris du premier semestre 2018 aujourd'hui. Dès la semaine prochaine, nous serons en mesure de vous

communiquer le planning de nos séances de conseil d'arrondissement du premier semestre 2018.

Je vous souhaite une très bonne soirée à tous. Vous avez devant vous de petits *customs* réalisés au 100 Charenton dans le cadre de la préparation du festival 12/12. L'idée est que vous puissiez les customiser puisqu'ils sont tous identiques, réalisés par imprimante 3D. Vous pourrez les ramener, et le tout fera une œuvre artistique originale. Bonne nuit. »

Madame la Maire lève la séance à 00H10.

La Maire du 12e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.